

**ASSURONS-NOUS dans des COMPAGNIES DE
"CHEZ NOUS"**

**dont la solidité et la réputation
sont indiscutables**



Aux courtiers et agents d'assurances nous offrons la police conjointe de la CANADIAN NATIONAL FIRE UNDERWRITERS AGENCY qui est garantie par l'actif total des compagnies suivantes, lequel s'élève à près de \$7,000,000.



La Cie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie
Etablie en 1909

La Compagnie d'Assurance Canadienne Mercantile
Etablie en 1907

La Stanstead & Sherbrooke Fire Insurance Company
Etablie en 1835

La Missisquoi & Rouville Fire Insurance Company
Etablie en 1835



O. Payette Incorporée

AGENTS PRINCIPAUX

465, rue St-Jean - - - Montréal

Tél.: MARquette 7580-89

GENERAL AUTO REPAIRS LIMITED

B. MIGNAULT

●
La plus grande maison à Montréal
se spécialisant dans les réparations
d'automobile.

1460, RUE GUY

MONTRÉAL

Téléphone : Fitzroy 7466



1782-1942

Depuis 160 ans, la

PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED DE LONDRES, ANGLETERRE

jouit de la confiance du public.

Siège social pour le Canada : 480, rue St-François-Xavier - Montréal

Directeur pour le Canada:

Surintendant des agences (Québec)

Wm. LAWRIE

Arthur BAYARD

Actif, plus de \$196,000,000
(Y compris les fonds d'assurance-vie)

La Compagnie fait affaires au Canada depuis 138 ans.
1804-1942

Inspection d'usines génératrices par des ingénieurs spécialisés en énergie motrice. Assurance d'usines génératrices par la seule compagnie au Canada qui se spécialise dans l'assurance des appareils mécaniques.

SPÉCIALISÉE DEPUIS PLUS
DE SOIXANTE-CINQ ANS



DANS L'ASSURANCE DES
APPAREILS MÉCANIQUES

**The Boiler Inspection
and
Insurance Co. of Canada**

807, Imm. de la Banque de la
Nouvelle-Écosse, Montréal

908, Imm. Federal,
TORONTO

203, Imm. Curry,
Winnipeg

TAUX RÉDUITS POUR RISQUES CHOISIS

**NEW YORK FIRE
INSURANCE COMPANY**

Fondée en 1832

**AMERICAN EQUITABLE
ASSURANCE COMPANY**

of New York

**MERCHANTS & MANUFACTURERS
FIRE INSURANCE COMPANY**

Fondée en 1849

Corroon & Reynolds

(CANADA) INCORPORATED

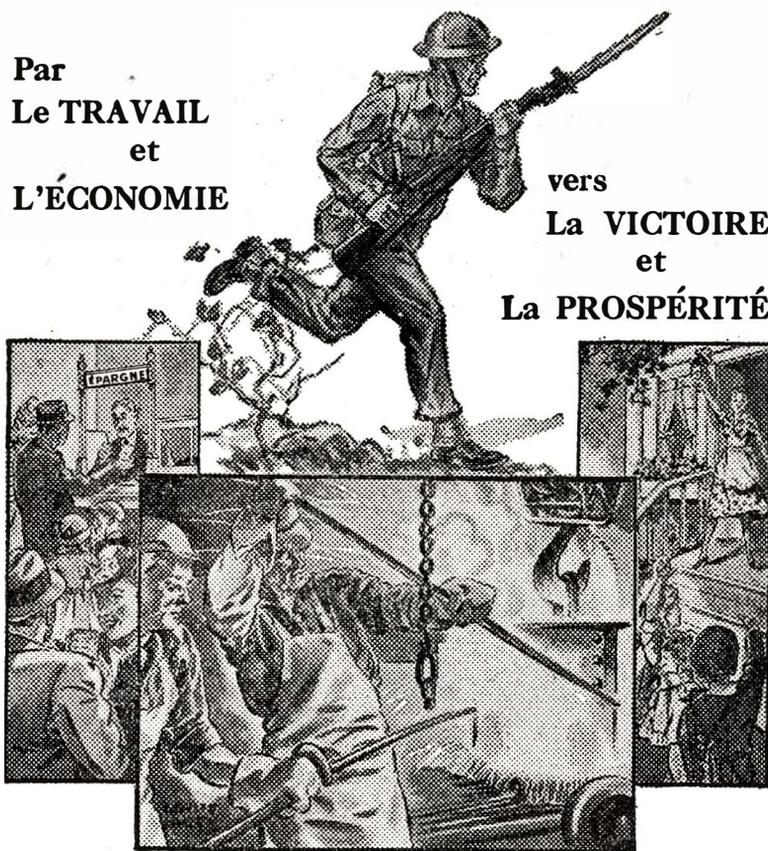
Bureau chef au Canada: Insurance Exchange Bldg., MONTRÉAL

Succursale à TORONTO

J. MARCHAND, Gérant

Par
Le TRAVAIL
et
L'ÉCONOMIE

vers
La VICTOIRE
et
La PROSPÉRITÉ



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCESSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

S533



Environ un sixième de la population
du Canada est assuré par la
Metropolitan



**METROPOLITAN
LIFE INSURANCE
COMPANY
NEW-YORK**

Direction Générale au Canada - OTTAWA

EDWIN C. McDONALD
Vice-Président Administrateur

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Enregistrée à Montréal comme matière de seconde classe.
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada:
L'abonnement: \$1.00
Le numéro: 25 cents

Directeur: GÉRARD PARIZEAU

Administration:
Ch. 21
84, rue Notre-Dame ouest
Montréal

81

10e année

MONTRÉAL, OCTOBRE 1942

Numéro 3

En marge de la semaine de la prévention des incendies

par

PAUL FILION,
Ingénieur Chimiste

Chaque année, au début du mois d'octobre, la « National Fire Protection Association » par l'intermédiaire de ses membres que l'on trouve dans tous les coins du globe¹ lance sa campagne de la prévention du feu. La semaine qui comprend le neuvième jour d'octobre a été choisie en mémoire du désastreux incendie de Chicago qui, en 1871, détruisit 17,430 bâtisses et dont les dommages matériels furent évalués à \$168,000,000.00.²

¹ L'annuaire officiel des membres de cette société pour l'année 1941-42 mentionne la suspension par la direction depuis le 23 juin 1941 des membres des pays suivants: l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Hollande, l'Italie, le Japon et la Norvège.

² Remarquons que depuis, soit en 1906, la conflagration de San-Francisco, réduit en cendres pour \$350,000,000.00 de propriétés.

Les mots d'ordre de ces campagnes annuelles, traduits par des placards fort bien imagés sont ordinairement susceptibles de créer et de répandre l'enthousiasme chez tous ceux qui ont tant soit peu l'instinct de la conservation. Il va sans dire que les *slogans* de la campagne de 1942 portent l'empreinte des temps que nous traversons : —

82

- « Chaque incendie est aujourd'hui une catastrophe nationale »
- « Chacun de nos incendies fait l'affaire de Hitler »
- « Le citoyen sincère prévient l'incendie »

Comme toutes les grandes villes, Montréal organise sa campagne locale qui est officiellement lancée par une proclamation municipale. Les sociétés et les services de protection, de prévention et de sécurité participent au programme. Les conseils prodigués, les travaux présentés, les statistiques énumérées et commentées doivent contribuer à l'adoption générale d'une ligne de conduite ou d'une mentalité dont la vigueur devrait être maintenue tous les jours de l'année.

Si on nous fait remarquer que, maintenant plus que jamais, la prévention du feu est d'intérêt national, et ce à cause de la guerre, les sacrifices auxquels, bon gré mal gré, nous aurons à consentir chaque jour en vue du succès de nos armes devraient nous inciter davantage à prendre toutes les précautions même élémentaires pour conserver ce qui nous reste.

Au point de vue individuel, songeons aux multiples embarras causés par un incendie au foyer; nouvelles difficultés à remplacer certains meubles ou articles de ménage, rareté de la main d'oeuvre, emploi de matériaux de qualité forcément inférieure, que sais-je encore ? A l'usine, dans la boutique, au bureau, le jeu des priorités permettra-t-il, sans démarches extraordinaires et sans une perte de temps incalculable, le remplacement de la machinerie, de l'outillage et de tout effet fabriqué de matières essentielles aux engins de guerre ?

Dans le domaine national, les conséquences de l'incendie sont encore plus dommageables; elles atteignent chacune de nous, que cela soit sous forme d'une augmentation du coût de la vie, d'une majoration du taux d'assurances ou d'un accroissement d'impôts.³

Les conditions créées par la guerre ne sont pas sans accentuer les risques d'incendie. Les entrepôts de denrées alimentaires, de matières premières ou de pièces ouvragées renferment aujourd'hui des biens dont la perte atteindrait chaque citoyen. Les substances consommées devront être remplacées car la poursuite de la guerre ne permet pas de lacune au programme tracé sur le front intérieur. Le contrôle central et le rationnement se chargent de distribuer sur chacun de nous le fardeau des pertes nationales. Le surcroît d'activité dans le domaine de la production, des transports, des communications, de même que dans l'accomplissement de toute besogne quotidienne, impose à chaque citoyen une dépense accrue d'énergie, qui, si l'on n'y prend garde, ne lui permettra pas ou ne lui laissera pas le temps d'être prudent ou prévoyant en dehors de la simple exécution de ses fonctions. Et que penser de la répercussion au foyer de l'embauchage de toute la main-d'oeuvre disponible? L'absence de tous les adultes, les soins de la maison laissés à des adolescents pendant que la mère, le père, les grands frères et les grandes soeurs sont occupés à l'extérieur, la rentrée et la sortie des membres de la famille à toute heure du jour et de la nuit, tous ces changements n'auront-ils pas pour effet d'encourager la négligence et de créer certains problèmes d'entretien? Il est à craindre que

³ Voyons ce que l'incendie a directement coûté à chacun de nous en 1941:

	Dommages par tête
Municipalité de Montréal	\$3.13
Province de Québec	2.90
Dominion du Canada	2.46

Voir le Rapport Statistique sur les pertes par le feu au Canada 1941, Département de l'Assurance.

ces conditions de vie atteignent les plus élémentaires mesures de sécurité nécessaires à la prévention des incendies.

Si on consulte les statistiques au tableau des pertes causées par l'incendie groupées par le genre d'établissements, les immeubles d'habitations ne le cèdent pourtant à aucune autre classe d'occupation. Ainsi le démontre le relevé des pertes canadiennes classées par catégories d'établissements durant les dix dernières années, soit de 1932 à 1941.⁴

84

Catégorie d'immeubles	Nombre d'incendies signalés	Pertes matérielles totales
1. Immeubles d'habitation	329,476	\$91,268,187.
2. Etablissements commerciaux	40,200	\$65,541,430.
3. Propriétés agricoles	40,931	\$31,186,911.
4. Etablissements industriels	9,649	\$48,613,427.
5. Maisons d'enseignement	5,365	\$15,477,774.
6. Divers	41,213	\$17,047,163.
	466,834	\$269,134,892.

Groupons les catégories 1 et 3 et nous aurons pour les établissements privés, par opposition à ceux qui sont de caractère publique ou semi-publique, 370,407 incendies coûtant \$12,455,098.00, soit 70% du nombre total des incendies et 45% des pertes totales.

La prévention de l'incendie au foyer et sur la ferme est à la portée de tous et chacun. Chaque membre adulte d'une famille, est responsable des causes d'incendie qui peuvent exister dans la demeure qu'il habite.

Nous n'avons signalé jusqu'ici que les pertes matérielles. N'oublions pas que chaque année l'incendie fait des victimes. L'année dernière (1941) 323 personnes ont perdu la vie au cours ou à la suite d'incendies, soit une augmentation de 100 sur l'année 1940.⁵ Au temps où nos armées absorbent un

⁴ Rapport Statistique sur les pertes par le feu au Canada 1941 — Département de l'Assurance.

⁵ Rapport Statistique sur les Pertes par le feu au Canada, 1941.

nombre de plus en plus grand de nos concitoyens, il est déplorable de constater que le feu ait augmenté le taux de ses victimes.

En face de ces considérations, une question bien à propos s'impose: brûlerons-nous ainsi encore longtemps la chandelle par les deux bouts ?

Tout citoyen devrait posséder un minimum d'esprit préventif pour sa propre protection d'abord, et également, pour celle de la société.

85

C'est une fausse mentalité que de compter sur les diverses formes de protection pour remplacer les mesures préventives. La protection limitera l'étendue des dommages, compensera pour certaines pertes subies mais elle n'empêchera jamais l'incendie de se déclarer. Cela ne veut pas dire que la protection ne soit pas nécessaire, elle est même essentielle car elle a pour tâche d'entrer en scène là où il y a absence ou défaut de prévention. Prévention et protection sont deux sciences qui se complètent, elles doivent marcher de pair. L'une doit combler les lacunes de l'autre. Théoriquement, si la prévention pouvait donner un rendement de 100%, la protection ne serait pas nécessaire : toutes causes et possibilités d'incendie éliminées, la protection contre celles-ci deviendrait inutile. Dans le même ordre d'idées, l'inverse est faux: une protection idéale n'éliminera jamais les causes et les dangers d'incendie. D'où, à mon sens, toujours en principe, la prévention l'emporte en importance sur la protection. En pratique, la prévention est considérée, bien à tort d'ailleurs, comme une science trop abstraite. On s'en remet donc généralement à la protection dans l'espoir que tout incendie sera maîtrisé et toute perte indemnisée. Cette attitude est discutable et je ne me propose pas de l'analyser ici. Considérons tout simplement les inconvénients qu'elle peut comporter en ce moment.

La demande croissante d'un grand nombre de matières premières et de matériaux manufacturés pour les industries de guerre n'est pas sans handicaper la fabrication et la circulation des matériaux de construction et des appareils de toute sorte destinés à combattre l'incendie. Il n'est pas impossible que la situation s'aggrave. Déjà, les standards de fabrication de certains outillages de protection ont été abaissés pour la durée de la guerre afin de réduire l'usage des matières essentielles.

L'équipement des installations fixes, comme celui des extincteurs automatiques ne peut être obtenu sans un degré de priorité relativement élevé. Les boyaux d'incendie, les extincteurs chimiques seront soumis au même contrôle s'ils ne le sont pas déjà. En un mot, les appareils standards de protection ne seront pas à la portée d'un aussi grand nombre qu'en temps de paix et ceux qui possèdent l'outillage voulu devront en prendre un grand soin et auront même à en prévenir la détérioration.

Cette analyse de la situation dans le domaine de l'incendie devrait nous amener à apprécier l'importance grandissante de la prévention. La simple application des principes préventifs n'est pas contrôlée si ce n'est que par la volonté et le degré de connaissance de chaque individu.

L'enseignement de la science de la prévention des incendies n'existe à peu près pas chez nous. La négligence ici n'est due qu'à l'ignorance. Dans la sphère de la prévention et de la protection contre les incendies, nous n'avons pas vieilli; la majorité d'entre nous malheureusement trouve le sujet enfantin principalement parce que nous avons conservé de la brigade des pompiers sensiblement la même impression que nous en avons à l'âge de dix ans.

La guerre nous forcera-t-elle à méditer sur ce sujet comme elle l'a si bien fait dans plusieurs autres domaines de nos activités ?

L'assurance-vie, la guerre et l'impôt sur le revenu

par

JULES DEROME,

Gérant de la succursale Cartier à la Sun Life Assurance Company

Le 4 septembre 1939, au lendemain de l'entrée du Canada en guerre, l'actuaire d'une importante compagnie d'assurance-vie du Canada adressait aux gérants de sa compagnie, une lettre relative à l'avenant de guerre mis en vigueur immédiatement et imposé simultanément par toutes les compagnies d'assurance-vie faisant affaires au Canada.

Cet acte de sage administration n'a pas été sans prendre par surprise les agents, dont la plupart ne savaient pas ou avaient oublié que pareille mesure de précaution s'était avérée nécessaire lors de la première guerre mondiale de 1914-18.

Prévoyant que ce violent coup de barre aurait pour effet de secouer fortement non seulement les vendeurs mais aussi le public acheteur, cet actuaire termina, malgré tout, sa lettre par un paragraphe optimiste, dont voici quelques passages :

« Un dernier mot ! Que personne ne se décourage. Le public n'a jamais autant pensé à l'assurance-vie qu'aujourd'hui . . . Dans les temps que nous traversons, il faut que chacun s'oublie pour penser aux autres. On devrait se mettre

en relations avec ses assurés actuels, répondre à toutes leurs questions . . . et leur donner des réponses satisfaisantes . . . L'assurance-vie va se révéler plus nécessaire que jamais; le public doit continuer et va continuer d'acheter. Il n'y a pas de raison pour qu'au Canada les ventes d'assurance-vie subissent une diminution; au contraire, nous pouvons nous attendre, non seulement à ce que les affaires se maintiennent, mais même à ce qu'elles s'améliorent. »

88

Fort de son expérience, il avait vu juste : l'histoire se répète. Ce qui s'est produit à l'autre guerre est en train de se renouveler. Jugez-en plutôt vous-même par la statistique paru dans l'*Annuaire du Canada* de 1942:

Année	Total des ventes	Total de l'assurance-vie en vigueur	Assurance par tête de population
1913	\$225,606,787	\$1,168,590,027	\$153.12
1914	212,977,464	1,242,160,478	157.65
1915	218,205,427	1,311,616,677	164.34
1916	227,210,162	1,422,179,632	177.75
1917	277,532,095	1,585,042,563	196.66
1918	307,279,759	1,785,061,273	219.08
1939	588,576,140	6,776,262,587	598.87
1940	590,205,536	6,975,322,460	610.69
1941	688,327,658	7,348,553,667	643.49

Ces augmentations progressives sont-elles dues au hasard? Non pas! Il n'y a pas d'effet sans cause : les mêmes causes responsables de l'essor de l'assurance-vie en 1914 et au cours des années suivantes, valent depuis 1939 et vaudront pour toute la durée de la guerre.

Depuis 1939, comme en 1914-18, il n'y a plus de chômage : les gens travaillent plus que jamais et gagnent plus d'argent qu'auparavant. Ils sont en état d'économiser et tout naturellement se tournent vers l'assurance-vie qui constitue encore la meilleure forme d'économie. Plus encore : l'assurance-vie leur permet de donner à ceux dont ils sont les sou-

tiens, une protection en cas de décès. La guerre, en effet, invite à la réflexion : si nous sommes éloignés des champs de bataille, nous subissons tout de même les contrecoups des désastres meurtriers qui font rage ailleurs. Si nous vivons encore dans une sécurité relative, nous ne pouvons pas ne pas frémir à la pensée que sur les champs de bataille, sur les océans ou dans les airs, les engins destructeurs ravagent tout sur leur passage et que, de jour en jour, la liste de nos morts s'allonge de façon alarmante. Cette impression de sécurité que nous éprouvions en temps de paix disparaît petit à petit, et les malaises de l'insécurité s'emparent de nous presque à notre insu.

Le vrombissement des avions qui survolent nos villes et rasant presque les toits des maisons; les simulacres de bombardement, dont on nous a donné de faibles exemples lors du lancement de la campagne du troisième emprunt de la victoire; les coulages nombreux à quelque 250 milles de Québec, voilà d'autres facteurs qui donnent de plus en plus sur les nerfs et plongent la population canadienne dans une atmosphère d'insécurité et lui fait désirer la sécurité, plus ardemment que jamais !

La mort à la spéculation sur les grands marchés, tant du Canada que des États-Unis, l'embargo sur les exportations d'argent et les fluctuations nombreuses dans les valeurs cotées à nos différentes bourses, voilà d'autres raisons qui ont largement contribué à rendre les gens plus craintifs et qui ont, à peu près, chassé les spéculateurs des salles d'attente de nos maisons de courtage, dont plusieurs ont dû fermer leurs portes. Le public, naturellement, a jeté les yeux sur l'assurance-vie qui a, de tout temps, fait ses preuves et n'a jamais fait perdre un sou à qui que ce soit, depuis le premier jour de la Confédération.

L'incertitude des temps présents, la crainte de l'avenir, l'abondance d'argent, l'insécurité des marchés, voilà, en résumé, quelques-uns des facteurs responsables de l'essor considérable qu'a pris l'assurance-vie lors de la guerre de 1914-18 et depuis 1939 jusqu'au 23 juin 1942.

90 Nous reviendrons, plus loin, sur cette date importante du 23 juin 1942, puisqu'elle constitue en quelque sorte la ligne de partage des primes d'assurance-vie susceptibles d'être déduites, en tout ou en partie, de « l'épargne obligatoire » imposée par le ministre des Finances, M. Ilsley, en vertu de la nouvelle loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Les amendements à cette loi adoptés le 1er août 1942 prévoient un *impôt de base non remboursable*, et un *minimum d'épargne*, remboursable après la guerre, avec intérêt composé à 2%.

Le gouvernement du Canada a besoin d'argent pour financer la guerre: voilà, à n'en pas douter, la raison première de ce nouvel impôt à double compartiment. Il veut aussi que le peuple canadien se serre la ceinture et fasse des économies en vue de l'après-guerre. Les timbres et les certificats d'épargne, les emprunts de la victoire — formes d'épargne libre — n'ont probablement pas donné ce à quoi l'on s'attendait. Quelles que soient leurs origines, les Canadiens — français, anglais, écossais ou autres — ont malheureusement perdu les qualités de frugalité, d'économie et de prévoyance, proverbiales chez les générations d'antan. On vit maintenant au jour le jour sans penser au lendemain; toutes les recommandations de sagesse et d'économie sont lettres mortes pour la très grande majorité de nos gens.

Devant pareil état de choses, le ministre des Finances, M. Ilsley, n'a pas hésité à substituer à l'épargne libre — volontaire — un système d'épargne obligatoire ayant pour objet de forcer les gens à économiser certains montants, dont l'échelle

varie selon le revenu, l'impôt et les charges de famille du contribuable.

Tous les contribuables: salariés, industriels, commerçants, hommes de professions ou agents à commission, connaissent déjà le mécanisme du nouvel impôt puisqu'ils ont commencé à porter leur tribut à l'Etat.

Au temps du fabuliste LaFontaine: « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ». De nos jours, si tous sont frappés, personne ne semble l'être mortellement; plusieurs se consolent même à la pensée que le ministre des Finances, dans sa sagesse, n'avait pas jugé à propos de frapper également tous les contribuables et qu'il avait consenti certains dégrèvements à ceux qui pratiquaient déjà l'économie sous forme de primes d'assurance-vie, de contributions à un fonds de pension ou à une caisse de retraite approuvée, ou de versements de capital relatifs à certains prêts hypothécaires.

91

Puisque ce sont les dégrèvements des primes d'assurance-vie qui nous intéressent présentement, voici les déductions permises au sujet des polices d'assurance-vie *en vigueur avant le 23 juin 1942*:

« On permet au contribuable de déduire du montant de l'épargne obligatoire les primes versées par lui, au cours de l'année fiscale, au sujet des polices d'assurance-vie émises sur sa tête et sur celle de sa femme et des personnes à sa charge, de même que les primes versées relativement à certains contrats de rente différée émis sur sa tête et sur celle de son épouse et des personnes à sa charge, pourvu que ces polices et ces contrats fussent *en vigueur avant le 23 juin 1942*. »

Ces déductions ne doivent tout de même pas dépasser le montant du minimum d'épargne obligatoire prévu par le tarif de l'impôt.

Cet amendement à la loi de l'impôt, préconisé par M. Ilsley dans son discours du 23 juin à la Chambre des Com-

munes, constituait déjà une reconnaissance officielle de l'assurance-vie, moyen d'épargne et nécessité, même en temps de guerre. Comme il n'y était question que des assurances *en vigueur avant le 23 juin 1942*, il n'a pas été sans provoquer des réactions assez fortes et dans le public et parmi les compagnies d'assurance-vie. « On ne veut plus qu'on s'assure? » disaient les uns; « Si l'assurance-vie valait avant le 23 juin, pourquoi ne pas accorder de concessions pour les nouvelles assurances susceptibles d'être souscrites à l'avenir? » clamaient les autres. « Comment les compagnies d'assurance-vie pourront-elles souscrire aux futurs Emprunts de la Victoire, si le gouvernement paralyse ainsi indirectement la vente de nouvelles assurances? » etc. etc.

Ces commentaires et d'autres de même genre étaient justifiés. Ils donnèrent lieu à des protestations, des suggestions et des recommandations qui finirent par porter fruits, puisque le 1er août les amendements du 23 juin étaient modifiés de façon à tenir compte des assurances souscrites depuis cette date. On permettait au contribuable de déduire :

« La moitié de la prime de première année et la totalité des primes des années subséquentes versées par le contribuable, au cours de l'année fiscale, au sujet des polices d'assurance-vie (il ne s'agit *pas* des contrats de rente) émises sur la tête du contribuable (mais *non* sur celle de son épouse ou des personnes à sa charge) qui n'étaient *pas en vigueur avant le 23 juin 1942 et qui sont*

- (1) des polices d'assurance temporaire,
- (2) des polices d'assurance vie entière (c'est-à-dire des polices dont les primes sont payables durant toute la vie de l'assuré) ou
- (3) des polices d'assurance-vie qui stipulent que les primes doivent être payées jusqu'à ce que l'assuré ait

atteint au moins l'âge de 65 ans et pendant une période d'au moins 30 ans,
pourvu que le montant déduit par le contribuable pour une année quelconque au sujet des primes de ces « nouvelles » polices ne dépasse pas \$100. »

Comme il fallait s'y attendre, cette nouvelle concession a été on ne peut mieux accueillie du public. Qu'un grand nombre en ait profité pour rajuster leur programme d'assurance-vie, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Ceux qui ont quelque expérience dans la vente savent que l'assurance-vie est loin d'avoir atteint son point de saturation et que, malgré les sommes formidables d'assurance-vie en vigueur au Canada, il y a encore trop de gens qui ne portent pas ou du moins, pas assez d'assurance sur leur vie. De l'aveu même d'un industriel de la région de Montréal qui employait plus de 500 personnes, en août dernier, lorsque son personnel a rempli la formule T.D.1, près de 50% de tous les employés ne portaient pas d'autres assurances que l'assurance de groupe en vigueur dans son établissement. Il se trouvait même des chefs de service et des contremaîtres mariés et pères de famille, gagnant de bons salaires, qui ne s'étaient jamais souciés de donner à ceux dont ils étaient le soutien, une protection adéquate.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'après étude de la nouvelle loi de l'impôt plusieurs se soient résolus — malgré eux dans bien des cas — à mettre à exécution ce qu'ils avaient toujours retardé de faire. Les vendeurs d'assurance-vie savent, par expérience, qu'ils sont légion les gens qui vivent au jour le jour et qui ne se sont jamais intéressés à l'assurance-vie, parce qu'ils n'y voyaient aucun profit immédiat pour eux-mêmes. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des clients en perspective nous dire: « Pourquoi prendre de l'assurance pour après ma mort; mon père n'en portait pas; il ne m'a rien laissé en mourant; *ils* feront comme moi, *ils* s'en gagne-

ront ». Il y a, au fond de tous les êtres humains, une certaine dose d'égoïsme contre laquelle il est parfois difficile de réagir. Comme il n'y a que « l'économie forcée » qui compte, cette nouvelle loi de l'impôt sur le revenu a, pour ainsi dire, mis le public en demeure d'économiser bon gré mal gré.

94

Le ministre des Finances a donc rendu un service signalé à la population du Canada en amendant la loi fédérale de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux contribuables de déduire du montant de l'épargne obligatoire, jusqu'à concurrence du montant minimum d'épargne établi dans le tarif de l'impôt, et les primes au sujet des polices d'assurance-vie en vigueur avant le 23 juin 1942 et une partie des primes relatives à certaines polices souscrites après le 23 juin.

La loi de l'impôt reconnaît au public le droit de continuer de se protéger purement et simplement. Le ministre des Finances n'a pas voulu déranger les plans d'épargne systématique en vigueur avant le 23 juin, puisque le contribuable peut déduire les primes qu'il payait avant cette date, et sur sa propre vie et sur celle de sa femme et de ses enfants. On veut que les Canadiens continuent d'acheter de l'assurance-vie et on reconnaît, à cette fin, les polices qui constituent avant tout une protection et non pas un placement: on a donc éliminé intentionnellement les polices vie à paiements limités, et les dotations à court terme, où l'élément placement était presque aussi prépondérant que l'élément protection, pour ne garder que les assurances sur la vie garantissant un maximum de protection pour un minimum de prime.

Comme les déductions ne peuvent pas être supérieures au minimum d'épargne obligatoire prévu pour chaque degré de l'échelle des salaires, le contribuable ne peut pas contourner la loi et abuser du privilège consenti par le gouvernement. En réalité, ne peuvent profiter des dégrèvements prévus par la nouvelle loi de l'impôt que ceux dont les épargnes volontaires

étaient, avant le 23 juin 1942, en deçà du minimum d'épargne que le gouvernement a fixé pour chaque contribuable.

Le pays n'y perdra rien : les compagnies d'assurance-vie ne constituent-elles pas les plus importants bailleurs de fonds du gouvernement? Ne sont-elles pas en effet les plus forts souscripteurs à tous les emprunts de la victoire? Si le gouvernement canadien avait paralysé la vente de l'assurance-vie, il se serait, par la force des choses, privé dans une certaine mesure, des grosses souscriptions des compagnies d'assurance-vie. Plus encore, le gouvernement canadien reconnaît le rôle important que joue l'assurance-vie dans notre économie et la nécessité de laisser à l'individu le soin de protéger ceux dont il est le soutien, advenant son décès dans la vie civile, loin des champs de bataille. Les civils continuent de mourir en dépit de la guerre, et seule l'assurance permettra aux femmes et aux enfants de subvenir à leurs besoins quotidiens.

95

Loin de nous la pensée que cette nouvelle loi de l'impôt a été accueillie avec enthousiasme: ça fait mal; ça fera encore plus mal au cours des années à venir. Il faut tout de même découvrir le bon côté des choses. À la guerre comme à la guerre!

Si « ASSURANCES » vous intéresse,

ABONNEZ-VOUS !

Mémoire adressé aux inspecteurs de l'impôt par le commissaire de l'impôt sur le revenu

Pour compléter l'article de notre collaborateur, M. Jules Derome, nous reproduisons ici le texte du mémoire adressé aux inspecteurs de l'impôt par leur chef, M. C. F. Elliott. On y trouvera quelques précisions sur l'application de l'article 7A de la loi fédérale de l'impôt de guerre sur le revenu. — A.

Les primes d'assurance-vie, rentes viagères et autres contrats d'épargne par versements sont admissibles à titre de déductions sur la portion d'épargnes de l'impôt en vertu de l'article 7A de la Loi, dans certaines conditions. Ces conditions diffèrent selon qu'il s'agit de polices d'assurance-vie, d'une part, et de rentes viagères et autres contrats d'épargne par versements, d'autre part, ou selon qu'il s'agit de polices ou de contrats en cours avant le 23 juin 1942 d'une part, et de polices et de contrats entrés en vigueur à cette date ou à une date subséquente, d'autre part. Ces conditions sont énoncées ci-dessous, voir I, II et III.

Une police ou un contrat est considéré comme ayant été en cours avant le 23 juin, 1942, si la proposition en a été faite avant cette date et si la première prime (annuelle, semi-

annuelle, trimestrielle, mensuelle, hebdomadaire, d'ajustement, provisoire ou préliminaire) exigible au moment de la souscription à la police ou au contrat a été acquittée effectivement et intégralement soit en espèces ou par billet antérieurement à cette date. Si la souscription à la police ou au contrat a été faite le ou après le 23 juin 1942, mais antidatée, ceux-ci ne peuvent être entrés en vigueur avant cette date.

Note explicative. — Ce paragraphe indique clairement que la date que porte la police ne signifie pas nécessairement que celle-ci était en cours le 23 juin, 1942. La date inscrite sur la formule de demande et la date de paiement de la première prime constituent les véritables critères. Les polices antidatées sont ainsi exclues de façon non équivoque.

97

Toutefois, dans le cas d'un contrat d'assurance-groupe sur la vie, si la police délivrée à l'employeur était en cours avant le 23 juin, 1942, tous les certificats relevant de cette police, indépendamment de leur date d'émission, sont considérés comme ayant été valables avant le 23 juin 1942.

Note explicative. — Ce paragraphe doit être lu en regard du paragraphe qui a trait aux changements de police (*post*).

Définitions

Dans la présente circulaire les mots et expressions suivants ont l'acception indiquée ci-après:

(1) « Assurance-vie » signifie l'assurance en vertu de laquelle le capital assuré est acquittable soit par une somme globale soit sous forme de revenu,

(i) au décès, ou

(ii) soit au décès, soit à l'expiration d'une période déterminée selon le premier en date de ces deux cas éventuels,

et aux termes de laquelle des primes sont exigibles pour la vie entière ou pour une période limitée, et peut comprendre les

bénéfices d'invalidité totale ou de mort accidentelle, à l'exclusion, cependant, de l'assurance aux termes de laquelle le capital assuré au décès est exigible seulement s'il s'agit de mort accidentelle.

98

Note explicative. — Cette définition comprend les combinaisons reconnues, y compris l'assurance temporaire, la vie entière ou l'assurance mixte. Elle comprend les bénéfices d'invalidité totale et la double indemnité qui souvent font partie intégrante de telles combinaisons, à l'exclusion, toutefois, de l'assurance contre les accidents.

(2) « Assurance industrielle » (populaire) signifie l'assurance sur la vie lorsque les primes sont acquittées tous les quinze jours ou à moindres intervalles ou lorsqu'elles sont habituellement perçues au domicile de l'assuré tous les mois; sous réserve qu'une police de \$1,000 ou plus ne soit pas considérée comme une assurance industrielle.

(3) « Assurance fraternelle » signifie toute assurance sur la vie émise par une société fraternelle de bénéfices; sous réserve qu'une police ou un certificat de \$1,000 ou plus ne soit pas considéré comme assurance fraternelle.

Note explicative. — Ces définitions stipulent clairement que les polices à faible capital, c'est-à-dire en-deça de \$1,000 tombent dans une catégorie spéciale et que les primes brutes qu'elles comportent sont admissibles à titre de déductions indépendamment des dividendes, des emprunts sur police et des valeurs en espèces. Toutes les polices industrielles et fraternelles assurant un capital plus élevé relèvent de la même catégorie que les autres polices d'assurance-vie, et sont assujetties à la restriction générale que les dividendes, emprunts et valeurs en espèces soient portés au compte de la prime brute.

(4) « Assurance-vie de groupe » signifie toute assurance sur la vie par laquelle une seule police (la police délivrée à l'employeur) assure la vie d'un certain nombre d'employés moyennant l'émission de certificats individuels à chacun d'eux.

Note explicative. — Cette définition vise à exclure toute assurance collective s'apparentant à un groupe de polices établies dans une même famille.

(5) « Rentes viagères et autres contrats d'épargne par versements » comprend tout contrat qui, en retour de paiements périodiques de primes, pourvoit au paiement, et ce, à une date déterminée, (a) d'un revenu pour la vie, ou (b) d'un revenu pour une période déterminée ou (c) d'une somme globale, et aux termes duquel les bénéficiaires en cas de décès ne dépassent pas le montant accumulé des primes plus les intérêts.

99

Note explicative. — Cette définition englobe les rentes à paiement différé et les contrats à capital différé comportant une indemnité au décès qui ne dépasse pas le montant des primes versées avec intérêts. Elle comprend également quelques autres contrats d'épargne émis par des sociétés commerciales autres que les compagnies d'assurance-vie.

(6) « Primes » signifie

(a) Pour ce qui est de l'assurance industrielle (populaire) ou fraternelle, la somme brute des primes (y compris, s'il y a lieu, les primes d'invalidité totale et d'indemnité en cas de décès accidentel).

(b) Pour ce qui est de l'assurance-vie de groupe, la somme totale des cotisations des employés (contribuables). Si une combinaison d'assurance-groupe sur la vie comporte, outre l'assurance-groupe sur la vie, des bénéficiaires au cas d'accident, de maladie, d'hospitalisation, etc., la portion de la cotisation de l'employé qui se rapporte à l'assurance-groupe sur la vie peut seule être invoquée en déduction si l'employé est capable d'établir ladite portion. Si l'employé ne peut établir la portion de la cotisation se rapportant à l'assurance-groupe sur la vie, il a le droit de réclamer soit le montant total de sa cotisation mensuelle en vue de telle combinaison, soit 60c par mois pour chaque tranche de \$1,000 d'assurance sur la

vie dont il est détenteur suivant la moindre de ces deux sommes;

Note explicative. — A remarquer que 60c par mois pour chaque \$1,000 d'assurance-vie constitue la cotisation habituelle d'un employé en vue de sa prime d'assurance-groupe sur la vie.

100 (c) Pour ce qui est des polices ou contrats autres que ceux dont il est fait mention dans (a) ou (b) ci-haut, le montant brut des primes (y inclus, s'il y a lieu, les primes pour invalidité totale et bénéfices de mort accidentelle), moins les sommes suivantes:

(i) Les dividendes (y compris les dividendes antérieurement laissés en dépôt) reçus par le contribuable en espèces ou appliqués en paiement ou en réduction de primes ou appliqués sur les emprunts effectués sur la police, pendant l'année d'imposition (tout dividende non touché mais laissé en dépôt ou employé pour acheter des boni additionnels ne devrait pas être invoqué à titre de déduction); et

(ii) Les emprunts sur polices (de plein droit ou autrement) obtenus ou majorés pendant l'année d'imposition, à l'exclusion des charges d'intérêt; et

Note explicative. — Si un emprunt sur police a été effectué et remboursé en entier ou en partie dans la même année d'imposition, seul le montant net de la majoration de l'emprunt peut être déduit sur la prime qui fait l'objet de la réclamation.

Un emprunt de plein droit est celui aux termes duquel le montant de la prime, non acquittée par ailleurs, est avancé par la compagnie en conformité des dispositions de la police.

Si une portion des primes exigibles pour une police dans une année d'imposition est acquittée en espèces et si le solde est avancé sous forme d'emprunt de plein droit sur cette police, le contribuable peut se voir attribuer en déduction la portion intégrale de la prime qui a été acquittée en espèces, l'emprunt de plein droit annulant le solde ainsi acquitté.

(iii) La valeur de rachat en espèces reçue pendant l'année d'imposition par le contribuable, y compris la valeur de rachat en espèces des boni additionnels ainsi que les sommes allouées à l'égard des changements de police.

Note explicative. — Si une police est rachetée pour sa valeur en espèces, ce dernier montant doit être défalqué de toute prime acquittée sur la police et invoquée en déduction de l'épargne obligatoire.

Il est possible que des dividendes acquis par le passé aient été confiés à la compagnie en vue d'acheter des bénéfices ou des assurances additionnelles. Si de tels bénéfices sont rachetés, on devra déduire leur valeur en espèces sur les primes invoquées en dégrèvement de l'épargne obligatoire. On peut également convertir une police en une combinaison à meilleur marché, par exemple, une assurance mixte en une vie entière; les bénéfices ainsi réalisés sur l'opération doivent être défalqués de la prime invoquée en dégrèvement de l'épargne obligatoire.

101

Chaque police devra faire l'objet d'une déclaration distincte dans l'établissement de la « prime ».

Note explicative. — En ceci, une déclaration collective des polices ne donnerait pas satisfaction. Plusieurs contribuables n'invoqueront des déductions qu'à l'égard d'une portion de leurs primes d'assurance-vie. Il est reconnu qu'une déclaration distincte pour chaque police permet au contribuable de traiter les polices qu'il ne signale pas de la même façon que tout autre bien.

Le contribuable devra avoir acquitté les primes, et la déduction qu'il invoque pour une police en particulier ne doit pas dépasser le montant de la prime annuelle.

Par exemple, en supposant que le montant brut de la prime exigible sur une police pendant l'année d'imposition soit de \$80.00, dont \$50.00 sont acquittés en espèces, \$10.00 au moyen d'imputation de dividendes et \$20.00 au moyen d'emprunt sur la police, la somme de \$50.00 (c'est-à-dire

\$80.00 moins \$30.00) peut être invoquée en déduction. Toutefois, si dans la même année d'imposition le contribuable rembourse \$10.00 de l'emprunt sur la police, il peut déduire le montant de \$60.00.

(7) « Nouvelle police admissible à titre de déduction » signifie une police entrant en vigueur le ou après le 23 juin, 1942, et conforme aux combinaisons suivantes d'assurance-vie:

102

Note explicative. — Les nouvelles polices, qui n'étaient pas en cours avant le 23 juin 1942, ne sont admissibles à titre de déductions que si elles s'identifient avec des combinaisons essentiellement de vie entière ou avec des combinaisons moins dispendieuses:

(a) L'assurance temporaire c'est-à-dire l'assurance vie d'après laquelle le capital assuré n'est exigible que si le décès survient dans une période déterminée, pourvu que, sauf en ce qui concerne l'assurance-groupe sur la vie, ladite période soit d'au moins cinq ans.

Note explicative. — Cette clause exclut l'assurance temporaire couvrant une période de moins de cinq ans, sauf, en ce qui concerne l'assurance-groupe sur la vie.

(b) L'assurance-vie aux termes de laquelle le porteur de la police doit acquitter ses primes pendant sa vie entière;

(c) L'assurance-vie aux termes de laquelle les primes sont exigibles pour au moins 30 ans et jusqu'à l'âge d'au moins 65 ans.

Par exemple, une police d'assurance mixte échéant à l'âge de 65 ans ou une police d'assurance-vie libérée à l'âge de 65 ans constitue une « nouvelle police admissible à titre de déduction » si elle est émise à une personne âgée de 35 ans ou moins, mais non si elle est émise à une personne de plus de 35 ans. Une police d'assurance-vie ou une police mixte aux termes de laquelle les primes ne sont exigibles que pour une

période de 20 ans ne constitue pas une « nouvelle police admissible à titre de déduction ».

Toute police qui satisfait aux exigences susmentionnées, et qui en plus d'assurer la vie du détenteur, lui garantit une rente de retraite ne constitue une « nouvelle police admissible à titre de déduction » que si le montant de l'assurance s'élève à un minimum de \$1,000, pour chaque \$10.00 de revenu mensuel à vie à compter de l'échéance.

103

Note explicative. — Ceci exclut les combinaisons où prédominent les bénéfices de rente de retraite.

(d) L'assurance-vie aux termes de laquelle toute combinaison décrite dans (b) ou (c), ci-haut, est jointe à l'assurance temporaire, par exemple, une combinaison à laquelle sont joints les bénéfices de « Rente Familiale ».

Note explicative. — Plusieurs polices sont émises suivant des combinaisons telles que Rente Familiale, Protection Familiale, Double Protection et autres. Lorsque ces polices se rapportent aux combinaisons de vie entière et que les bénéfices additionnels se rapportent à l'assurance temporaire, la police combinée doit être considérée comme une "nouvelle police admissible à titre de déduction."

Admissibilité des polices ou contrats à titre de déductions.

— Tout contribuable peut déclarer à l'item 6(b) de la Formule TD-1 les primes acquittées par lui en regard des trois genres suivants de polices et de contrats suivant les conditions indiquées:

I. Les polices d'assurance-vie en cours avant le 23 juin, 1942, en ce qui concerne la vie du contribuable, de son épouse et des personnes à sa charge.

Note. — Les charges de famille dont il est fait mention sont celles mentionnées à la règle 5, article 1, paragraphe (a) de la première annexe de la Loi, savoir:

Une personne qui, pendant l'année d'imposition, était à la charge complète dudit contribuable pour son entretien et était

- (a) son enfant, son petit-fils ou sa petite-fille, son frère ou sa soeur et avait
 - (i) moins de dix ans, ou
 - (ii) dix huit-ans ou plus et était à sa charge par suite d'une infirmité mentale ou physique, ou
 - (iii) avait moins de vingt et un ans et étudiait dans un établissement d'enseignement secondaire, une université ou une autre maison d'enseignement, ou
- (b) son père ou sa mère, ou son grand-père ou sa grand-mère et à sa charge en raison d'une infirmité mentale ou physique;

104

à la condition que ces enfant, petit-fils, petite-fille, frère, soeur, père ou mère ou grand-père ou grand-mère résidaient dans quelque partie des territoires de Sa Majesté ou dans un pays contigu au Canada ou, résidant ailleurs, étaient sujets ou citoyens d'un pays associé ou allié au Canada dans la conduite de la présente guerre, ou à qui la loi interdisait, d'entrer ou de débarquer au Canada, ou

- (c) un enfant soutenu par le contribuable au Canada sous le régime des Plans Coopératifs préconisés par les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada ou de toute autre province du Canada pour des enfants amenés du Royaume-Uni en vertu d'un plan gouvernemental, et avait
 - (i) moins de dix-huit ans; ou
 - (ii) moins de vingt et un ans et étudiant dans un établissement d'enseignement secondaire, une université ou une autre maison d'enseignement.

III. Les polices d'assurance-vie entrant en vigueur le ou après le 23 juin, 1942, en ce qui concerne la vie du seul con-

tribuable, lorsque la combinaison d'assurance en est une à laquelle s'applique la définition d'une « nouvelle police admissible à titre de déduction ». (Voir (7) ci-haut).

Note. — (1) Les primes versées sur ces nouvelles polices peuvent être inscrites à concurrence de la moitié des primes de la première année et de l'ensemble des primes des années subséquentes sans toutefois excéder \$100. en une année d'imposition.

(2) Pour ce qui est de l'assurance-groupe sur la vie, les cotisations des employés versées après que la police délivrée à l'employeur a été en cours pendant un an peuvent être invoquées en entier à titre de déduction indépendamment de la date que porte le certificat, sous réserve de la limite de \$100. mentionnée dans la note (1) ci-dessus.

105

Note explicative. — Cette note s'applique aux contrats d'assurance-groupe sur la vie (polices délivrées aux employeurs) dont la prise d'effet date du 23 juin, 1942 ou subséquemment. Elle porte que tout nouvel employé souscrivant au groupe un an au moins après que la police délivrée à l'employeur a été en vigueur pourra déduire le plein montant de sa cotisation.

III. Les rentes viagères sur la vie du contribuable, son épouse et les personnes à sa charge et les autres contrats d'épargne par versements en vigueur antérieurement au 23 juin, 1942, d'une catégorie qui est telle que les primes ne sauraient être ajournées sans entraîner pour le contribuable une perte importante ou la déchéance.

Note. — Une rente viagère ou un autre contrat d'épargne par versements est considéré par le ministre comme entraînant une perte importante ou la déchéance pour le contribuable s'il comporte le paiement d'une prime fixe, et si le paiement de cette prime ne peut être ajourné et repris par la suite sans qu'il n'ait à acquitter tous les arrérages de primes ou que la date originale d'échéance ne soit retardée.

Note explicative. — Le genre ordinaire de rentes à paiements différés, de rentes de retraite et d'assurances à capital différé émises par les compagnies d'assurance-vie ne comporte pas de bénéfices au décès en sus du remboursement des primes versées avec ou sans intérêts. De plus, de tels contrats spécifient la somme exacte des primes à verser et, dans la plupart des cas, exigent pour le rétablissement le paiement intégral des arrérages de primes avec intérêts. On ne permet aucune majoration du montant de la prime et une prime ne peut être réduite sauf au moyen du rachat partiel du contrat. En conséquence, l'ajournement du paiement d'une prime entraîne « une perte importante ou la déchéance pour le contribuable » ; c'est pourquoi les primes sur de tels contrats sont admissibles à titre de déductions. Les sociétés commerciales autres que les compagnies d'assurance-vie émettent des contrats tombant dans la même catégorie. Certains contrats autorisent que varie la soi-disant prime (le détenteur est libre de déposer le montant qui lui plaît à périodes irrégulières) et n'exigent aucun paiement des arrérages ou d'intérêts advenant l'ajournement des dépôts réguliers. En conséquence, les dépôts sur ces contrats ne sont pas admissibles à titre de déductions.

Les rentes viagères et autres contrats d'épargne par versements entrant en vigueur le ou après le 23 juin 1942 ne sont pas admissibles.

Divers

(1) Rétablissement. Si une police ou un contrat avait été frappé de déchéance avant le 23 juin 1942 mais fut rétabli par la suite en conformité des stipulations du contrat, la prime peut être déduite dans l'année du rétablissement ou dans les années suivantes comme si la police n'avait pas été frappée de déchéance; sous réserve, toutefois, que le contribuable ne déduise pas un montant supérieur à la prime annuelle en toute année d'imposition.

Note explicative. — Presque toutes les polices stipulent qu'en cas de déchéance, elles peuvent être rétablies par l'ac-

quittement des arrérages de primes avec intérêts. Le plein montant des arrérages ne peut être invoqué à titre de déduction en raison de la restriction aux termes de laquelle la déduction maximum allouée à l'égard de chaque police individuelle ne s'élève qu'au montant d'une prime annuelle.

(2) Les primes anticipées. Une prime acquittée par anticipation ne sera considérée acquittée que dans la seule année d'imposition où elle devient exigible.

Note explicative. — Il arrive souvent que des primes soient acquittées longtemps avant l'échéance; quelquefois plusieurs années avant. Aucune prime ne peut être invoquée à titre de déduction au cours d'une année d'imposition antérieure à l'année où cette prime devient effectivement exigible, mais si elle a été payée par anticipation elle peut être invoquée pour l'année de son échéance.

107

(3) Changements de police.

(a) Lorsqu'une police ou un contrat en cours avant le 23 juin, 1942 a été converti en une autre combinaison à cette date ou par la suite, on peut déduire la prime sur la nouvelle police à concurrence du montant de la prime de la police originale comme si la nouvelle police eût été en cours avant le 23 juin, 1942, et, si la nouvelle police satisfait aux conditions exigées d'une « nouvelle police admissible à titre de déduction » le solde de la prime sur la nouvelle combinaison peut être déduit, s'il y a lieu, à concurrence de la limitée fixée ci-dessus dans la Note, sous II.

Note explicative. — Une ancienne police peut quelquefois être abandonnée pour une autre combinaison ou le capital assuré peut changer. Toute majoration de prime sera traitée comme s'il s'agissait d'une nouvelle assurance dont la prise d'effet date du 23 juin 1942 ou subséquemment, mais seulement si la nouvelle police satisfait aux conditions exigées d'une « nouvelle police admissible à titre de déduction »; si elle ne satisfait pas à ces conditions la majoration de prime ne peut être invoquée en déduction.

(b) Si une police ou un contrat en vigueur le 23 juin, 1942 a été converti à cette date ou subséquemment par l'apport d'assurance temporaire (par exemple des bénéfices de rente familiale), d'invalidité totale ou de double indemnité en cas d'accident, la prime originale peut être déduite ainsi que la majoration de prime à concurrence des montants spécifiés dans la Note ci-dessus, sous II.

108

Note explicative. — Lorsque des bénéfices supplémentaires sont ajoutés à une ancienne police, la prime additionnelle sera traitée comme s'il s'agissait d'une prime relative à une « nouvelle police admissible à titre de déduction ».

(4) Conversion de l'assurance temporaire.

(a) Lorsqu'une police d'assurance temporaire en cours avant le 23 juin, 1942 a été convertie le ou après le 23 juin 1942 en une « nouvelle police admissible à titre de déduction », la portion de la prime exigible pour la nouvelle police qui correspond à la prime intégrale de la police originale peut être invoquée en déduction et la majoration de prime peut être également déduite à concurrence des limites établies à la note ci-dessus, sous II.

Note explicative. — Plusieurs combinaisons de polices d'assurance temporaire comportent des dispositions donnant au porteur le droit de la convertir en une police de caractère plus permanent dans une période déterminée, par exemple en assurance-vie ordinaire, en assurance-vie à paiements déterminés ou en assurance mixte. Toute conversion de ce genre doit être traitée de la même façon que le sont les polices modifiées.

(b) Lorsqu'une police d'assurance temporaire dont la prise d'effet date du 23 juin, 1942 ou subséquemment est convertie en une « nouvelle police admissible à titre de déduction », la prime de la nouvelle police peut être invoquée à concurrence des limites établies à la note ci-dessus, sous II.

(c) Lorsqu'une police temporaire est convertie en une police autre qu'une « nouvelle police admissible à titre de déduction » la prime ne peut pas être invoquée en déduction.

Note explicative. — Lorsqu'une police d'assurance temporaire dont la prise d'effet date du 23 juin 1942 ou subséquemment est convertie en une autre combinaison, les primes exigibles sur la police modifiée ne peuvent être admises en déductions que si cette police modifiée satisfait aux conditions d'une « nouvelle police admissible à titre de déduction » ; autrement, aucune portion de prime de la police modifiée ne peut être réclamée en déduction.

109

(5) Les primes d'ajustement. Lorsqu'en raison du paiement d'une prime d'ajustement la prime de plus d'une année est acquittée pendant une année d'imposition, l'excédent sur ladite prime annuelle ne pourra pas être admis en déduction.

Note explicative. — L'exemple suivant démontre de façon précise ce qu'est une prime d'ajustement:—

L'échéance des primes annuelles au montant de \$100. tombe au 15 janvier de chaque année et le détenteur de la police veut prendre des dispositions pour que l'échéance de ces primes annuelles tombe au 15 septembre. A cette fin, une prime d'ajustement de \$66.67 est acquittée le 15 janvier pour couvrir les huit mois compris jusqu'au 15 septembre, puis l'échéance de la prime annuelle de \$100. survient par la suite à cette dernière date. Au cours de l'année qui a vu se produire ce changement l'assuré a acquitté un total de \$166.67 en primes pour couvrir une période de 20 mois, mais il ne peut pas réclamer en déduction un montant plus élevé que la prime annuelle c'est-à-dire \$100.

Chronique de jurisprudence

par

Me DOLLARD DANSEREAU

De l'examen médical en assurance-maladie.

Un assuré avait obtenu de ses assureurs une pension d'invalidité. Le Code de Procédure Civile (article 286b) autorise un défendeur, en l'espèce la compagnie d'assurance, à soumettre son assuré à un examen médical. Toutefois, cette autorisation doit être accordée par le tribunal, et la requête à cet effet doit énoncer avec précision sur quoi doit porter l'examen. En ce cas-ci, l'assureur avait demandé l'autorisation de faire examiner l'assuré, sans mentionner explicitement qu'il exigeait des « prises de sang ».

L'assuré obéit à l'ordonnance de la Cour. Il se soumit à l'examen médical qui y était mentionné, mais il refusa au médecin de l'assureur l'autorisation de faire une « prise de sang ».

La Cour d'Appel, saisie de l'affaire, maintint le jugement rendu par le tribunal de première instance et déclara que l'assuré, dans ses conditions, n'était pas tenu de se rendre à la demande de l'assureur. La requête faite au tribunal ne mentionnait point qu'il y aurait des « prises de sang », et comme le Code de Procédure Civile, en l'espèce, « comporte

une véritable contrainte à la liberté humaine », pour nous servir des termes mêmes de l'honorable juge St-Jacques, il doit être interprété restrictivement. De plus, le tribunal de première instance aurait peut-être refusé à l'assureur l'autorisation de faire des « prises de sang », si semblable autorisation avait été demandée. De la sorte l'assureur cherchait à outrepasser les droits que lui confère la loi.

Mutual Life Insurance Company of New-York c. Lefebvre (9 I. L. R., page 275).

111

Blessures corporelles dans l'assurance automobile.

Une collision d'automobiles, causée par la faute d'un assuré, eut pour conséquence des jugements rendus contre cet assuré pour plus de \$10,000, qui était le montant de l'assurance. Le montant de l'assurance fut payé en entier aux premiers créanciers qui se présentèrent, de sorte qu'un dernier créancier se trouva sans recours contre l'assureur. Toutefois, le dernier créancier soutint que l'assureur avait payé, à même les \$10,000 affectés à l'indemnisation des victimes de blessures corporelles, diverses indemnités pour les pertes de vêtements et autres objets du même genre.

L'affaire, soumise à la Cour Supérieure de Montréal, donna lieu à une déclaration de l'honorable juge Joseph Archambault à l'effet que la perte de vêtements et autres objets physiques, ne peut être payée à même les fonds spécialement destinés par l'assurance à l'indemnisation des victimes de blessures corporelles.

Après une longue étude de la question, « le tribunal en (est venu) à la conclusion que les dommages réclamés pour vêtements endommagés, objets perdus, perte de bénéfices découlant de la privation de l'usage de l'automobile, ne sont pas couverts par la section A de la police, et que si le tiers-saisi (l'assureur) a appliqué une partie de la somme de

\$10,000, couvrant sa responsabilité publique pour dommages corporels, au paiement de ces divers items, il n'avait pas raison de ce faire . . . »

Richard c. Royer et Lloyds of London (9 I. L. R., page 293).

La prime en assurance maritime.

112

Le 11 juin 1940, un vaisseau marchand partit de Montréal à destination de Bordeaux en France. Le 21 juin 1940, la France devenait pays sous occupation ennemie, et toutes relations commerciales entre elle et le Canada étaient interrompues. Le vaisseau rebroussa chemin et revint à Québec où la cargaison fut revendue.

Les diverses primes couvrant le risque maritime atteignaient la somme de \$4,088.33. Les assurés instituèrent une action contre les assureurs afin de se faire rembourser cette prime.

L'honorable juge McDougall, de la Cour Supérieure de Montréal, saisi de l'affaire, rendit jugement en faveur des assureurs. Du moment que le risque a commencé, la prime est gagnée, et comme elle est indivisible, aucune partie n'en peut être rendue aux assurés. Dans l'espèce, le vaisseau avait commencé son voyage et c'est à raison de force majeure qu'il a dû revenir au Canada. En conséquence, il n'y avait là aucune faute des propriétaires du navire, non plus que des assureurs, et comme la prime était gagnée dès le commencement du voyage, les assurés ne pouvaient en demander le retour ni en totalité, ni en partie. Il aurait fallu, pour qu'on pût donner raison aux assurés, qu'une disposition spéciale à cet effet fût inscrite dans la police.

McClarty c. Eagle Star Insurance Company Limited
(9 I. L. R., page 341).

Solidarité des assureurs.

À la suite d'une collision survenue entre deux camions, une personne fut blessée et institua une action en dommages contre les propriétaires de ces camions. Ceux-ci furent condamnés solidairement à verser la somme de \$1,446.56. Les propriétaires des deux camions étaient assurés.

L'un des assureurs versa toute l'indemnité à la victime et se fit subroger dans ses droits contre le deuxième assureur. Exerçant ensuite les droits de la victime, le premier assureur exigea du deuxième assureur le montant entier de l'indemnité, savoir \$1,446.56. Le deuxième assureur offrit \$723.33, savoir la moitié de l'indemnité, conformément aux règles de la solidarité.

113

Le droit civil, lorsque deux débiteurs sont condamnés solidairement, déclare que si l'un d'eux paye la dette en entier, il a droit de se faire remettre par le co-débiteur solidaire la moitié du montant payé. En l'espèce, le premier assureur, co-débiteur solidaire du deuxième assureur, n'avait droit d'exiger de ce dernier que \$723.33, savoir la moitié de l'indemnité.

Le premier assureur se basait non pas sur les règles de la solidarité pour exiger du deuxième assureur le montant entier de l'indemnité, mais sur le fait qu'il prétendait avoir été subrogé aux droits de la victime. Or, la victime, d'après les règles mêmes de la solidarité, avait le droit d'exiger en entier de l'un ou l'autre des débiteurs solidaires l'indemnité de \$1,446.56.

L'honorable juge Alfred Duranleau, siégeant en Cour Supérieure, rejeta les prétentions du premier assureur. Celui-ci, en payant \$1,446.56, n'avait fait que s'acquitter de l'obligation qu'il était tenu de remplir, et ses droits ne pouvaient être que ceux d'un co-débiteur solidaire.

Cormier c. Halifax Insurance Company et Norwich Union Fire Insurance Society (9 I. L. R., page 255).

Vocabulaire d'assurance sur la vie

C'est avec plaisir que nous présentons à nos lecteurs de copieux extraits d'un vocabulaire pratique, patiemment réuni par le service de traduction de la Sun Life. On y trouvera un recueil élaboré de termes, d'expressions et de locutions couramment employés, que les traducteurs se sont efforcés de rendre en français aussi fidèlement que possible.

Si nous ne partageons pas l'opinion des traducteurs dans tous les cas, nous reconnaissons dans leur vocabulaire un effort intéressant, qui nous justifie de le reproduire ici à l'avantage de nos lecteurs. — A.

*

S (suite)

SUPERVISION — Government supervision — *Contrôle gouvernemental.*

Government supervision of life insurance — *Le contrôle de l'assurance-vie par les pouvoirs publics.*

SUPERVISOR — Supervisor, H. O. Personnel — *Chef du personnel du siège social.*

Supervisor of H. O. female staff — *Chef du personnel féminin du siège social.*

Supervisor, Group Department — *Chef du Service de l'assurance de groupe.*

Supervisor of applications — *Directeur des propositions.*

ASSURANCES

SUPPLEMENTARY — Supplementary contract — *Contrat supplémentaire.*

SUPPORT — The applicant must be in no way dependent upon any relative for support — *La proposante ne doit nullement attendre sa subsistance d'un parent* (voir aussi — Self-supporting).

SURPLUS — Surplus earnings — *Gains.*

Divisible surplus — *Surplus répartissable.*

Surplus Reinsurance Department — *Service de la réassurance.*

SURRENDER — Cash surrender value — *Valeur de rachat.*

Surrender values — *Rachat de polices (rapport annuel).*

Full and valid surrender — *Quittance absolue et valable.*

SURRENDER, TO — To surrender the policy for cash — *Échanger la police pour sa valeur de rachat.*

SURVEY — *Relevé d'arpentage (Service des hypothèques).*

SURVIVAL — The survival hazard — *Le danger de vivre trop longtemps.*

SURVIVE, TO — Provided the said persons survive me — *A condition que lesdites personnes me survivent.*

SURVIVING — The surviving partner — *L'associé survivant.*

To my children then surviving — *A mes enfants qui seront alors en vie.*

SURVIVOR — Joint life and last survivor annuity — *Rente conjointe sur deux vies et la vie survivante.*

Or to the survivor of them — *Ou au survivant du groupe formé par ces derniers.*

To the survivors or survivor of them — *Aux survivants ou au dernier survivant d'entre eux.*

Should there be no survivor — *Si aucune de ces personnes n'est alors en vie.*

SUSPENSE — Tax suspense account — *Compte temporaire d'impôt.*

Suspense file — *Dossier temporaire.*

SWITCHING — *Virement de police, reprise de contrat.*

SYSTEMATIC — Systematic saving — *Épargne méthodique.*

ASSURANCES

— T —

TABLE — Mortality table — *Table de mortalité.*

British Offices Table of Mortality — *La Table de mortalité dite British Offices.*

TAKING — Taking of poison — *Absorption de poison.*

TARIFF — Tariff protection — *Protection tarifaire.*

Tariff company — *Compagnie appartenant à la Canadian Underwriters' Association (assurance-incendie).*

116

TAX — Tax suspense account — *Compte temporaire d'impôt.*

Income tax — *Impôt sur le revenu.*

Corporations Tax Act — *Loi de l'impôt sur les compagnies.*

Property tax — *Impôt foncier.*

TAXATION — Inspector of taxation — *Commissaire des impôts.*

Imposition of taxation — *Prélèvement des impôts.*

TEMPERATE — To live in a temperate climate — *Demeurer dans une région tempérée.*

TEMPORARY — *Temporaire.*

TENDERING — Tendering of risks — *Offre des propositions (contrat d'agent).*

TERM — Term assurance — *Assurance temporaire.*

Term policy — *Police d'assurance temporaire.*

The terms of the policy — *Les dispositions de la police.*

Cases offered special terms — *Propositions acceptées à des conditions spéciales.*

Terms of repayment — *Mode de remboursement.*

During the term of one year — *Pendant un an.*

If the policy is maintained in force for its natural term — *Si la police est maintenue en vigueur jusqu'à son échéance normale.*

TERMINATE, TO — The benefit shall cease to be operative and shall terminate — *Le bénéfice cessera d'être en vigueur et deviendra nul.*

When the assurance shall terminate by reason of . . . — *Lorsque l'assurance prendra fin du fait que . . .*

ASSURANCES

TERMINATION — Termination of agreement — *Annulation du contrat.*

At the time of termination of employment — *Lorsque l'employé quittera le service.*

Termination of lease — *Expiration du bail.*

TESTAMENTARY — Which is testamentary in nature — *Qui a le caractère d'une disposition testamentaire.*

TIME — Time allowed for making settlement — *Délai accordé pour le règlement.*

Time office — *Bureau où l'on enregistre les heures de travail.*

TITLE — If he has clear title to the policy — *Si son droit à la police est clairement établi.*

TOTAL — Total disability benefit — *Bénéfice en cas d'invalidité totale.*

Total income — *Total des recettes (rapport annuel).*

Total disbursements — *Total des déboursés (rapport annuel).*

Total accumulation — *Montant total accumulé.*

TOTALLY — Totally disabled — *Totalement invalide.*

TRANSACTION — Statement of policy loan transactions — *Relevé des écritures relatives à un emprunt sur police.*

TRANSFER — Transfer of interest — *Cession de droits.*

Transfer of district — *Changement de territoire.*

TRANSFER, TO — Any indebtedness on the original policy will be transferred to the new policy — *Toute dette grevant la police initiale grèvera la nouvelle police.*

TREASURER — Joint-Treasurer — *Trésorier adjoint.*

TROPICAL — (voir RATE).

TROPICS — The applicant was born in the tropics — *Le proposant est né dans un pays dont le climat est tropical.*

TRUE — True copy — *Vraie copie, copie conforme.*

True and correct statements — *Déclarations exactes et conformes à la vérité.*

True anemia is a very decided impairment — *L'anémie véritable est une maladie très grave au point de vue de l'assurance.*

TRUST — Deed of trust — *Acte de fiducie.*

In trust — *En fidéicommis.*

To his successor in trust — *A la personne qui lui succédera comme fidéicommissaire.*

TRUSTEE — Trustee for . . . — *Fidéicommissaire pour le compte de . . .*

Trustee under deed of trust — *Fidéicommissaire désigné par un acte de fiducie.*

118

TURNOVER — Industries where the turnover of labour is rapid — *Industries où le personnel change souvent.*

A well established firm in which there is low labour turnover — *Une maison stable dont les employés peuvent être considérés comme à peu près permanents.*

TUTOR — *Tuteur.*

TWISTING — *Virement de police, reprise de contrat.*

TYPE — Type of annuity — *Nature de la rente.*

— U —

UNCERTAIN — Where the impairment is uncertain in classification — *S'il est impossible de faire entrer la maladie ou l'infirmité dans une classe précise.*

UNDER — Under option 2 — *En vertu de, conformément à, dans le cas de l'option 2.*

All claims under the policy — *Tous les droits que confère la police.*

UNDERAVERAGE — Underaverage lives — *Risques tarés.*

Examination of underaverage lives — *Examen des proposants entrant dans la catégorie des risques tarés.*

UNDERSTATED — If the age is understated — *Si l'âge donné est plus bas que l'âge réel.*

UNDERWATER — Boat or vessel adapted to underwater purposes — *Vaisseau ou navire affecté aux opérations sous-marines.*

The assured's engagement in underwater activity — *La participation de l'assuré à des opérations sous-marines.*

(à suivre)



Le jour où l'on ne peut plus gagner, *la vie est trop longue*, si l'on doit dépendre des autres ou s'en remettre à la charité publique.

Une police DOTATION à 60 ou 65 ANS, prise aujourd'hui dans LA SAU-VEGARDE, vous garantira le *capital* ou la *rente* nécessaires pour une *vieillesse heureuse* tout en protégeant les vôtres, dès maintenant, contre un décès prématuré.



Siège social
MONTREAL

La Saubegarde
assurances
sur la vie

SECRETARIAT DE LA PROVINCE

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Affiliée à l'Université de Montréal

*Prépare aux situations supérieures du commerce,
de la finance et de l'industrie*

COURS DU JOUR — COURS DU SOIR

opérations commerciales, comptabilité et vérification, mathématiques financières, statistiques, droit civil, droit commercial, opérations de banque et de bureau, langue et correspondance commerciale anglaises et françaises, économie politique, géographie économique, langue étrangères (Italien, espagnol, allemand), etc.



||| Nous attirons particulièrement l'attention des courtiers
et agents d'assurances, des employés des sociétés
d'assurances, sur nos cours de droit, d'économie
politique et de langue française et anglaise. |||



TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

AU DIRECTEUR

535, avenue Viger, Montréal

AGENTS D'ASSURANCE

qui désirez traiter avec des assureurs indépendants,
bien organisés pour collaborer pleinement avec vous,
adressez-vous à

J. E. CLÉMENT Inc.

Gérants au Canada pour

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
CONTRE L'INCENDIE

•
LA NATIONALE-INCENDIE DE PARIS

•
EXCESS INSURANCE CO., LONDRES

•
Siège social : 465, rue St-Jean, Montréal



UN des plus importants facteurs des succès
étonnants de la Dominion Life a été jusqu'ici
sa manière on ne peut plus équitable et généreuse
de rémunérer ses agents.

Aujourd'hui, tout le monde sait que les agents
de la Dominion Life sont les mieux rémunérés
et que, de plus, la Compagnie les associe à ses
succès plus éclatants d'année en année.

The **DOMINION LIFE** ASSURANCE COMPANY

1405, RUE PEEL — MONTRÉAL

PAUL BABY
GÉRANT PROVINCIAL

ÉMILE DAoust
GÉRANTS ADJOINTS

A. J. PINARD

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$3,000,000.00

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.

Département canadien:

276 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTREAL

R. de GRANDPRÉ, Gérant

VOTRE ASSOCIÉE

La Banque Canadienne Nationale n'est pas seulement pour l'homme d'affaires un organisme d'escompte et de transfert de fonds. C'est une associée.

Exposez avec confiance vos problèmes au gérant de votre succursale. Il a intérêt à collaborer avec vous, sous le sceau de la discrétion, puisque le succès de sa succursale est lié à celui de votre entreprise.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$170,000,000

534 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal



L'UNION

Compagnie d'Assurances contre l'incendie, les accidents et risques divers, de Paris, France.

Fondée en 1828

Surplus au Canada \$361,785.45, au 31 déc. 1940
Dépôt au gouvernement fédéral à Ottawa dépassant \$600,000 au 31 déc. 1940

Incendie - Automobile

Actif total excédant \$25,000,000
au 31 déc. 1939

Taux réduits dans les deux branches.

J. P. A. GAGNON, Gérant
465, rue St-Jean, Montréal

O. LEBLANC & FILS, LIMITÉE

AGENTS GÉNÉRAUX

Union Marine & General
Insurance Co. Ltd.

Anglo Scottish Insurance Co. Ltd.

Royal Scottish Insurance Co. Ltd.
Patriotic Assurance Co. Ltd.

Compagnie française du Phénix

266, RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL

LA PLUS ANCIENNE COMPAGNIE D'ASSURANCE AU MONDE

FONDÉE EN 1710

Sun Insurance Office

LIMITED

DE LONDRES, ANGLETERRE

•
BENOIT BERTRAND, gérant provincial
•

Succursale de la Province de Québec:

ÉDIFICE ALDRED, PLACE D'ARMES

MONTRÉAL

SÉCURITÉ



ASSURÉE

SUN LIFE OF CANADA

La revue de
la COOPÉRATION

ENSEMBLE !

|||
C. P. 186,
QUÉBEC
|||

L'assurance :
le problème de l'heure !

Lisez NOTRE NUMÉRO
D'OCTOBRE 1941
entièrement consacré à
ce problème.

•

\$1.00 par année
15c le numéro



Notre société est née d'un besoin: reconstituer les biens du peuple. La condition de ses progrès, c'est qu'il s'en serve. Qui l'y invitera? VOUS — tous ceux qui logent des risques d'incendie. Et merci d'avance pour votre coopération.

❁ SOCIÉTÉ ❁
NATIONALE
D'ASSURANCES

41. O. S. - Jacques, Montréal - H.A. 3291



PROVINCE ^{DE} _{OF} QUEBEC

Liste des agents d'assurance sur la vie autorisés, du
1er janvier au 30 septembre 1942, à faire des
affaires dans la province de Québec durant l'année
1942.

*List of Life Insurance Agents authorized, from the
1st of January to the 30th of September 1942, to
transact business in the Province of Quebec during
the year 1942.*

LISTE No 12 — OCTOBRE 1942

LIST No. 12 — OCTOBER 1942

THE HISTORY OF THE

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

PROVINCE DE QUÉBEC

PROVINCE OF QUEBEC

Liste des agents d'assurance sur la vie autorisés, du 1^{er} janvier au 30 septembre 1942, à faire des affaires dans la province de Québec durant l'année 1942.

List of Life Insurance Agents authorized, from the 1st of January to the 30th September 1942, to transact business in the Province of Quebec during the year 1942.

Liste No 12 — Octobre 1942

List No. 12 — October 1942

Dressée à l'aide de renseignements communiqués au Service des assurances de la province de Québec, la présente liste est publiée conjointement par le Service des assurances et un comité représentant la Canadian Life Insurance Officers Association et la Life Underwriters Association of Canada.

Compiled from information furnished to the Department of Insurance of the Province of Quebec, the present list is published jointly by that Department and a Joint Committee representing the Canadian Life Insurance Officers Association and the Life Underwriters Association of Canada.

La liste se divise en deux parties d'après la population de l'endroit où réside l'agent. La première partie donne le nom des agents qui résident dans les endroits dont la population est de 5,000 âmes ou plus, les noms pour l'île de Montréal et la Cité de Québec étant mentionnés en premier lieu, (voir * Liste); l'autre, le nom des agents qui résident dans les endroits dont la population est moins de 5,000 âmes. Chacune des parties donne les renseignements suivants: (a) endroit; (b) recommandeur; (c) classe de l'agent (voir † Définitions); (d) nom de l'agent.

The list is divided into two sections according to the population of the place of residence of the agent. The first section shows the name of agents resident in places of a population of 5,000 and over, the names for the Island of Montreal and the City of Quebec being first mentioned, (see * List); the other shows the name of agents resident in places of a population less than 5,000. Each section gives the following information: (a) place; (b) recommending company; (c) class of agent (see † Definitions); (d) name of agent.

La publication de cette liste a pour objet de faciliter l'étude du groupe des vendeurs de toutes les compagnies d'assurance sur la vie, et d'aider à ces dernières, à conduire leurs affaires ouvertement et avec une entière bonne foi, par l'entremise d'agents compétents, dignes de confiance et munis d'un permis du Service des assurances sur la recommandation de ces compagnies.

The list is published with a view to facilitate the study of the sale organization of all life insurance companies, and to assist them to conduct their business publicly and in good faith through competent and trustworthy agents who have obtained a license from the Department of Insurance upon the recommendation of those companies.

La liste comprend le nom de tous les agents qui ont obtenu un permis pour l'année courante du 1^{er} janvier au 30 septembre 1942, même si celui-ci a été annulé ou suspendu par la suite.

The list includes the names of all agents who have obtained a license for the current year from the 1st of January to the 30th of September 1942, even if such license has been subsequently cancelled or suspended.

Dans l'intérêt du public et des affaires d'assurance sur la vie en général, on doit informer sans retard le Surintendant des

In the interest of the public and of the life insurance business in general, infractions to the Insurance Act should

assurances de toute infraction à la Loi des assurances.

Bien que le présent répertoire ait été préparé avec beaucoup d'attention, le Service des assurances ne peut assumer aucune responsabilité pour toute omission ou erreur qui s'y serait glissée.

Chaque année d'émission de permis commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre, et par conséquent tous les permis expirent à cette dernière date.

DÉFINITIONS DES CLASSES D'AGENTS

CLASSE A — Agents qui s'occupent uniquement de la vente d'assurance sur la vie ou d'assurances sur la vie et accident-maladie pour la même compagnie.

CLASSE B — Agents qui s'occupent uniquement de la vente d'assurance sur la vie et d'une ou plusieurs autres catégories d'assurance.

CLASSE C — Employés de bureau réguliers de compagnies d'assurance sur la vie, attachés au siège social ou à l'une des succursales.

CLASSE D — Agents qui, outre la vente d'assurance, se livrent à une occupation étrangère à l'assurance.

* *Liste des endroits dont la population est de 5,000 âmes ou plus*

Almaville, Amos, Arvida, Asbestos, Bagotville, Baie-Shawinigan, Beauport, Bienville, Bourlamaque, Cap-de-la-Madeleine, Chicoutimi, Drummondville, Giffard, Granby, Grande-Baie, Grand'-Mère, Hull, Iberville, Ile de Montréal, Joliette, Jonquière, Kénogami, La Tuque, Lauzon, Laval-des-Rapides, Lennoxville, Lévis, Longueuil, Magog, Matane, Montmorency, Noranda, Port-Afred, Québec, Québec-Ouest, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn, Shawinigan Falls, Sherbrooke, Sillery, Sorel, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Jérôme, St-Joseph-d'Alma, St-Joseph-de-Grantham, St-Lambert, St-Romuald-d'Etchemin, Thetford-les-Mines, Trois-Rivières, Val-d'Or, Valleyfield, Victoriaville.

be reported promptly to the Superintendent of Insurance.

While every effort has been made to ensure accuracy, the Department of Insurance does not assume any responsibility for errors or omissions in this list.

Each licensing year commences on the 1st of January and terminates on the 31st of December, and consequently all licenses expire on the latter date.

DEFINITIONS OF CLASSES OF AGENTS

CLASS A — Agents engaged solely in the sale of life insurance or life, accident and sickness insurance for the same company.

CLASS B — Agents engaged solely in the sale of life insurance and one or more other classes of insurance.

CLASS C — Whole time office employees of life insurance companies whether attached to the Head Office or one of the Branch Offices.

CLASS D — Agents who, in addition to the selling of insurance, are engaged in another occupation other than insurance.

* *List of places of a population of 5,000 and over*

Almaville, Amos, Arvida, Asbestos, Bagotville, Baie-Shawinigan, Beauport, Bienville, Bourlamaque, Cap-de-la-Madeleine, Chicoutimi, Drummondville, Giffard, Granby, Grande-Baie, Grand'-Mère, Hull, Iberville, Ile de Montréal, Joliette, Jonquière, Kénogami, La Tuque, Lauzon, Laval-des-Rapides, Lennoxville, Lévis, Longueuil, Magog, Matane, Montmorency, Noranda, Port-Afred, Québec, Québec-Ouest, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn, Shawinigan Falls, Sherbrooke, Sillery, Sorel, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Jérôme, St-Joseph-d'Alma, St-Joseph-de-Grantham, St-Lambert, St-Romuald-d'Etchemin, Thetford-les-Mines, Trois-Rivières, Val-d'Or, Valleyfield, Victoriaville.

PREMIÈRE PARTIE — FIRST SECTION

ÎLE DE ISLAND OF MONTREAL

AETNA

A—MacLean, J. M.

B—Boon, H. — Boright, G. W. — Décarry, O. — Dubreuil, J. F. A. — Goldenberg, B. — Haemmerlé, A. A. — Kent, L. J. — Pepper, H. F. — Saunderson, H. E. A. — Thompson, W. G.

CANADA

A—Anderson, M. K. — Aspler, I. — Barnes, W. L. — Brown, I. — Burns, J. A. — Campbell, M. N. — Cohen, B. L. — Cronin, F. N. — Deeb, N. E. — Duke, D. — Farquharson, H. M. — Hamilton, A. — Harrison, W. C. — Hodgson, M. — Labrecque, J. L. Langevin, W. N. — MacDonald, D. W. — MacDonald, V. R. F. — Moreau, C. E. — Patterson, C. E. — Porteous, J. F. — Sinclair, T. D. — Smith, D. P. — St-Pierre, E. A. — Weinrauch, B. — Williams, G. M. — Wright, J. P. — Zabler, A.

B—Bissell, O. C. — Brodie, J. — Haycock, A. B. — Labrecque, H. — Mas-sue, L. — Murray, G. H. — Ornstein, I. — Percey, W. O'H. — Poupart, M.

CONFEDERATION

A—Baron, S. — Beauséjour, J. A. — Bellemare, B. — Benn, F. W. — Boulard, L. — Bourgeois, J. T. — Chevalier, H. — Contant, J. H. — Drackman, M. — Dumais, R. L. — Girard, J. O. — Goldberg, M. — Gorman, W. — Hogue, J. B. — Houston, N. A. — Kent, E. — Laflamme, W. K. — LeDroit, G. J. — Pfeffer, C. — Schoilovitz, D. — Sylvestre, J. R. — Vermette, D. — Vinet, J. R.

B—Abramson, J. — Archambault, R. — Audette, L. A. — Belzile, P. E. — Bourget, E. — Boyle, J. P., Jr. — Brien, B. — Brown, R. C. — Chadwick, R. G. — Couillard, F. — Décarie, J. P. — Denis, G. — Desjardins, J. L. — Doré, F. — Drapeau, J. N. — Facella, P. — Falls, P. S. — Fifle, G. — Fortier, M. A. — Fraas, J. E. — Gagnon, A. — Garrett, J. F. — Glogensky, D. T. — Hutchison, M. H. — Jarret, L. A. — Jennings, F. A. — Lachance, J. R. — Lagarde, E. — Lanctôt, J. P. — Lauzon, E. — Lavigne, L. P. — Leduc, J. A. — Léger, A. J. — Lemire, W. — Limoges, P. E. — Lorange, L. A. — Marcil, M. — McCulloch, J. H. — Meyer, R. F. — Nadler, J. — Racine, A. — Raymond, A., Jr.

— Reeves, R. F. — Reich, H. — Rivet, G. — Rivet, G. — Rochon, D. — Rolland, C. — Rolland, C. R. — Rolland, F. A. — Rolland, F. F. L. — Rousseau, O. R. O. — Sanders, C. L. — Sauvageau, A. D. — Savard, R. — Tison, L. — Walsh, A. W. — Wiseberg, A.

D—Siegal, B.

CONTINENTAL

A—Desnoyers, T. — Turgeon, J. V.

B—Dalcourt, A. D. — Leblanc, G. — Peachy, J. W. — Picard, J. E. — Swift, J. H.

CROWN

A—Adelstein, H. M. — Adelstein, J. L. — Auerhan, J. — Berman, S. — Beyette, T. — Bezinian, H. — Blennerhassett, A. H. — Bouchard, L. — Bouvier, L. — Daunais, J. E. — Dénéchaud, P. R. — Feldstein, H. E. — Herlich, H. — Koren, I. — Lavallée, L. — MacGregor, H. G. — Maux, M. — Morand, R. — O'Donoghue, H. L. — Pelletier, J. R. — Randolph, J. — Rosofsky, L. — Schmidt, X. G.

B—Alper, D. — Beauchamp, J. E. — Blouin, J. A. — Bouvier, G. — Cartier, J. A. — Cayne, Mac. T. — Chartrand, E. — Demetre, J. — Dickstein, M. — Doucet, E. — Ducap, A. — Faucher, J. A. — Gareau, E. — Gilbert, D. — Hollinger, H. W. — Kennedy, J. W. — Koren, H. J. — Lauzé, L. — Lussier, J. A. — Marcotte, I. — Martin, C. A. — Meloche, O. — Morand, J. — Oram, J. P. — Schecter, S. H. — Silverstone, B. — Soiferman, A. — Wiseberg, A.

DOMINION

A—Alexander, K. S. — Boosamra, A. A. — Daoust, E. — Farrell, E. C. — Friedman, B. — Gauthier, A. — Gillies, J. H. — Hill, R. — Lacombe, F. — Lamarre, S. — Laurendeau, P. — Mailloux, A. — Mailloux, A. — Marineau, H. — Moquin, H. — Pelletier, L. C. — Pinard, A. J. — Shaw-Wood, R. D. — Simpson, A. — St-Amour, L. — Thérien, M. — Trudeau, R. G. — Vallée, J. L.

B—Carignan, J. J. — Carignan, J. A. — Carignan, R. — Cornellier, J. E. — Dastillio, C. — Duguay, G. — Gagnon, J. — George, D. M. — Guimond, J. N. — Ouellette, J. E. — Pineault, J. B. V. — Sullivan, J. H. — Tremblay, P. E. — Viens, P. — Walker, A. G.

DOMINION - CANADA

B—Bégin, P. P. — Fortier, J. — Fortier, P. H. — Gaudreau, R. — Gauthier, M. — Gauthier, R. — Gomery, B. V. — Judge, E. C. — Kathan, P. J. — Melville, C. R. — Mitchell, N. — Mitchell, W. O. — Paré, C. G. — Retallack, G. S. L. — Retallack, O. M. — Stewart, J. C. — Thibault, L. E. — Trudeau, R. — Wilson, G. M.

EATON

B—Reynolds, H. W.

EMPIRE

A—Chartier, M. E. — Lahaie, L. J. — McDevitt, H. — Newman, B. — Pickel, H. G. — Théberge, R. — Webster, J. H.

B—Jennens, P. J. — Lemay, G. — Morin, R. — Richard, J. U.

EQUITABLE

A—Shackell, R. A.

B—Watson, H. I. — Winters, E. J. A.

EXCELSIOR

A—Ashton, J. R. A. — Boivin, E. H. — Dufresne, J. R. A. — Carreau, J. — Dacks, I. — Desaulniers, M. L. — Desjardins, A. — Desjarlais, J. C. F. — Dubois, J. P. — Forest, A. — Gelfand, S. — Glackmeyer, J. E. — Gronau, E. S. — Guttman, S. — Labelle, J. A. — Miller, R. — Pollack, S. — Saab, N. S. — Wolofsky, A. — Zittler, D.

B—Archontakis, B. S. — Beauchemin, M. — Blanchet, F. — Bougie, J. L. — Corbeil, J. M. — Doré, J. — Gauthier, R. — Gelfand, L. L. — Goldstein, C. H. — Hubbell, D. O. — Leclair, L. — Lefebvre, A. — McGerrigle, J. L. G. — Ofshitzer, A. — Roy, P. — Savard, A. — Shapiro, H. A. — Simoneau, P. — Viau, R.

GREAT-WEST

A—Boisvert, G. A. J. — Carreau, G. P. — Carreau, J. G. — Clements, A. H. — Denis, G. L. — Engs, W. F. — Gagné, F. — Hamilton, P. D. — Haimovitz, M. — Heffernan, F. — Kahn, S. — Lebeue, N. J. — Lizotte, L. — O'Donoghue, A. C. — Rabinovitch, S. — Rolland, J. E. D. — Shayne, A. J.

B—Allard, T. — Benoit, J. — Cornu, R. A. — Dion, J. A. — Eddison, E. — Ferguson, D. R. — Girard, M. — Grant, A. W. — Grégoire, R. H. M. J. — Heffernan, E. L. — Klineberg, L. — Lamoureux, R. — Leduc, E. — Levine, N. — Masse, G. — Masson, R. E. — McKelver, W. L. — Merry, G. E. — Meunier, A. — Pilon, A. — Roch, L. —

Scott, G. M. — Seigler, M. — Shapiro, H. — Signer, J. E.

D—Finn, A.

IMPERIAL

A—Archer, L. — Blanche, P. E. — Brull, H. — Corbeil, C. E. — Dawley, J. W. — Golden, J. L. — Hofnens, L. C. — Ilsey, A. H. — Joy, J. C. — Madore, J. A. — Leblanc, J. M. — L'Espérance, L. N. — Notman, R. A. — O'Dea, F. M. — Robitaille, R. — Tanguay, R. — Thouret, F. R.

B—Balsillie, R. N. — Barraclough, J. R. — Côté, J. A. — Fitzpatrick, J. G. — Johnston, J. S. — Kayes, A. P. — Tobin, E. J. — Vallée, M. — Woodburn, B. W.

INDUSTRIELLE

A—Arbour, N. — Arpin, R. — Arsenault, L. — Aubut, R. — Audet, R. — Augustine, W. — Beaucage, O. R. — Beaudoin, G. — Beaudry, J. L. — Belair, P. E. — Bélanger, L. P. — Bernier, J. E. — Berthiaume, G. — Bertrand, G. — Bilodeau, J. E. — Bissonnette, F. — Bizzarro, N. — Boileau, A. — Bonneau, R. — Boucher, L. — Bourcier, R. — Cadieux, G. — Camino, F. — Campagna, L. — Chagnon, E. — Châles, G. — Chaput, L. — Chartrand, J. T. — Choquette, J. — Corbeil, E. — Corbeil, G. — Corbin, J. P. — Corbin, L. — Carrière, E. — Comte, J. A. — Cyr, J. M. — Dambrosio, S. — Dandurand, L. — DeCarle, W. F. — DeGagné, J. E. — Degagné, L. — DeGagné, R. — DeRepentigny, P. A. — Desgagnés, J. A. — Dessureault, U. — Doré, S. Turcotte. — Dubois, M. — Dubuque, C. — Dubuque, J. C. — Dufresne, R. — Dugas, J. L. — Durand, J. D. I. — Durand, R. — Dwane, J. J. — Farley, E. — Favreau, J. M. — Forest, G. Fortin, R. — Fournier, J. L. Fournier, L. G. — Gagné, M. — Gervais, R. — Giguère, L. — Girard, C. — Girard, J. — Gratton, M. — Gravel, T. — Guay, A. — Guilbault, D. H. — Hamel, M. — Harbour, M. — Houle, A. — Hunter, T. — Julien, A. — Kane, R. — Kent, P. — Laberge, A. — Labine, G. — Lacombe, H. — Laframboise, E. — Laframboise, F. — Laframboise, G. — Lamoureux, R. — Langlois, R. — Laniel, M. — Lanthier, A. — Lapiere, J. R. — Last, J. — Latour, M. — Latour, R. — Latremouille, M. — Laurier, L. — LeBeau, J. A. — Lebrun, R. — Leduc, P. — Leduc, R. — Leduc, V. A. — Lesage, E. — L'Espérance, P. R. — Leventhal, J. — L'Heureux, J. E. J. P. — Lizotte, L. — Loiseau, G. — Marchand, O. — Marcotte, D. — Marcotte, L. — Marsolais, P. — Martineau, M. — Meunier, A. —

Meunier, L. — Molmans, A. — Morneau, G. — Naud, P. E. — Ouellet, S. — Paquet, C. E. — Paquette, J. A. — Parent, M. — Payette, G. — Payette, H. — Pelletier, J. — Perno, J. — Perron, A. — Perron, I. — Pion, A. — Poirier, W. — Potofsky, I. M. — Prévost, A. — Prevost, M. — Proulx, H. — Proulx, S. — Provost, R. — Raymond, J. E. — Richard, L. — Richer, A. — Riendeau, G. — Riopelle, J. H. — Rosse, A. — Rouillard, A. — Rouillard, M. — Sabourin, A. — Savoie, J. — St-Jean, B. — St-Pierre, E. — Tétreault, J. A. — Trudeau, L. — Vaillancourt, N. L. — Valade, J. A. — Vermette, L. — Vincent, J. E. — Wilhelmy, L.

B—Belzil, R. — Bernard, H. W. — Bourbonnais, A. — Brabant, P. — Claude, L. — Collier, F. — D'Amour, R. — Dupuis, J. A. — Gervais, M. — Gingras, L. — Labrie, A. — Laliberté, H. — Lamontagne, J. E. — Lavoie, A. — Leblanc, J. R. — McNicoll, J. A. — McNicoll, R. — Ouellette, A. — Parent, R. — Pilon, P. A. — Renault, A. — Roy, E. C. — Tremblay, J. P. — Trépanier, H. — Valade, T.

LA LAURENTIENNE

A—Beaugard, L. — Daviau, P. — Guertin, P. — Robert, P. E.

B—Lapalme, L. A. — Legault, J. P. — Marisseau, F.

D—Belair, L.

LONDON

A—Andrews, R. G. — Archbold, E. T. — Auger, G. M. — Bacon, W. — Beauchamp, J. G. — Beaudin, S. — Bentley, V. J. — Besner, M. — Blair, L. — Blais, F. — Blais, G. — Bluteau, R. — Bougie, R. — Bourbonnais, R. — Bourdon, J. H. — Brisson, R. — Brodeur, R. — Brouillard, G. — Bushell, R. D. — Caffyn, E. S. A. — Calvert, T. F. — Carin, M. — Carmichael, H. G. — Carrier, J. C. — Carroll, J. V. — Charbonneau, L. J. A. — Cherry, R. E. — Chevrier, G. — Chevrier, J. B. — Choquette, J. Cohen, L. — Contant, L. — Cummings, R. — Daigneault, R. — Daniels, H. F. — Deschamps, A. — DeVilder, J. B. — Donatelli, V. A. — Dorais, A. T. — Dresben, A. L. — Fels, M. — Gollop, R. H. — Gervais, C. — Gervais, E. — Gilliland, J. B. — Gingras, J. — Goodman, G. — Grant, J. S. S. — Gray, G. — Guindon, L. — Guthrie, H. — Hilton, A. L. — Israel, D. R. — Jones, P. F. — Kirsch, L. — Kirsch, M. — Lacerte, A. — Lang, A. I. — Lau-
rendeau, J. A. P. — Laurent, G. — Le-
page, H. Y. — Luck, G. E. — MacLeod,
M. K. — Maher, H. — Mailhot, J. A. —
Marcus, L. — Mason, E. W. — Mastro-

vito, F. — Mathieu, M. — McClay, H. A. — Migicovsky, G. H. — Mombourquette, D. W. — Morneau, C. A. — Nantel, A. — Nichol, D. A. — Paquette, W. A. — Pascal, M. — Pelland, R. — Pins, M. — Poirier, A. — Poitras, S. P. — Potofsky, M. E. — Prenovost, L. — Provencher, R. — Ranger, H. — Riddell, E. G. — Riddell, I. — Rondeau, L. J. — Rose, A. — Rotman, J. M. R. — Roy, A. — Rubin, S. — Schwartz, J. — Sederoff, H. — Sederoff, I. B. — Seftelowitz, L. — Shapiro, P. — Silver, J. — Simard, L. — Simpson, D. D. W. — Sims, C. F. — Spare, F. W. — Starr, A. P. — Streicker, B. — Sydal, D. W. C. — Taylor, G. E. — Tilem, N. — Touchette, S. — Tourangeau, J. R. — Trottier, R. — Trudeau, A. — Wade, S. F. — Weisbord, N. — Wilhelmy, R. — Wilson, J. E. — Wolfe, F. — Woolsey, G. S. — Wright, W. — Dumont, L.

B—Brown, J. M. — Chapman, R. J. G. — Clarkson, P. A. — Cutts, E. T. — Eke, A. L. — Gilchrist, H. B. — Gittle-
son, L. — Johnson, H. V. G. — Lamou-
reux, J. S. — Lemieux, R. — Lowrey,
J. D. — Lyman, G. — Lyman, T. W. —
MacLeay, G. T. — Merrill, G. O. —
Miller, W. — Phelan, E. P.

MANUFACTURERS

A—Boright, G. H. — Carrière, B. A. —
Champagne, C. H. — Clément, M. D. —
Connor, W. P. — Dumaresq, L. E. —
Gagnon, F. — Goldenberg, H. — Hétu,
W. — Hogan, F. A. — Kleinberg, N. —
Labow, N. — Levergne, J. — Pommin-
ville, J. G. — Provost, A. — Rennie, J.
G. — Waterman, N. — Whittall, E. B.
B—Addy, P. H. — Allan, J. D. — Arm-
strong, J. W. — Barrett, J. A. —
Beaudry, A. — Bernstein, D. L. —
Boisvert, L. P. — Caplin, L. K. —
Crooks, W. P. — Day, G. W. — Grover,
G. S. — Haldimand, G. S. — Healy, J.
R. — Johnston, F. C. — McAdams, H.
F. — Morton, G. M. B. — Raper, L. H. —
Riopel, J. R. — Sigouin, J. M. —
Slade, T. A.

B—Farrington, J.

METROPOLITAN

A—Abrams, J. A. — Aizer, J. — Allard,
S. R. — Archambault, A. — Aronoff,
W. — Assaf, E. — Aubry, A. — Auer-
bach, N. — Aumais, J. E. — Austin, R.
A. — Awde, J. G. — Bachand, E. —
Ballon, S. — Bancel, P. — Barrette,
G. — Barrette, L. P. — Bauman, E.
H. — Beaudette, C. A. — Beaudoin, M.
— Beaudoin, Y. — Beaulieu, J. G. —
Beaulieu, J. R. — Beausoleil, G. — Bé-
dard, D. J. — Belair, J. O. — Belhu-
meur, P. — Bercovitch, J. — Bergeron,
A. — Bergeron, J. L. — Bergeron, J. —

Bergeron, O. — Bergmame, L. — Berrault, J. C. — Bertrand, G. — Besner, J. P. — Besner, R. H. — Bickley, L. — Blais, M. — Blaukoff, B. J. — Blouin, G. R. — Boisclair, R. — Boisvert, A. — Bordua, C. A. H. — Borgia, J. — Bouchard, R. — Bourassa, E. R. — Bourbonnais, E. — Boyer, J. E. — Brault, A. — Breton, E. — Broder, S. — Brouillard, G. — Brousseau, J. P. — Brunet, L. — Brunet, W. — Cadieux, R. — Cardinal, J. D. R. — Carignan, A. — Caron, J. F. — Carroll, L. F. — Cartier, J. W. — Casgrain, A. — Champagne, D. — Chapdelaine, R. — Charbonneau, E. — Chartier, C. H. — Chartier, L. H. — Chazan, O. — Chevalier, L. J. — Choquette, E. — Choquette, H. — Cléroux, R. B. — Cloutier, A. — Corbeil, H. — Courchesne, C. E. — Crossey, W. E. — Crystal, S. L. — Cusson, A. — Dagenais, J. E. — Dagenais, R. — Daneault, T. — Dansereau, E. J. — Daunais, R. — David, A. — Décarie, R. — Delisle, R. Y. — Demange, S. — Demers, J. — Denault, F. G. — Deneault, J. A. — Desabrais, E. G. — Deschênaux, B. — Deschênes, L. — Deshaies, J. R. — Desjardins, H. — Desjardins, H. — Desjardins, P. — Delorme, L. — Desnoyers, E. — Desrochers, J. P. G. M. — Desy, A. — DeVarrennes, J. — Deziel, M. — DiBlasio, D. — Dionne, R. A. — Doyon, G. — Doyon P. — Dubé, J. H. — Dubois, R. — Dufort, A. — Dufresne, R. — Dupras, A. — Dupuis, J. O. — Durocher, J. A. — Dussault, E. — Dutrisac, L. — Duval, H. — Eadie, N. F. — Elman, B. — Ethier, E. — Ethier, E. — Ferro, C. — Fifle, J. E. E. — Fillion, G. R. — Fiset, J. A. — Flanagan, E. H. — Flavelle, W. R. — Forget, L. — Fortin, J. P. — Fullum, G. D. — Gadbois, A. — Gagnon, G. — Galaize, W. — Galarneau, J. L. — Galipeau, V. E. J. — Gardner, A. A. — Garneau, J. A. — Gauthier, D. — Gauthier, J. A. — Gauthier, J.J. — Gauthier, N. G. — Gauvreau, A. — Gélinau, J. J. — Gervais, E. R. — Giasson, C. — Gingras, A. — Giroux, E. — Giroux, G. — Giroux, R. — Giroux, R. — Godon, Z. — Goulet, C. E. — Graydon, H. E. — Grenier, A. — Groulx, A. Groulx, J. W. — Guyon, J. E. — Hall, A. D. — Hamel, C. — Hayes, H. — Hayes, H. — Hébert, L. N. — Hétu, G. — Hills, H. E. — Horovitch, N. A. — Hubert, A. — Hutt, W. L. — Jacques, G. M. — Joly, J. P. — Joly, L. — Kearney, P. J. — Klepper, D. — Klepper, H. M. — Klepper, M. H. — Kotler, P. — Laberge, R. — Labonté, J. — Labrecque, H. — Lalande, J. H. — Laliberté, B. — Laliberté, R. — Lalonde, J. A. — Lambert, F. — Lambert,

H. A. — Lambert, J. E. — Langlois, R. — Laniel, J. E. — Lapointe, E. — Laporte, J. L. — Larin, C. E. — Larouche, G. — Laurier, G. — Laurier, L. P. — Laurin, F. — Laverdure, J. R. — Laverdure, O. — Lavoie, A. — Lazanik, M. — Lebeuf, R. — Leboeuf, A. — Leboeuf, J. — Leboeuf, I. H. — Leclair, J. — Ledoux, R. — Leduc, O. — Lefebvre, E. — Lefort, A. — Leibovitch, A. — Leonard, J. A. — Leroux, H. — Leroux, J. E. — Leroux, P. A. — Leroux, R. — Lespérance, D. — Letourneau, E. F. — Letourneau, P. — Little, J. — Loranger, A. — Lord, J. — Lusier, C. A. — Luys, J. M. — Lynch, N. D. — Maheu, G. A. — Mainville, A. — Marchand, H. — Marquis, R. — Martin, A. R. — Martin, C. — Martin, L. — Martin, M. — Martin, O. — Martin, R. — Martineau, G. — Martineau, H. — Martineau, R. — Marsh, L. S. — Masse, C. E. — Massue, J. W. — Masse, O. — Matteau, E. A. — McBain, G. W. — McManiman, M. — Meunier, O. — Michaud, G. — Mintz, I. — Mitchell, R. — Mongeon, J. A. — Morin, L. — Mouton, M. — Mousseau, M. — Nadeau, A. — Nadon, H. — Nelson, H. S. — Nesbitt, G. E. — O'Caïn, P. J. — Orgell, M. — Packwood, R. Jr. — Paquin, J. A. — Paré, G. — Pariseau, R. — Pelletier, M. — Pelletier, P. E. — Pépin, J. A. G. — Perusse, B. — Pinet, A. — Pion, H. — Poirier, C. E. — Poirier, E. — Poirier, G. — Portman, M. L. — Potvin, L. — Pouliot, J. M. — Prénovost, J. P. — Primeau, L. — Proulx, F. — Provencher, A. W. — Quesnel, A. — Quintin, A. — Rabeau, U. — Richard, G. T. — Richard, R. E. — Richer, L. — Ridorossi, J. H. — Riles, H. J. — Rivard, R. — Robert, J. A. — Robitaille, L. M. — Roch, E. — Rochford, J. — Rochon, J. B. — Rochon, J. O. — Rochon, O. — Roe, F. G. — Rolfe, A. T. — Rouleau, U. — Rousse, D. — Rousset, J. H. — Roy, J. H. — Royal, R. — Ryant, N. — Sabourin, J. G. — Sansregret, A. — Schlesinger, L. J. — Shepard, G. F. — Shvemar, L. — Sigouin, A. — Smolkin, C. — Souchereau, A. — Soulières, J. E. — Spurrell, E. — Stanfield, L. — St-Michel, R. — Stuart, A. — Taylor, C. W. — Tessier, E. — Tessier, R. — Thérien, H. — Thériault, J. P. — Thoms, J. A. — Thornborrow, T. — Tourangeau, R. E. — Trahan, E. — Trotter, G. H. T. — Turcotte, A. — Turcotte, P. E. L. — Vadeboncoeur, J. M. — Vaillancourt, A. — Vézina, G. — Waddell, M. — Walters, G. L. — Wasbroad, V. D. — Weinstein, J. — White, E. J. — Wiseberg, J. Wolinsky, J.

B—Alarie, R.

MONARCH

A—Bernier, R. — Blouin, L. — Boileau, M. — Halperin, H. J. — Keough, G. P.

B—Noiseux, J. H.

D—Millinchamp, W. F.

MONTREAL

A—Barbeau, A. — Horniak, P. — Lanthier, A. C. — Marcovitch, A. — Miller, L. — Miller, W. — Pierce, R. M. — Sussman, B. — Trachtenberg, J. — Zucker, L.

B—Cayne, S. S. — Godine, N. H. — Goldman, H. A. — Hanson, D. A. — Hayes, J. M. — Johnston, A. T. — Lewis, G. G. — McRae, N. D. C. — Melling, A. L. — Veinish, N.

MUTUAL-CANADA

A—Cook, G. E. — Boivin, F. — Brown, G. A. — Dixon, E. C. — Fournier, J. A. — Gosselin, V. — Henley, W. G. — Jay, J. P. — Knight, G. W. — Leach, C. W. D. — Leverette, G. W. — McCulloch, A. L. — Penney, O. R. — Quesnel, J. L. — Reid, C. D. — Richard, G. — Robinson, F. — Singer, N.

B—Abramowitz, M. — Acres, S. A. — Ashton, C. A. — Bérard, J. A. — Berthiaume, L. — Bougard, J. N. — Bourgouin, H. W. — Breedlove, W. C. — Burnett, G. — Clelland, W. N. — Delage, A. — Duncan, J. N. — Emmett, T. T. — Flibotte, J. A. — Goldberg, M. B. — Hennessy, W. — Jones, J. J. — Lafortune, J. N. — Laing, G. H. — Levin, A. — MacCormack, J. M. — Marchand, G. P. — McKenzie, R. A. — Mitchell, H. F. — Nadler, J. — Picard, E. — Potechin, W. C. — Race, W. F. — Rinfret, L. V. — Shelter, F. G. — Stewart, G. B. — Tarbush, H. L. — Valois, H. O. — Walkem, H. C. — Weekes, J. E. G. — Wickham, R. J.

D—Cohen, J.

MUTUAL-CITIZENS

B—Barry, G. W. — Beauregard, L. — Brunet, C. — Désy, R. — Dion, G. — Goulet, J. N. — Gravel, E. — Haché, E. — James, W. C. — Lafortune, A. — Lalonde, J. M. — Larin, E. — Leclaire, A. E. — Lemieux, A. J. — Morel, R. — Mousseau, L. — Prud'homme, A. — Rockstein, I. — Sevigny, A. — St-Antoine, N. C. — Yassi, J.

NATIONAL

A—Allard, R. — Dagenais, A. — Gratton, J. A. — Michaels, V.

B—Andrews, J. C. — Blaker, J. M. — Blumenthal, A. — Brazier, S. — Breiman, M. — Cloutier, J. E. — Conway, P. A. — Dubuc, J. P. — Friedman, E.

A. — Gauthier, J. L. — Ladouceur, L. — Lyonnais, C. — Rill, N. A. — Sans-regret, R.

NEW YORK

A—Darby, J. M. — Franklin, J. A. — Gauvin, C. C. — Gould, W. P. — Kaplan, M. — Ketcheson, F. G. — Levin, P. — Madill, C. S. — Nixon, F. B. — Park, S. L. — Pelton, E. F. — Vipond, H. F.

B—Young, J. D.

NORTH AMERICAN

A—Archer, G. E. — Beresford-Howe, R. — Bergeron, J. C. — Bleakney, E. T. — Bouchard, G. D. — Burman, L. — Coates, T. — D'Acoust, R. — DeGruchy, A. E. — DeGuise, C. T. — Fitch, J. — Fugère, R. A. — Giroux, B. — Grégoire, G. L. — Katz, J. — Kirschberg, I. — Leblanc, F. X. — Lewis, A. — Morin, L. — Murray, W. W. — O'Sullivan, D. T. — Rivard, R. T. — Sherman, G. — Smith, M. S.

B—Adelstein, H. S. — Baber, G. C. — Bertrand, J. O. — Brouillette, W. — Burman, S. S. — Clark, W. A. — Irwin, A. N. — Kirschberg, G. — LeMoyné, J. D. — Mailhot, L. P. — McNulty, J. M. — Morin, L. P. — Papineau, J. — Roll, J. L. — Thornton, R. B. — Walker, M. G. — Weinrauch, J. G.

B—Greenfield, G. A.

NORTHERN

A—Bégin, E. — Comtois, J. O. — DeCarufel, R. O. — Trudeau, R. N.

B—Gosselin, L. — Lauzon, J. H. — Verdon, J. E.

OCCIDENTAL

A—Benoit, J. A. — Ciceri, C. J. — Daveluy, A. — Denis, H. — Frost, A. C. — Lepine, J. A. — Lewinson, J. — Ste-Marie, A. A.

B—Arnovitz, M. — Baillargeon, J. O. — Byatt, E. R. — Carson, C. R. H. — Dagenais, J. — Dubney, J. — Gendron, J. H. — Laurin, J. A. — Laurin, W. T. — Neumann, L. J. — Overland, J. S.

LA PREVOYANCE

B—Belzil, A. — Phaneuf, W. M. — Ranger, J. R.

LES PREVOYANTS DU CANADA

A—Beauregard, J. I. — Labbé, E. — Lanthier, L. — Lesage, A. — Martin, E. — Vaillancourt, P. Y.

PRUDENTIAL-AMERICA

A—Allen, J. H. — Angelini, P. — Barolet, A. — Barrett, F. — Beasley, W. M. — Beauchamp, J. O. — Beaulieu,

A. — Beauré, A. — Bédard, A. — Belec, P. E. — Benoit, E. — Bessette, A. — Betournay, G. — Blanshay, H. — Bilodeau, A. R. — Birch, H. J. — Birchnough, D. D. F. — Bisailon, A. — Bisailon, G. — Bisailon, P. — Bissonnette, F. — Boucher, — Boyer, C. — Boyer, M. — Bowen, — Brault, J. L. — Brunet, J. R. — Burns, W. A. — Carey, W. J. — Cayer, D. — Cayer, S. — Chamberland, C. — Champagne, R. — Chapdelaine, L. — Charbonnier, Y. — Chartrand, J. W. — Chartrand, L. — Chartrand, O. — Chevrier, H. — Clouâtre, J. B. — Closner, J. — Closner, S. — Comtois, J. — Corcoran, J. J. — Crawley, A. B. — Cuffling, A. — Cutler, H. M. — Cyr, J. O. — Cyr, L. A. — Dupuis, N. — DaPrato, J. A. A. — Desy, S. — Dejean, F. — Dagenais, L. — Dupuis, F. — Desormeau, J. W. — Dorion, J. — Dolan, W. — Desautels, J. A. — Delfosse, L. M. — Dubois, A. — Dandonneau, A. — Dupont, P. — Elton, A. R. — Fontaine, F. A. — Forcier, B. — Forget, G. — Fortin, J. H. — Gagné, J. B. — Gagné, L. — Gagnon, C. H. — Gammon, W. E. — Gaudet, J. A. — Gaudet, O. P. — Gauthier, J. G. — Généreux, G. — Gershonberg, J. — Gilbert, J. A. — Girard, R. — Goulet, C. E. — Goulet, E. — Goulet, P. A. — Greenhalgh, F. — Grenon, E. — Haas, J. M. — Harvey, F. — Henault, L. — Homier, J. A. — Johnson, A. — Joseph, P. — Julien, J. R. — Keegan, J. T. — Kelly, G. P. — Lacroix, G. — Lacroix, N. — Laforest, R. — Lagacé, O. P. — Lancaster, J. S. — Lanctôt, H. E. — Lannegrâce, E. — Lanthier, E. Jr. — Laplante, J. R. — Lapointe, R. — Lavalée, P. E. — Leclair, J. E. — Leduc, J. A. — Lespérance, H. — Lévesque, J. B. — Lewis, M. — L'Heureux, C. A. — Lupien, H. — MacDonald, J. K. — MacPhail, D. — Malouin, P. — McCoy, L. A. — McDonough, J. V. — Ménard, R. — Mills, D. D. — Mongeau, F. — Morin, S. N. — Mullin, J. J. — Ouimet, V. — Paquette, A. — Paquette, P. — Paradis, J. L. — Paré, J. M. — Parent, I. — Paris, A. — Paterson, A. H. — Payette, L. A. — Pellerin, O. — Picher, L. J. — Pilon, J. B. L. — Pilon, J. B. — Pollard, T. — Prénouveau, M. — Prévost, J. V. — Reid, A. — Richard, B. — Roch, D. — Schuler, O. N. — Smeall, G. M. — Sommer, B. — Sonne, J. D. — St-Germain, L. — St-Jean, L. — St-Jean, N. — Theroux, M. — Tisseur, F. X. — Touchette, Z. — Tremblay, S. — Turner, H. — Walsh, J. E. — Westerman, R. C. T. — White, A. G. — Woods, G.

B—Douglas, H. P.

PRUDENTIAL-LONDON

A—Coupal, M. C. — Hampson, E. E. — Morin, M. — Ostiguy, J. M. — Padulo, F. — Racicot, J. A. F. — Senécal, F. — Smith, A. M. — Tanguay, M.

B—Bellin, J. N. — Bendall, H. C. — Bernardin, J. L. — Boyce, G. V. — Braithwaite, R. C. — Brault, M. H. — Browning, A. — Burton, J. M. — Cardinal, F. — Charbonneau, C. F. — Clarke, W. R. — Dansereau, V. D. P. — Desmarais, A. — Fox, G. H. — Hardy, W. H. — Hobart, J. H. — Leblanc, G. — Lee, H. L. — Lepage, R. — Lepine, J. E. A. — Main, G. A. — Meloche, J. — Miller, J. — Morris, S. — Noël, C. — Nolin, G. — Paquette, P. — Parizeau, G. — Parsonage, L. T. — Péloquin, O. — Quinlan, H. G. — Robshaw, W. E. — Sinclair, E. L. — Spencer, B. Y. — Symons, F. S. — Wayland, J. A.

B—Simpson, W. S.

ROYAL

A—Wilks, A. Y.

B—Adams, R. P. — Amos, J. O'B. — Bertrand, R. H. — Brossard, R. — Bulley, H. J. — Caven, W. W. — Chartrand, L. G. — Clarke, H. G. — Colvil, J. A. C. — Cyr, F. — Dépatie, T. V. — Dettmers, O. W. — Dupuis, J. C. — Fellows, H. V. — Fortier, M. — Gault, P. R. — Howard, R. — Kavanagh, F. J. — Labelle, P. E. — Labrecque, D. — Lee, J. G. — Love, J. M. — Lussier, R. — Margolese, I. N. — McLean, P. F. — Pauzé, L. A. — Payette, P. — Pelletier, F. — Pollock, E. M. — Quinn, R. F. — Rinfret, R. — Schofield, W. — Sise, E. F. — St-Cyr, A. Jr. — Thompson, B. — Tougas, A. — Williams, H. W. — Wilson, A. S. — Wood, G. A.

C—Brunelle, F. B.

ROYAL GUARDIANS

A—Delaviolette, J. — Henrikson, B. T. — Grand, S. B. — Wilks, H. E.

LA SAUVEGARDE

A—Cardinal, J. A. R. — Carignan, R. — Chabot, P. — DeHaerne, F. — Gammache, A. — Guertin, M. — Larivée, J. H. — Ouellette, U. — Pelland, J. A. — Prévost, J. P. — Vermette, R.

B—Alepin, S. — Auger, H. L. — Angers, A. — Bellerose, C. — Beauchamp, J. E. — Bouchard, P. — Bourbeau, J. A. — Bourdon, J. — Brissette, E. — Cardin, L. — Carignan, A. — Caron, M. — Carrier, C. A. — Carroll, R. — Charrest, J. P. N. — Cloutier, J. P. — Decary, R. — Desjardins, A. — Desmarais, A. — Després, J. — Fradette, A. — Gagner, J. L. — Gagnon, J. O. — Giroux, B. — LeBouc, A. — Ladouceur,

G. — Lafaille, R. M. — Langevin, J. H. — Larocque, E. — Léonard, D. — Paquette, G. — Pelland, J. — Perras, J. A. — Piché, J. R. — Racine, A. — Raynault, A. — Roussin, A. — Savard, L. — Tozzi, J.

SOVEREIGN

A—Asselin, A. — Paré, H. — Prénovost, B. — Prénovost, P.

B—Desabrais, N. — Lavergne, C. E. — Lépine, A. R.

STANDARD

A—Brown, H. — Potter, G. H.

B—Beswick, J. A. — Cairns, M. J. — Draper, G. C. — Fraser, S. B. — Girard, E. — Griffin, P. H. — Howard, R. B. — Hurtubise, E. — Lacroix, H. — Lalonde, A. A. — Lewis, M. — Macneill, F. C. — Peirson, R. — Ralston, W. A. — Rose, J. — Ryan, W. J. — Smith, G. P. — Smith, P. — St-Pierre, S. — Thistlethwaite, W. J. — Walker, A. W. — Zeltzer, H. — Zoppi, R. W.

C—Davidson, R. D.

SUN

A—Chernin, J. — Charron, R. — Clerk, H. R. — David, J. — Davis, H. E. — Decker, O. B. — Gass, D. L. — Gilpin, W. S. — Gloutney, D. A. — Ham, S. — Kalfas, J. — King, W. W. — Kingsley, H. — Lapierre, A. P. — Lefebvre, J. R. — Louis, J. A. — Martin, O. C. — Marleau, O. — Moreland, W. R. — Muhlstock, A. W. — Pilon, F. R. — Seymour, G. E. — Smereczynsky, M. — Stanton, K. Y. — Taylor, E. S. — Trempe, M. — Tucker, J. — Vineberg, A. — Young, J. D.

B—Anderson, R. W. — Beckit, O. G. — Bernard, A. — Bordo, J. — Brien, J. H. — Brown, A. — Brussels, A. A. — Carson, J. — Carson, J. E. — Chartrand, J. A. — Châtelain, J. U. — Claus, J. A. — Cornell, L. D. — Côté, J. A. R. — Cross, R. L. — Drysdale, E. H. — Faucher, H. P. — Finestone, A. —

Fleischman, I. M. — Fraser, C. C. — Gauvin, R. S. — Gervais, C. A. — Gilbert, F. L. — Goldberg, B. — Goldenstein, J. — Gross, M. H. — Hall, A. P. — Helal, W. — Herscovitch, M. M. H. — Hilton, A. B. — Hives, P. D. — Holland, L. F. — Jackson, F. — Jacobson, F. — Javet, E. — Jones, A. L. — Koenig, P. — LaGarde, O. H. — Lalonde, J. L. — Lamothe, J. M. — Langevin, J. O. — Larkin, E. H. — Lasalle, A. — Lasalle, J. A. — Latter, N. J. H. — Lecavalier, A. — Lee, J. S. — Lewis, V. — Litwin, S. — Mace, T. W. — Madore, H. — Moore, F. I. — Morin, P. — Morris, J. M. — Morris, W. A. — Nathanson, B. — O'Malley, E. M. — Patterson, A. A. T. — Pike, C. J. — Poirier, J. E. — Poitras, A. D. — Robson, J. S. — Rowell, N. F. — Rubinovich, I. M. — Samuels, H. — Samuels, M. — Samuels, P. — Shalinsky, D. L. — Shea, J. C. — Simms, M. — Smeaton, J. C. — Smith, S. H. — Sonne, R. T. — Stafford, R. W. — St-Amour, J. B. C. — Venning, E. A. — Yudin, W. — Watson, J. H. — Wilkinson, C. A.

LA SURVIVANCE

A—Provost, H.

TRAVELERS

B—Abbey, P. — Beaudin, H. — Berger, J. H. — Booth, L. T. — Brault, P. A. — Burns, W. T. — Caron, G. — Carter, S. C. — Chouinard, R. M. — Corbeil, M. — Daigle, R. P. — Desrochers, L. — Dietsche, R. W. — Dionne, H. — Doyle, P. — Dozois, E. — Gagnon, M. J. P. — Godin, E. — Grondin, M. — Harcourt, L. G. — Henry, H. L. — Hogue, I. — Joncas, L. E. — Kane, C. E. — Kollmar, W. E. — Lefebvre, P. — Leishman, K. — Linteau, J. — Marwood, H. D. — Millette, M. — Morrison, N. — Ogilvy, L. C. — Paquette, R. — Pearson, H. A. — Robert, J. R. — Robertson, R. O. — Shaw, H. L. — Smith, M. D. — Valade, P. E. — Vau-telet, R.

QUEBEC

AETNA

B—Laliberté, A.

CANADA

A—Bell, E. F. — Brodrigue, W. — De-Goumois, M. — Drolet, L. — Frederick, P. — Grenon, M. E. — Hudon, J. F. — Jacob, P. — Marsh, D. — Mercier, J. A. — Nadeau, P. A. — Pedneault, L. — Samson, J. — Thomas, L.

B—Byrne, T. J. — Lachance, L.

CONFEDERATION

A—Conway, M. — Gauthier, R. — Lavoie, N. — Ouellet, S. — Vézina, A.

B—Gagné, G. — Lévesque, J. A. — Lortie, J.

CONTINENTAL

A—Egan, J. A.

CROWN

A—Forgues, O. — Lebrun, C. — Lebrun, G. — Métivier, A. A. — Séguin, J. H. H. R.

B—Blouin, A. J. — Boutet, A. — Brousseau, R. — Houde, L. — Lebrun, J. P. — Masse, L. — Roberge, H. — Ruel, R.

C—Houde, R.

DOMINION

A—Côté, M. — Fortin, J. P. — Plamondon, J. F. G.

B—Garneau, J. L. — Jobin, E. — Robitaille, J. A. — Trudel, A. — Turgeon, G.

EMPIRE

B—Larue, P. V.

EXCELSIOR

A—Emond, C. A. — Pouliot, J. G. — Rochette, J. A. — Simard, E. — Tardif, E.

B—Avard, J. C. — Hay, A. H. M. — Lauzon, C. A. — Lebeau, J. — Marcelot, M. — Miron, A.

GREAT-WEST

A—Côté, P. E. — Daoust, A. — Martin, O.

B—Bouchard, J. — Gignac, A. — Houde, S. — Jalbert, A. — Lachance, J. E. — Marchand, S. — Moisan, Ste-F. G. — Moreau, P. — Paré, J. A.

IMPERIAL

A—Boulet, L. — McPhee, A. C. — Messier, P. V.

B—Laroche, H.

INDUSTRIELLE

A—Anctil, L. — Auger, H. — Beau-bien, A. — Bédard, A. — Bégin, C. N. — Bélanger, J. E. — Bernier, M. — Bérubé, C. E. — Bilodeau, M. — Binet, M. L. — Blouin, V. — Bussière, J. — Bussière, R. — Caron, B. — Carrier, J. E. — Cloutier, A. — Dagenais, A. — Drolet, O. — Dumas, E. — Filteau, J. A. — Fiset, R. — Fortier, M. — Frédéric, A. — Gagné, J. P. — Garneau, M. — Garns, W. — Gauvreau, R. — Giguère, W. — Goulet, J. P. — Hébert, R. — Jobin, E. — Lachance, H. — Lafleur, E. — Lamontagne, A. — Lamontagne, L. — Langlois, P. — Lapierre, P. E. — Latulippe, L. — Lebel, P. J. — Legendre, H. — Lessard, P. A. — Létourneau, G. — Maheux, F. — Maranda, F. — Mathieu, J. A. — Matte, J. C. — McCullin, R. — Nadeau, F. — Nadeau, R. — Ouellet, P. H. — Parent, P. H. — Plamondon, P. A. — Racine, E. — Riberdy, W. — Robitaille, J. M. — Roy, M. — Santerre, F. — Sauviat, R. — Therrien, L. — Tremblay, J. U. — Trépanier, A. — Vallières, A. — Vandal, J. R. — Vézina, H.

LA LAURENTIENNE

A—Bergeron, M. — Grenon, A. — Légaré, G. — Rouleau, A.

B—Gaumond, G. H.

MANUFACTURERS

A—Chaumette, A. — Cloutier, G. — Gorman, J. E. — Lachance, L. — Leduc, J. A. — Martin, G. H. A. — Mercier, P. D. — Perinet, L. P.

METROPOLITAN

A—Angers, L. — Arsenault, J. M. — Audet, J. A. — Beaulieu, J. D. — Beaupré, R. — Bernier, L. — Blais, A. — Bonefon, E. W. — Bonefon, L. P. — Brown, J. A. — Campagna, A. — Chateaufort, H. N. — Côté, J. R. — Côté, P. E. — D'Amour, J. W. L. — Drouin, C. A. — Drouin, G. — Drouin, P. E. — Duchesne, J. A. — Faucher, R. — Filion, F. — Filteau, R. — Fortin, J. A. — Gagné, M. — Gauthier, A. — Gingras, J. D. — Gingras, R. — Glandon, R. — Grantham, T. L. — Hamel, L. — Laberge, A. — Lacombe, M. — Laflamme, W. K. — Lagacé, R. — Laliberté, A. — Lamontagne, O. — Lapointe, L. P. — Lehoux, J. L. — Lehoux, R. — Lemieux, L. P. — Lemoine, G. — Lepage, A. — Lepage, J. N. — Lepage, J. R. — Lenage, M. A. — L'Heureux, J. H. — L'Heureux, R. — Marier, A. — Meunier, A. — Monast, M.

— Moreau, G. A. — Ouellet, J. W. —
Paré, E. — Paré, F. — Parent, J. A. —
Picard, A. — Plamondon, C. E. — Poi-
rier, M. J. — Poirier, R. — Pouliot, N.
Robitaille, A. — Rodrigue, A. — Sa-
vard, L. H. — Simard, P. — St-Arnaud,
W. — Tremblay, E. S. — Tremblay,
J. A. — Tremblay, L.

MONTREAL

A—Bélanger, E. — Dion, E. — Gi-
guère, J. A. — Hallé, J. O. — Julien,
C. E. — Juneau, J. O. — Morin, B. —
Paré, S. — Pélissier, R.
B—Faguy, L. — Lavigueur, G. B. —
Paradis, M. — Vaillancourt, E.

MUTUAL-CANADA

A—Chalifour, L. E. — Demers, A. —
Jolicoeur, J. E. — Langlais, J. E. —
Monaghan, J. G. — Monaghan, M. —
Pelletier, L. P.
B—Bélanger, W. J. — Brochu, J. A. —
Chalifour, J. — Darveau, R. — Goulet,
G. — Jeanneau, H. — Marois, A. — Ma-
rois, J. C. — Piché, C. — Roy, L.

MUTUAL-CITIZENS

B—Ruel, W.

NATIONAL

A—Arseneault, B. — Bernard, J. —
Boutet, P. L. — Lamontagne, R. — Lan-
glois, O.
B—Beauchamp, G. — Taillon, C.

NEW YORK

A—Brady, J. A. — Garant, O. — Mé-
thot, A. — Roberge, J. L. — Van-
Felson, G. L.
B—VanFelson, A. B.

NORTH AMERICAN

A—Schulman, J.
B—Pratte, G. — Rémillard, P. — Re-
naud, J. A. — Turcot, A.

NORTHERN

A—Drolet, R. — Griffin, M. — Sau-
cier, J. Y.
B—Lavoie, G. N. — McNicoll, J. C. —
Saucier, J. A.

OCCIDENTAL

A—Lajeunesse, L. A.
B—Poitras, J. M. — Poitras, J. E.

LES PREVOYANTS DU CANADA

A—Claireaux, H. J. — Demers, P. E.
— Marcotte, J. E. — Renault, M. T. —
Rouleau, J. H.
B—Lagacé, E.

PRUDENTIAL-AMERICA

A—Barbeau, J. O. — Bélanger, J. B. —
Bernard, R. — Blais, E. — Giguère, A.
— Gingras, C. E. — Girard, A. — Ha-
mel, G. — Labbé, J. A. — Paquet, G.
— Plamondon, V. L. — Plante, J. D.
— Racine, J. — Robitaille, A. — Ruel,
J. B. — Sansfaçon, A. — Slater, J. M.
— Vermette, J. A.

PRUDENTIAL-LONDON

A—Audet, S. — Lapointe, G.
B—Audet, P. — Belleau, A. E. — Côté,
G. J. E. — Côté, J. R.

ROYAL

A—Suckling, G. M.
B—Andrews, R. I. — Bignell, C. B. —
— Love, A. R. — Martin, J. T.

LA SAUVEGARDE

A—Lelièvre, W. — Morissette, J. R.
B—Boisvert, T. — Huot, A. — Morel,
C. E.

SOVEREIGN

A—Garneau, S.

SUN

A—Beaudry, G. A. — Cooke, A. — Fra-
ser, M. G. — Girouard, A. P. — Légaré,
C. J.
B—Galibois, J. E. — Myrand, R. —
Tessier, J. D. R. — Trudelle, L. A. —
Villeneuve, I.

TRAVELERS

B—Bédard, M. L. — Bouffard, H. R.
— Casault, R. — Castonguay, D. — De-
chêne, M. F. — Desy, J. L. — Giguère,
P. H. — Hall, B. O'H. — Koettlitz, F.
A. B. — Mainguy, J. L. — Martel, J. P.
— Paradis, A. — Pinsonnault, A. J. —
Pouliot, J.

PROVINCE DE QUEBEC OF

ALMAVILLE, St-Maurice

Excelsior—A—Arbour, J. W.

AMOS, Abitibi

Excelsior—B—Bouchard, J.

National—B—Veillette, B.

Northern—B—Roy, A.

La Sauvegarde—A—Labrie, R.

Sun—D—Bourcier, I.

ARVIDA, Chicoutimi

Continental—D—Morrison, L. B.

ASBESTOS, Richmond

Confederation—B—Tourigny, J.-U.

Excelsior—A—Pilon, G.

Metropolitan—A—Durocher, A.

Mutual-Canada—B—Gendreau, O.

Sovereign—D—Bruneau, J. W.

Sun—D—Therrien, F.

BAGOTVILLE, Chicoutimi

La Laurentienne—B—Gagnon, T. L.

Montreal—A—Fortin, J. B. — Jacques,
O. — Lavoie, A.

Prudential-America—A—Morrier, L.

Sun—B—Fortin, E.

BEAUPORT, Québec

Crown—B—Paradis, L.

Excelsior—B—Proteau, A.

Industrielle—A—Parent, J. D.

Metropolitan—A—Ferland, L. — Jean-

neau, X. — Lortie, G. — Robert, T. M.

Sun—B—Grenier, G.

BOURLAMAQUE, Abitibi

Crown—B—Viney, E.

Great West—B—Bruce, R. J.

Mutual-Canada—A—Abraham, W. J.

CAP-DE-LA-MADELEINE,

Champlain

Empire—A—Daveluy, J. P.

Great West—B—Beaumier, D.

Industrielle—A—Marion, G.

Metropolitan—A—Francoeur, H. — Las
nier, H. — Turcotte, F.

Monarch—D—Hébert, E.

Montreal—B—Vincent, J. A.

North-American—A—Bruneault, H.

Occidental—B—Savard, E.

Prudential-America—A—Hamel, M. —
Mercier, M.

Royal—B—Lanouette, J. B.

Sun—B—Caron, L.

La Survivance—A—Casault, U.

CHICOUTIMI, Chicoutimi

Canada—A—Morrier, Y.

Crown—B—Claveau, G.

Great West—A—Vézina, M.

Metropolitan—A—Blanchette, J. J. —
Dubé, A. — Laforest, J. A. — Lapoin-
te, H. — Lavigne, L. — Picard, J. E. —
Tremblay, A. — Tremblay, J. A.

North-American—A—Fraser, J. B.—B—
Bennett, G.

Prudential-America—A—Gagné, J.-A. —
Tremblay, N.

Prudential-London—B—Julien, M. E. —
Pedneault, A.

La Sauvegarde—B—Cloutier, V.—D—
Tremblay, P. Z.

Sun—B—Tremblay, A. — Tremblay, R.

DRUMMONDVILLE, Drummond

Canada—B—Lemaire, P. — Léveillé, J.
H.

Continental—A—Gagné, L.

Excelsior—B—Auger, C. W. — Rioux,
J. E. O.

Imperial—B—Duchesne, J. C.

London—A—Larrivée, L.

Manufacturers—A—Pinard, J. J.—B—
Lemaire, J. E.

Metropolitan—A—Baril, J. — Bourbeau,
S. — Martin, H. — Morrissette, L. —

Pinard, A.—B—Archambault, J. E.

National—A—Couture, O.—D—Meunier,
A.

Les Prévoyants du Canada—A—Hogg, J.
W.

Prudential-America—A—Berthiaume, H.
— Roux, J.-A.

La Sauvegarde—A—Chagnon, E. — La-
frenière, J. O. — Ouellet, D.

Sun—B—Harrison, I. E. — Pepin, O.

Travelers—B—Courchesne, D.

GIFFARD, Québec

Excelsior—B—Blackburn, L.

Industrielle—A—Gauvin, R. — Lemelin,
N.

Montreal—A—Faullem, J.

Prudential-America—A—Galarneau, A.
McGuire, E.

GRANBY, Shefford

Confederation—A—Benoit, O.

Continental—B—Robert, J.-L.

Crown—B—Racine, J.

Excelsior—A—Fournier, S.

Great West—B—Avery, G.

London—A—Matton, E.

Manufacturers—B—Enright, J. A.

Metropolitan—A—Brousseau, J. H. —
Durocher, R. H. — Laporte, L. J. —

Loiselle, M. — Matton, J. B. E.

Monarch—A—Lewis, W. O.—B—Duro-
cher, R. A.

Mutual-Canada—B—Laliberté, V.

National—B—Gobeil, L. P.

North American—A—Dunn, N. H.

Prudential-America—A—Archambault, J. R.
Sun—B—Bachand, A. — Jackman, O. R.

GRANDE BAIE, Chicoutimi

Crown—D—Rocheffort, H.
Metropolitan—A—Gagnon, P. O.
La Sauvegarde—B—Tremblay, L.-J.

GRAND'MERE, Champlain

Dominion-Canada—B—Lacroix, C.
Industrielle—A—Gélinas, R. — Lepine, P. E.
Metropolitan—A—Ayotte, Z. — Chamberland, L. C. — Chamberland, L. E. — Dubé, O. — Lavallée, E. — Lavergne, R. — Rivard, E.
New-York—B—Deziel, M. K.
Prudential-America—A—Branchaud, L.—Cartier, B.
Prudential-London—B—Prud'homme, H.
Sun—B—Ricard, L. J.

HULL, Hull

Canada—A—Grondin, G. H.
Great West—A—Durocher, G.—B—Binet, E.
London—A—Séguin, H.
Manufacturers—B—Guertin, A. — D — Lamy, J. E.
Metropolitan—A—Aborameh, F. — Beau-lieu, L. A. — Benoit, G. E. — Bordua, L. C. — Goulet, F. — Gratton, P. — Jacques, J. C. — Lamoureux, Y. — LeBoeuf, A. — Lemire, E. C. — Philion, G.
New York—A—Thériault, P. O.
North-American—A—Chevalier, F.
Prudential-America—A—Allain, J.-A. — Beuparlant, O. — Ducharme, J. L. — Farmer, J. L. — Gignac, E. — Laine-se, R. — Larose, J. M. — Sanche, E. — St-Arnaud, R.
La Sauvegarde—B—Proulx, J. H.
Travelers—B—Royer, N.

IBERVILLE, Iberville

Canada—A—Poulin, J. P. I.
Confederation—B—Meunier, E.
Metropolitan—A—Archambault, J. H.
Prudential-America—A—Guillet, J. M.

JOLIETTE, Joliette

Canada—A—Sauvageau, O.
Crown—B—Tellier, J.
Empire—B—Barrette, A. — Lepine, N.
Excelsior—B—Brault, J. E. — Lavallée, E.
Great West—A—Perrault, R.—B—Bois-vert, J. A.
Metropolitan — A — Comeau, J. E. — Drainville, J. A. M. — Gendron, H. P.
Mutual-Canada—B—Frenette, J.
North-American—B—Dugas, E.
Prudential-America—A—Laporte, R.

La Sauvegarde—A—Girard, L. — B — Asselin, M. A. C.
Sun—B—Tessier, J.-A.

JONQUIERE, Chicoutimi

Canada—B—Lessard, J. D. — Marchand, O.
Great West—A—Simard, R.—B—Bergeron, J. E. — Gauthier, P.
La Laurentienne—A—Hébert, R.
Metropolitan—A—Lachance, J. E. — Regis, A. — Tremblay, J. H. C. — Tremblay, P.
Mutual-Canada—B—Frigon, C. A.
Prudential-America—A—Ouellet, E.
La Sauvegarde—A—Bouchard, C. E. — B—Beaumont, G.

KENOGAMI, Chicoutimi

Canada—A—Rocheleau, J. G.
Confederation—B—Bergeron, L. J.
Crown—B—Belley, J. P. A.—D—Merette, L. P.
Imperial—B—Nadeau, G. L.
La Laurentienne—B—Allard, A.
Metropolitan—A—Gauthier, L. J. — Lapierre, M. — Paradis, L.
North-American—A—Neron, J. A.
Prudential-America—A—Arsenault, A.
Royal—B—Craig, G. K.

LA TUQUE, Champlain

Excelsior—B—Brochu, A.
Metropolitan—A—Crête, Y. — Gingras, J. A. — Lesieur, A.
Mutual-Canada—B—Bolduc, J. N.
Prudential-America—A—Tougas, R.

LAUZON, Lévis

Canada—A—Roy, D.
La Laurentienne—A—Godbout, L.—B—Gosselin, J. M. A. — Ouellet, J. M.
Metropolitan—A—Brière, R.
Mutual-Canada—A—Létourneau, P. E.—B—Boutin, P. A.
Prudential-America—A—Dumas, J. — Samson, J. E.
Travelers—D—Belzil, L. P.

LAVAL DES RAPIDES, Laval

Crown—A—Lamarre, A.
Sovereign—B—Henry, G. A.

LENNOXVILLE, Sherbrooke

Confederation—A—Coulombe, W. L. — B—McLeod, K. J.
Imperial—A—Jenne, L. F.
Manufacturers—B—George, C. H.
North-American—A—Healy, C. R. — B—Converse, A. M.

LEVIS, Lévis

Confederation—A—Lapointe, J. C.
Crown—D—Bégin, L. P.
Great-West—B—Gagnon, E.
Industrielle—A—Gouin, L.

La Laurentienne—A—Nadeau, C. — Tar-
dif, J. A.
Metropolitan—A—Audet, L. N. — Ber-
geron, L. — Boily, J. A. — Boissinot,
L. — Déry, J. A. — Marmet, J. A. —
Simpson, J. E. — Turgeon, J. A.
Montreal—A—Thivierge, J. O.
National—B—Labrecque, A.
Prudential-America—A—Carrier, W. —
Duval, J. O. — Samson, J. A.
Prudential-London—B—Laliberté, J. H.
Royal—B—Roy, M.
Sovereign—A—Plante, H.
Sun—B—Bolduc, J. — Roy, A.

LONGUEUIL, Chambly

Confederation—B—Brind'Amour, R.
Crown—B—Desjardins, L. P.
London—A—Leonard, A. L.
Metropolitan—A—Beaudry, L. A. — Car-
dinal, L. — Chenail, P. M. — Denault,
S. — Piché, R. — Rhéaume, R. — Va-
nasse, N.
Mutual-Canada—B—Aubry, R.
Travelers—B—Paiement, P.-C.

MAGOG, Stanstead

Crown—B—Boisvert, O.
Metropolitan—A—Parthenais, G. — Roy,
C. E.
Mutual-Canada—A—Langlois, E.
North-American—A—Batrie, G. — Jac-
ques, O. — B—Rancourt, E.
Prudential-America—A—Hamel, E.
Royal—B—Goyette, J. N.
La Sauvegarde—B—Gaouette, A.

MATANE, Matane

Continental—A—Rioux, A.-S.
Crown—D—St-Laurent, R.
Metropolitan—A—Ouellet, A.
Montreal—B—Mercier, J. Y.
Northern—B—Desjardins, J. A.—Voyer,
J. N. R.
La Sauvegarde—B—Deschènes, J.-L.

MONTMORENCY, Montmorency

La Sauvegarde—A—Bouchard, C.

NORANDA, Abitibi

Canada—A—Allard, A. L. — Jennings,
M. W.
Confederation—A—Reed, A. I.
Dominion—B—O'Donnell, J. A.
Great West—A — Moore, H. J. — B —
White, W. A. C.
Imperial—A—Ramsay, F. W.
London—A—Cohen, F. O. — Conlon, L.
A. — Desjardins, C. E. — McGovern,
J. J. — Smith, G. L.
Metropolitan—A—Smith, H. E.
Mutual-Canada—A—McParland, M. J.—
Moyer, A. O.—B—Kitson, A. E.
La Sauvegarde—A—Bertrand, H.

PORT-ALFRED, Chicoutimi

Metropolitan—A—Tremblay, J. P.
Montreal—B—Potvin, P.
La Sauvegarde—B—Lavoie, M.

RIMOUSKI, Rimouski

Canada—A—Durocher, E.
Crown—B—Drapeau, J.-A.
Great West—B—Nadeau, L. P.
Industrielle—A—Alary, J. A. — Dubé, I.
— Pineau, M.
Manufacturers—A—Beaulieu, J. W. R.—
Marcoux, R.
Metropolitan—A — Levesque, G. R. —
Levesque, R. — Young, J. A.
Montreal—A—Caron, J. R. — Côté, J. E.
— Gagnon, S. — Legaré, F. X.—B—
Gagnon, J. A.
Mutual-Canada—A—Blanchet, J. L. —
Rouleau, G. O.
Northern—B—Asselin, J. W. T. — Le-
vesque, F. X. — Morin, G. A.
Sun—A—Lavoie, E.

RIVIERE DU LOUP, Rivière du Loup

Crown—B—Gendron, J. O.
Imperial—B—Rhéaume, J.
Metropolitan—A—Demers, J. P. — Four-
nier, J. A. — Grandbois, E. J. — Mi-
chaud, L. — Rioux, J. C.
Montréal—A—Bérubé, J. E. — Nadeau,
A. H. — Parent, M. B.
Mutual-Canada—B—April, J. A.
North-American—A—Albert, A. — B —
Pratte, L.
Northern—B—Morel, J. W.
Prudential-London—B—Ancil, G. R.
Sun—A—Côté, J. E.—B—Voyer, J. B.

ROUYN, Abitibi

Confederation—A—Filiatrault, J.
Crown—B—Caouette, M.
Empire—A—MacGillivray, R.
Excelsior—A—Voyer, J. T.
Great West—A—St-Jean, J. R.
London—A — Corriveau, J. H. L. —
Erickson, E. R. — Langevin, J. M. —
Poole, C. J.
Manufacturers—B—Guilbault, C.
Mutual-Canada—A—Girard, J. P. H. —
B—Baril, B. — McMahon, J. L.
North-American—A — Miron, H. J. —
Trottier, J. A.

SHAWINIGAN FALLS, St-Maurice

Canada—A—Terriault, G. —B— Walsh,
J. P.
Confederation—B—Godbout, J. R.
Empire—A—Thibeault, L.—B—Beaulac,
W. J.
Industrielle—A—Bellemare, N. — Gre-
nier, A. — Lacaille, R. — Laurendeau,
S. — Montreuil, A. — Théoret, A.
La Laurentienne—B—Dolbec, A.

Metropolitan—A—Brabant, J. H. — Cournoyer, E. — Houde, R. — Levesque, D. — Milot, D. — Villemure, A.
Monarch—B—Bellemare, J. E.
Montreal—B—Carbonneau, J.
Mutual-Canada—B—Jolivet, A.
Prudential-America—A—Babin, J. S. — Brunelle, D. — Dery, G. H. — Jacques, L.
Prudential-London—A—Boisvert, N. — B—MacDonald, E. P.
Royal—B—Carrier, L. P.
La Sauvegarde—A—Pagé, G. G. — B—Beaulac, L. A.
La Survivance—A—Ringuette, H.

SHERBROOKE, Sherbrooke

Aetna—B—Meagher, J. S.
Canada—A—Peabody, H. A.—B—Peabody, E. B.
Confederation—A—Bélangier, L. — Couture, A. J. — Gallinger, S. H. — Marcotte, E. — Richard, A. — B—Fortin, W.
Continental—A—Rouveau, J.-A.
Crown—A—Vidal, J. A.—B—Vidal, R.
Dominion—A—Landry, L.—B—Sévigny, D. A.
Dominion-Canada—B—Ward, H.
Empire—A—Caron, H. — Martel, C. — Mittleman, E. E.—B—Foote, W. W.
Excelsior—B—Larose, C. — Larose, R.
Great-West—A—Marois, J. R. M.—B—Gingues, M. — Jacques, C. A.
Imperial—A—Beauchemin, E. A. — Mesara, A. E. — Racine, A.
Industrielle—B—Gadoury, J. L.
London—A—Fortin, T. — Gauthier, A. R. — Jarret, J. M. — O'Donnell, C. E.
Manufacturers—A—Caron, J. E. — Gaudreau, L. E.—B—Palmer, C. O.
Metropolitan—A—Boire, H. — Comtois, J. R. — Delisle, J. O. — Homier, R. — Laporte, A. — Lussier, G. A. — Miller, P. — Robidoux, L. — Tousignant, J. N. — Valenti, J. — Veer, J. O.
Monarch—A—Carette, J. — Déziel, J. — Hamel, P. E. — Joubert, J. R. — Larkin, F. — Pelletier, A.
Montreal—A—Soucy, A.—D—Fortier, J.
Mutual-Canada—A—Barter, E. L. — Germain, E. — Labrecque, V. L. E.—B—Millar, B. M.
National—A—Gariépy, J. A. — Letellier, J. A. — Pepin, J. E. R.—B—Cadorette, L.
New York—A—Poulin, J. A. O.
North-American—A—Davis, C. M. — Fales, J. L.—B—Simms, J. R.
Northern—A—Poulin, J.—B—McManamy, G. D.
Prudential-America—A—Boudreau, N. — McFarlane, A. C. — Pepin, J. C. — Turcotte, J. A.

La Sauvegarde—A—Bissonnette, D. — Gagnon, A. — Lavigne, L. — Lefebvre, S. — Paulhus, O. D. — Sévigny, J. Y. G. — Vincent, C. A.
Sovereign—A—Meloche, C. A.—B—Gélinas, J.
Sun—A—Becker, R. — Loomis, E. B. — Sutherland, W. S.—B—McRae, D. C.
La Survivance—A—Dion, F. — Jacques, A. E. — Morin, F. — Roy, L. — Théroux, E. — B—Beaulieu, P. E. — Hébert, P. E.
Travelers—B—Conway, A. J. — Conway, F. J. — Roy, A. N.

SILLERY, Québec

Industrielle—A—Julien, J. A. — Trahan, E.
Metropolitan—A—Legaré, F. X.

SOREL, Richelieu

Confederation—B—St-Arnault, P.
Crown—B—Demers, L.
Dominion—B—Lussier, D.
Empire—B—Plante, G. — Smith, L. M.
La Laurentienne—B—Farly, J. N. E.
Metropolitan—A—Blanchet, L. — Bouchard, A. — Desrochers, J. H. — Fortin, R. — Lamarre, P. E. — Larochelle, P.
Mutual-Canada—B—Julien, L. E.
National—B—Cournoyer, J.
La Sauvegarde—A—Arpin, A. — Farly, R.
Sun—B—Forget, L.
Travelers—B—Beauchemin, B.

ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Canada—A—Poulin, R. L.
Confederation—A—Mercure, A. —B—Arpin, L. P. — Chapdelaine, W.
Crown—B—Brodeur, O. — Leduc, H. — D—Messier, A.
La Laurentienne—A—Plamondon, J. R.
London—A—Marois, J. O.
Manufacturers—B—Durocher, G.-H.
Metropolitan—A—Boivin, A. — Cadieux, A. — Cadorette, L. — Caron, J. L. — Drouin, J. A. — Lauzon, P. — Lazard, M. L. — Ledoux, L. — Meunier, R.
Montreal—A—Dumont, R. O. — Martin, V.
National—B—Arpin, R.
Prudential-America—A—Durocher, J.-R. — Leclerc, J. T. — Légaré, N. — Plamondon, L. — Riendeau, V. A.
La Sauvegarde—A—Desy, P. E. — Jutras, U. — Martel, L.—B—Raymond, A.
Sun—A—Hébert, U.
La Survivance—A—Théberge, O.
Travelers—B—Payette, J. M.

ST-JEAN, St-Jean

Canada—A—Girard, G. C. — Leclair, G.
Excelsior—A—Rombach, N.

Great West—B—Bessette, R. — Lange, J.

La Laurentienne—D—Côté, M.
Manufacturers—B—Meunier, J. P. H.
Metropolitan—A—Daignault, D. — Fouquet, G. G. — Lafrance, O. — Lemaire, G. — Lupien, L. P. — McGraw, O. G. — McDonald, G. — Tougas, R. R. — Trudeau, A. H.
Prudential-America — A — Lachance, R. — Lefebvre, C. A. — Perrault, R. — Tremblay, A.
Prudential-London—B—Brault, P.
Royal—B—Lefebvre, F. R.
La Sauvegarde—B—Ostiguy, J.
Toronto Mutual—D—Sheppard, G. H.
Travelers—B—Genier, A. C.

ST-JEROME, Terrebonne

Confederation—B—Bélanger, R.
Empire—A—Angers, L.
Excelsior—B—Lafontaine, T. — St-Vincent, R.
Industrielle—A—Duchesne, S. — Lamoureux, P. E.
Metropolitan—A—Allard, J. R. — Brisebois, A. — Dupras, L. — St-Michel, L. — Waddell, E.
Monarch—D—Lauzon, H.
Prudential-London—A—Lamy, R.
Royal—B—Allaire, G.
La Sauvegarde—B—Clément, J. T. — Millette, A.
La Survivance—A—Leroux, A.

ST-JOSEPH D'ALMA, Lac St-Jean

Metropolitan—A—Simard, A.
North-American—B—Harvey, P. E.
La Sauvegarde—A—Maltais, J. J.

ST-JOSEPH DE GRANTHAM,

Drummond

Continental—A—Bergeron, R.
Crown—A—Boisclair, G.
Empire—A—Demers, M.
La Laurentienne—A—McMahon, J.
La Sauvegarde—A—Brun, A.

ST-LAMBERT, Verchères

Canada—B—Racey, C. A.
Confederation—B—Bray, S. H.
Excelsior—A—Soucie, R.
Imperial—A—Dandurand, H.
Metropolitan—A—Clarke, E. E. — Coriveau, C. A. — Gouin, A. J. — Lacasse, J. A. L. — Opzoomer, H. S. — Sarrasin, E.
Mutual-Canada—B—Brockie, E. M.
North-American—A—Voisine, P.
Prudential-America—A—Boisvert, H. — Martial, A.
Prudential-London—B—Clerk, P. D.
Royal—B—Neale, W. J. — Sillars, S. L.
Sun—A—Elliot, R. R. — Gravel, J. O. — B—Blackstock, W. H. — Lemieux, R.

ST-ROMUALD, Lévis

London—B—Slater, M. Sr.
Metropolitan—A—Desroches, P. — Dutil, A.
Prudential-America—A—Plante, J. P.

THETFORD MINES, Mégantic

Confederation—A—Charest, Y. E. —B—Lafontaine, J. G.
Crown—A—Goulet, M. G. —B—Campeau, E. — Campeau O.
Dominion—B—Paré, R.
Excelsior—A—Simoneau, G.
Great-West—B—Roy, D.
La Laurentienne—A—Brochu, W. —B—Grenier, E.
Metropolitan—A—Beaudoin, H. — Bellevue, L. — Boissonneault, M. — Poiré, J. O.
Mutual-Canada—B—Roberge, H.
New York—A—Goulet, J.-W.
Sun—B—Campeau, H.

TROIS-RIVIERES, St-Maurice

Canada—A—Cooney, E. — Loranger, P. — McCarthy, G. C. — Teasdale, C. A.
Confederation—B—Langlois, A.
Crown—A—Bergeron, J. A.
Dominion—B—Tousignant, B.
Empire—A—Bellavance, J. A. — Boucher, W. — Pidgeon, L.
Excelsior—B—Fugère, R. — Grenier, L. I.
Great West—A—Balcer, F. —B—Bergeron, F. X.
Imperial—A—Kay, H. — Topping, J. W.
Industrielle—A—Dupont, R. — Dupuis, A. — Fortin, H. — Fortin, R. — Gauthier, A. — Perron, J. A. — Ricard, L. — Riverin, E. — Vézina, L. — Vézina, R. —B—Grégoire, G.
La Laurentienne—A—Courcelles, F. — Paillé, R. — Trahan, C. — B — Bergeron, R.
Manufacturers—B—Garceau, O.
Metropolitan — A — Bachand, H.E. — Drainville, J. A. G. — Geoffroy, G. — Lanneville, G. — Lemyre, J. — Rouette, F. — Tanguay, C. — Thériault, O. P. — Vincent, J. S.
Montreal—A—Bellemare, B. —B—Allen, G. E. — Badeaux, N. L. — Masse, J. A. —D—Michaud, F.
Monarch—A—Dupuis, J. P. A. — Forcier, R. — Lenoir, J. —D—Bergeron, V.
Mutual-Canada—A—Boudreau, J. C. — R—Delagrave, J. O.
Mutual-Citizens—B—Beauchesne, O.
New-York—A—Baxter, B. D.
North-American—A—Caron, A.
Northern—A—Dumais, A. —B—Grenier, M. P.
Occidental—A—Grenier, H. G.
Les Prévoyants du Canada—A—Brochu, L. —B—Provencher, L.

Prudential-America—A—Beauchesne, A. — Boutin, B. — Caron, J. T. B. — Dallaire, V. — Guilbert, A. — Héon, R. — Lafontaine, J. R. — Legendre, A. A. — Lemay, B. — Lussier, J. R. — Provencher, L. — Robillard, E. — Rouette, A. — St-Pierre, E.

Royal—B—Malone, T. D.

La Sauvegarde—A—Gauthier, J. A. — Schiller, J.

Sun—A—Bourassa, A. A. P. — Madore, P. — Pagé, T.—B—Derome, J. — Neveu, P. E.

La Survivance—A—Boissonneault, J. L. — Dussault, J. — Finn, J. — Robert, C. E. — Soucy, R. L.—B—Beaumier, J. H.

Travelers—B—Lanteigne, G.

VAL D'OR, Abitibi

Excelsior—B—Corriveau, J. A.

London—A—Beausoleil, R.

North-American—A—Reckin, W. D. E.

Northern—B—Brunet, R.

Mutual-Canada—A—Journeau, R. J. M.

VALLEYFIELD, Beauharnois

Canada—A—Rozon, J. J. S.

Confederation—A—Aumais, A. — Delisle, L.

Dominion-Canada—B—Walsh, W.

Great West—B—Choquette, L.

La Laurentienne—A—Primeau, J. — Ste-Marie, L.

Manufacturers—B—Bourassa, J.-R.-E.

Metropolitan—A—Desrosiers, L. — Dobbelaer, A. C. — Gauthier, J. W. — Langevin, H. — Montpetit, E. — Parry, P. — Primeau, J. E. A. — Rochon, J. E.

North-American—B—Shannon, W. J.

Prudential-America—A—Leduc, P. O.

Sovereign—A—Fradette, L. — Lacoste, L.—B—Laniel, J. P.

VICTORIAVILLE, Arthabaska

Canada—A—Lessard, E. — Lessard, J. M.

Continental—B—Rheault, A.—D—Lambert, R.

Crown—B—Payeur, D.

Excelsior—B—Labbée, A.

Great-West—B—Bourbeau, M.

La Laurentienne—B—Plourde, S.

Manufacturers—B—Levreault, J. C.

Metropolitan—A—Gougeon, E. — Lapointe, C. E.

Mutual-Canada—B—Guillemette, J. D.

National—A—Grimard, J. A.

Prudential-America—A—Labbé, E.

La Sauvegarde—B—Plourde, P. H.

La Survivance—A—Auger, R. — Pelletier, J. A.

DEUXIÈME PARTIE — SECOND SECTION

ACTON VALE, Bagot

Monarch—A—Richard, J. E.
 La Sauvegarde—A—Gauthier, R.—B—
 Gauthier, T.
 Sovereign—A—Gauvin, E. P.

AMQUI, Matane

Crown—D—Raymond, C.
 Metropolitan—A—Côté, P. E.
 Montreal—D—Bélangier, C.
 Mutual-Canada—B—Michaud, J. H. A.
 Les Prévoyants du Canada—B—Bélan-
 ger, J. A.
 La Sauvegarde—D—Levesque, A. A.
 Sun—B—Vaillancourt, M. L.

ANCIENNE LORETTE, Québec

Metropolitan—A—Kirouac, P. H.
 La Sauvegarde—A—Fiset, R.

ARMAGH, Bellechasse

North-American—D—Gosselin, E.
 Nadeau, J. L.
 La Sauvegarde—A—Turgeon, J. C. G. —
 Roy, J. J. A.

ARNTFIELD, Pontiac

Mutual-Canada—D—Galbraith, V. A.

ARTHABASKA, Arthabaska

Monarch—D—Allie, J. M.

ATHELSTAN, Huntingdon

North-American—D—Wilson, W. R.

AYLMER, Wright

Montreal—A—Roney, J. M.
 Prudential-America—A—Gibeault, T. H.
 Sun—B—Winters, W. E.

BAIE COMEAU, Saguenay

Great West—D—Tremblay, J.-R.
 Imperial—D—Tremblay, R. C.
 North-American—D—Tremblay, E.
 La Sauvegarde—D—Rocque, J. F.
 Sun—D—Touchie, G. A.

BAIE ST-PAUL, Charlevoix

Confederation—D—Mailloux, J.-R.
 Great-West—B—Lavoie, J.-E.
 Northern—D—Fortin, J.-F.

BARRINGTON, Châteauguay

Aetna—B—Cloake, S. G.

BATISCAN, Champlain

Mutual-Canada—A—Pérusse, H.
 Northern—D—Lahaye, P.

BEACONSFIELD, Jacques-Cartier

Occidental—B—Dandurand, P.

BEAUCE JONCTION, Beauce

Crown—B—Lessard, G.
 Great-West—B—Cliche, V.
 La Survivance—A—Giguère, J. L. A.

BEAUCEVILLE EST, Beauce

Great West—B—Poulin, J. H. F.
 Mutual-Canada—A—Jolicoeur, J.-P.
 National—A—Giguère, H. P.
 La Sauvegarde—B—DeBlois, J.-A.

BEAUCEVILLE OUEST, Beauce

Empire—A—Poulin, E.
 Industrielle—B—Doyon, A.
 Metropolitan—A—Lachance, L.

BEAUHARNOIS, Beauharnois

Crown—B—Leduc, R. P.
 Great West—B—Gendron, G.
 Metropolitan—A—Leduc, A. — Murphy,
 A.
 Sun—B—Caza, J. A. H.

BEAUPRE, Montmorency.

Mutual-Canada—B—Roy, V.
 Prudential-America—A—Fortin, E.

BECANCOURT, Mégantic

Confederation—B—Carignan, H. P.
 La Laurentienne—B—Dumont, A.-L.

BEDFORD, Missisquoi

Canada—D—Casey, A. A.
 Great-West—A—Perron, H.
 Monarch—B—Draper, B. W.

BEEBE, Stanstead

Empire—D—Bédard, D.
 Great-West—D—Campbell, W. M.
 North-American—A—Dustin, P. A.

BELLE ANSE, Gaspé

Mutual-Canada—D—LeMarquand, C. J.

BELLETERRE, Témiscamingue

Dominion—D—Cunningham, C. J.

BELOEIL, Verchères

Confederation—D—Orsali, R.
 Excelsior—D—Tétrault, C. H.
 Great West—D—Desmarais, A.
 Metropolitan—A—Bergeron, A.

BERTHIERVILLE, Berthier

Empire—B—Tellier, J. A.
 Excelsior—D—Gouger, J. A.
 Great West—B—Lafrenière, O.
 Metropolitan—A—Paquette, B.
 Mutual-Canada—B—Hamelin, J.-E.
 Prudential-London—B—Poirier, P.
 La Sauvegarde—B—Coulombe, L. P.
 Sun—B—DeGrandpré, L. A.

BIC, Rimouski
Industrielle—D—Gauthier, G.
Montreal—A—Côté, J. A.
Mutual-Canada—B—Gagnon, J.-S.
Sun—D—Leclerc, A.

BLACK LAKE, Mégantic
Great-West—B—Côté, C. — Côté, J. A.
Industrielle—B—Dussault, O.
La Laurentienne—D—Nadeau, P. H.
Montreal—A—Grégoire, L.
Sun—D—Larochelle, J.

BOISCHATEL, Montmorency
Confederation—A—Giasson, F.
La Sauvegarde—A—Gaulin, R.—B—Le-
febvre, J. A. E.

BONAVENTURE, Bonaventure
National—A—Bernard, F.

BROME, Brome
Mutual-Canada—D—Owens, G. M.

BROMPTONVILLE, Richmond
La Sauvegarde—A—Roy, J.—B—Blais,
A.

BROUGHTON STATION, Beauce
Crown—D—Poulin, R.

BROWNSBURG, Argenteuil
Sun—B—Thompson, J. S.

BUCKINGHAM, Hull
Great West—B—Cullen, C. J.—D—Mar-
tin, E. P.
Metropolitan—A—Dupuis, O.
Mutual-Canada—D—Steele, S. L.
North American—B—Bouladier, A.-F.
Royal—D—Fournier, P.
Sun—D—Malette, E. J.

BURY, Compton
Great West—D—Stokes, T. G.
National—D—Whitehead, A.

CABANO, Témiscouata
Metropolitan—A—Pelletier, G. E.

CACOUNA, Témiscouata
Monarch—B—Dionne, A. E.
Sovereign—D—Bérubé, L.

CADILLAC, Abitibi
Mutual-Canada—D—Cooper, A. W. —
Edwards, W. B.
La Sauvegarde—B—Marchand, J. A.

CALUMET, Argenteuil
Confederation—B—Lemay, A. C.

CALUMET ISLAND, Pontiac
Mutual-Canada—B—Griffin, J. N.

CANTLEY, Wright
Imperial—D—Brown, R. A.

CAP CHAT, Gaspé Nord
Northern—D—Dion, A.

CAP ST-IGNACE, Montmagny
Mutual-Canada—B—Bernier, C.
Sun—D—Proulx, E.

CHAMBLY BASSIN, Chambly
Canada—A—Kyle, G. A.
Metropolitan—A—Barnett, F. — Lavoie,
E.

CHAMBLY CANTON, Chambly
Imperial—A—Beaudoin, J. A.
National—B—Versailles, J.

CHAMPLAIN, Champlain
Great West—D—Arcand, M.
Metropolitan—A—Rivard, E.

CHANDLER, Gaspé
Confederation—D—Young, J. E.
Imperial—A—Lévesque, P.

CHAPEAU, Pontiac
Excelsior—B—Cahill, I. P.

CHARENTE, St-Maurice
Empire—D—Villemure, C.

CHARLESBOURG, Québec
Confederation—B—Laflamme, G.
Excelsior—A—Guy, P. E.—B—Lapointe,
J. E.
Metropolitan—A—Dorion, L. — Fon-
taine, M. — Lehoux, E.
New York—A—Racine, G.

CHARNY, Lévis
Metropolitan—A—Fontaine, L.
Mutual-Canada—A—Blanchet, A.
Prudential-America—A—Roy, N.

CHATEAU D'EAU, Québec
La Laurentienne—A—Dumais, V.

CHATEAUGUAY BASSIN,
Châteauguay
Dominion-Canada—B—Cox, W.
Royal—B—Gilmour, W. H.

CHATEAU-RICHER, Montmorency
Great-West—B—Rancourt, J. E.

CHICHESTER, Pontiac
Montreal—A—Fox, T.

CLERMONT, Charlevoix
La Sauvegarde—D—Lapointe, L. P.

COATICOOK, Stanstead
Confederation—D—Labrecque, F.
Great West—B—Gérin, A.
Metropolitan—A—Marcoux, H. A. —
Véronneau, S.
Montreal—D—Asselin, G.

National—B—Soulière, J.-A.
Occidental—B—Jenks, A. C.
Prudential-America—A—Lafaille, R.
Sun—A—Thomas, L. M.
Travelers—B—Lincourt, J.

COMO, Vaudreuil

Standard—B—Lane, E. W.

COMPTON, Compton

La Sauvegarde—A—Chapdelaine, R.

CONTRECOEUR, Verchères

Excelsior—B—Proulx, L.
Metropolitan—A—Langlois, H.

COOKSHIRE, Compton

Sun—D—Drennan, J.-E.

COTEAU STATION, Soulanges

Metropolitan—A—Séguin, J. A. V.
Royal—B—Lalonde, J.-R.

COURCELLES, Frontenac

Confederation—D—Quirion, E.

COURVILLE, Québec

Metropolitan—A—Giroux, J. S.

COWANSVILLE, Missisquoi

Canada—A—Masters, J. B. — B — Mc-
Phee, C. A.
Imperial—B—LeBrun, R. R.
Manufacturers—B—Ingalls, V. R.
Monarch—A—Sirois, A.—B—Draper, J.
W.
North-American—D—Henry, C.
Sovereign—B—St-Martin, W.

CUSHING, Argenteuil

Empire—A—Innes, J.

DALHOUSIE, Soulanges

Mutual-Canada—D—Macdonell, J.-A.

DANVILLE, Richmond

Empire—D—Barrett, A. E. G.
Manufacturers—D—Taylor, S. R.

DELAGRAVE, Montmagny

La Sauvegarde—A—Lecompte, M.

DELSON, Laprairie

Montreal—D—Bellefleur, E.
La Sauvegarde—B—Circé, R.

DESBIENS, Lac St-Jean

New York—B—Plourde, A.
La Sauvegarde—B—Hudon, J.-R.

DESCHAILLONS, Lotbinière

Les Prévoyants du Canada—A—Laberge,
J. A.

DESCHAMBAULT, Portneuf

New York—A—Touzin, R.

DISRAELI, Wolfe

Great West—B—Labrecque, P. A.

DOLBEAU, Lac St-Jean

Confederation—D—Tremblay, S.
La Laurentienne—A—Bégin, J. H. L.
Metropolitan—A—Bergeron, J.

DONNACONA, Portneuf

Canada—D—Dussault, F. — Plamondon,
L.
Confederation—D—Germain, R.
Manufacturers—B—Bussière, J. G.
Metropolitan—A—Martel, R.
Prudential-America—A—Dufour, O.

DORION, Vaudreuil

Metropolitan—A—Chartrand, E. — Ran-
ger, L.
Mutual-Canada—B—Desmarchais, J. T.
North American—B—Bélanger, P. W.

EAST ANGUS, Compton

Empire—B—McKeage, A. B.
Manufacturers—A—Planche, G. J.
Metropolitan—A—Bergeron, G.

EAST BROUGHTON, Beauce

Confederation—D—Lapointe, J. A.
Empire—A—Cloutier, A.—D—Nadeau,
F. G.
New-York—A—Cloutier, J. A.
Sun—B—Robert, E.

EASTMAN, Brome

Excelsior—D—Lecours, C.
New-York—A—Dingman, C. H.

ESTCOURT, Témiscouata

Continental—A—Chenard, J.-H.

FARNHAM, Missisquoi

Canada—A—Mooney, C. D.
Dominion-Canada—B—Tétreault, M. F.
Excelsior—B—Bernard, J. P.
Metropolitan—A—Leduc, J. G.
Prudential-America—A—Guilbault, N.

FERME NEUVE, Labelle

Montreal—D—Courtemanche, E.

FONTAINEBLEAU, Wolfe

Excelsior—D—Delisle, E.-A.

FORT COULONGE, Pontiac

Canada—B—Smith, A. — Ward, J. J.—
D—Ward, J.

FRAMPTON, Dorchester

La Laurentienne—A—DeBlois, P. E.
North American—D—Brennan, J.

GARTHBY, Wolfe

La Laurentienne—B—Marceau, J. C.

GASCONS, Bonaventure

Sun—D—Parisé, L. P.

GASPE HARBOUR, Gaspé

Great West—D—Kruse, G. W.
 Royal—D—LeBoutillier, H. S.

GATINEAU, Hull

La Sauvegarde—A—Essiambre, E.

GRACEFIELD, Gatineau

Great West—D—Ethier, P.
 Manufacturers—D—Desjardins, J. P.

GRAND CASCAPEDIA,

Bonaventure

Northern—D—Leblanc, J.-N.

GRANDES BERGERONNES,

Saguenay

North-American—D—Brisson, L.

HAVRE AUBERT,

Iles de la Madeleine

Mutual-Canada—A—Gallant, C. A.

HEBERTVILLE, Lac St-Jean

Confederation—A—Dallaire, G.
 New York—D—Gagnon, J. E. — Giguère, J.
 Sun—D—Dumas, M.

HEMMINGFORD, Huntingdon

Monarch—D—Fortin, M.
 Sun—D—Walsh, G. S.

HENRYVILLE, Iberville

La Sauvegarde—D—Raymond, P.

HEROUXVILLE, Laviolette

La Sauvegarde—D—Jacob, M.

HOWICK, Chateauguay

Aetna—B—McArthur, W. G.
 Dominion—D—Parent, L.

HUBERDEAU, Argenteuil

La Sauvegarde—D—Lebel, G. C.

HUDSON, Vaudreuil

Canada—A—Mullan, G. R.
 Mutual-Canada—D—Mullan, H. J.
 Sun—B—Hickson, C. M.

HUNTINGDON, Huntingdon

Canada—A—Cogland, R.-E.
 Monarch—A—Caza, E.
 North American—D—Waldie, R.

ILE PERROT, Vaudreuil

Excelsior—B—Chouinard, G.

INVERNESS, Mégantic

Royal—B—Smyth, A. J.

ISLE VERTE, Rivière-du-Loup

Montreal—D—Marquis, J. M.

KAMOURASKA, Kamouraska

Sun—B—Michaud, D.

KNOWLTON, Brome

Monarch—D—Frizzle, D. F.
 New York—A—Mitchell, H. A.
 Sun—D—Woodley, A. T.

LAC AU SAUMON, Matapédia

Crown—D—Turbide, P. B.

LAC BEAUPORT, Québec

Prudential-London—B—Richard, E.

LAC EDOUARD, Portneuf

Mutual-Canada—A—Jolicoeur, L.

LAC ETCHEMIN, Dorchester

Mutual-Canada—A—Mailhot, C. E.

LACHENAIE, L'Assomption

La Sauvegarde—B—Brisebois, J. Z. M.

LACHUTE, Argenteuil

Aetna—B—Elliott, R. W.
 Canada—D—Rodger, S. W.
 Confederation—A—Lemay, L. P.
 Imperial—D—Jones, E. M.
 London—B—Desjardins, C. — Deslauriers, E. — Rozon, L.
 Metropolitan—A—Ranger, J. E. — Savard, L. A.
 Mutual-Canada—D—Pollock, A. C.
 North-American—D—Lafleur, J. H.
 Sun—D—Desjardins, P.

LAC MEGANTIC, Frontenac

Confederation—D—Lavallée, R.
 Crown—A—Cloutier, J. E.
 Dominion—D—Lapierre, L.
 Great West—D—Allard, P.
 La Laurentienne—D—Dostie, R.
 Metropolitan—A—Garant, E.
 Monarch—D—Gagnon, O.
 Mutual-Canada—A—Lavallière, J. B.
 La Sauvegarde—B—Lapierre, E.

LA MALBAIE, Charlevoix

Great-West—D—Couturier, L.
 North-American—D—Bouchard, D.
 La Sauvegarde—A—Gagnon, A.
 Sun—D—McLean, J. P. W.

LAMBTON, Frontenac

La Sauvegarde—D—St-Pierre, J. N.

LA MINERVE, Labelle

Confederation—D—Grégoire, A.

L'ANGE GARDIEN, Montmorency

Prudential-America — A — Côté, G. —
 Mathieu, E.
 Prudential-London—B—Mathieu, P. A.
 Metropolitan—A—Rocheport, E.

L'ANNONCIATION, Labelle

La Sauvegarde—D—Racicot, L.

LANORAIE, Berthier

Royal—D—Ferland, N.

L'ANSE AUX COUSINS, Gaspé
Confederation—D—Annett, P. C.

LA PERADE, Champlain
Sun—B—Montreuil, Y.

LAPRAIRIE, Laprairie
Canada—B—Longtin, H.-A.
Metropolitan—A—Lamarre, G. H.
La Sauvegarde—B—Gagnon, L. R.—D—
Favreau, L.
Sun—B—Dulude, L.

LA SARRE, Abitibi
La Sauvegarde—B—Gilbert, J.-G.
Mutual-Canada—D—Pilon, H. C.

L'ASSOMPTION, L'Assomption
La Laurentienne—B—Gour, G.

LAVALTRIE, Berthier
Excelsior—B—Martineau, A.
Les Prévoyants du Canada—B—Arcand,
W.

LA VERNIERE,
Iles de la Madeleine
Confederation—D—Patton, M.

LAWRENCEVILLE, Shefford
Montreal—D—Gervais, L. P.

L'EPIPHANIE, l'Assomption
Excelsior—D—Périgny, J. E. F.
Metropolitan—A—Reed, A.
Mutual-Canada—B—Phillibert, C.
Royal—D—Payette, R.

LESAGE, Terrebonne
La Sauvegarde—B—Latour, G.

LES CEDRES, Soulanges
Sun—D—Ménard, D.

LES ECUREUILS, Portneuf
La Laurentienne—A—Dussault, P. G.

L'ISLET, L'Islet
Crown—A—Moreau, J. L.
Metropolitan—A—Fréchette, J. A. E.
La Sauvegarde—D—Morin, N.

LORETTEVILLE, Québec
Industrielle—A—Rochon, J. A.
Metropolitan—A—Boulé, J. M. — Falar-
deau, L. — Maheux, J.—B—Martel, A.
Mutual-Canada—B—Savard, C. E.
Prudential-America—A—Bégin, C.-E. —
Sovereign—A—Durand, A.

LORNE, Richmond
Crown—A—Deshaises, W.

LORRAINVILLE, Pontiac
Crown—B—Bellehumeur, S.
Sovereign—B—Riopel, E.

LOUISEVILLE, Maskinongé
Metropolitan—A—Bertrand, J.
Prudential-America—A—Caron, M.
La Sauvegarde—A—Bernèche, G. — Des-
jardins, J. O.—D—Trépanier, R.
Sun—D—Fleury, G.

LUCEVILLE, Rimouski
Industrielle—D—Lepage, R.
Montreal—D—Belzile, A.
La Sauvegarde—A—Desrosiers, S.

LYSTER, Mégantic
La Sauvegarde—A—Dion, J.-E.

MACAMIC, Pontiac
La Sauvegarde—D—Duval, J.

MALARTIC, Abitibi
Confederation—D—Bouffard, J. L.
London—A—Lawlis, L. K.
Montreal—B—Carpentier, J. H.
Mutual-Canada—D—Cowan, A. W. —
Legris, R. D.
North-American—D—Steinberg, L.
Sun—B—Bourcier, A.

MANSONVILLE, Brome
North-American—D—Cowan, R. F.
Sun—D—McDuff, G.

MARBLETON, Wolfe
Confederation—D—Lajoie, L.

MARIEVILLE, Rouville
Confederation—A—Poulin, F.
Crown—B—Rondeau, J. R.
Metropolitan—A—Brillon, A.
Monarch—B—Daigneault, A.

MARTINVILLE, Compton
Excelsior—D—Pérusse, J. M.

MATAPEDIA, Bonaventure
National—D—Poirier, P. E.

MELOCHEVILLE, Beauharnois
Great-West—A—Brault, E.

METABETCHOUAN, Lac St-Jean
Confederation—B—Tremblay, E.
Metropolitan—A—Régnier, G. E.

MONTEBELLO, Papineau
La Sauvegarde—B—Desrosiers, L.
Sun—D—Bourgeois, M.

MONT-JOLI, Matane
Continental—D—Desgagnés, J.
Crown—B—Poitras, J. H.
Dominion—B—Verreault, E. O.
Excelsior—A—Bélanger, L.
Great West—B—Desrosiers, J. A.
Industrielle—D—Landreville, J.
Metropolitan—A—Rioux, C. E.
La Sauvegarde—B—Deschênes, J.-W.
Sun—D—Rioux, T. A.

MONT LAURIER, Labelle
 Sun—D—Ouellette, A.

MONTMAGNY, Montmagny
 La Laurentienne—A—Proulx, J. M.
 Metropolitan—A—Caron, A. — Giroux,
 C. A. — Léveillé, G.
 National—B—Taschereau, J. L.
 Prudential-America—A—Courcy, A.
 La Sauvegarde—A—Levesque, R. — Mo-
 rin, N.
 Sun—A—Gagnon, J. H.—D—Fortier, M.
 B. — Méthot, E.

MONT-ROLLAND, Terrebonne
 La Sauvegarde—D—Pagé, G.

MONT-TREMBLANT, Terrebonne
 Manufacturers—D—Dubois, J. M.

MORISSETTE, Dorchester
 Empire—D—Bolduc, A.

NEDELEC, Témiscouata
 La Sauvegarde—A—Perron, J.-A.

NEUVILLE, Portneuf
 Sun—B—Mercure, N.

NEW CARLISLE, Bonaventure
 Confederation—D—Blois, W. B.

NEW RICHMOND, Bonaventure
 Crown—D—Guité, G.

NICOLET, Nicolet
 Confederation—D—Nourry, A.
 La Laurentienne—B—Caron, J. U.
 Metropolitan—A—Beauchemin, L.
 Montreal—A—Roy, Z.
 Sun—B—Léveillé, H.

NITRO, Abitibi
 Mutual-Canada—D—McCuaig, M.

NOMININGUE, Labelle
 Sun—B—Godard, L.

NORMETAL, Abitibi
 Canada—D—Bates, P. A.

NORTH HATLEY, Stanstead
 Sun—MacKay, J. E.

NOTRE-DAME DE HAM, Wolfe
 La Sauvegarde—A—Picard, R.—B—Hu-
 don, L. P.

NOTRE-DAME DE STANBRIDGE,
 Brome
 Industrielle—D—Tétreault, B.

NOTRE-DAME DU BON CONSEIL
 Drummond
 Confederation—D—Boudreau, R.

NOUVELLE, Bonaventure
 Northern—D—Leblanc, J.-L.

OKA, Deux-Mentagnes
 La Sauvegarde—B—Lafrance, R.

ORMSTOWN, Brome
 Great West—A—Patton, H. B.
 Mutual-Canada—B—English, A. K.

OTTERBURN PARK, Rouville
 Great West—D—Forand, B.

PAPINEAUVILLE, Papineau
 Great-West—B—Lavigne, J.-A.

PARENT, Champlain
 La Laurentienne—D—Dupont, A.

PASCALIS, Pontiac
 Mutual-Canada—D—Giroux, J. H.

PENINSULA, Gaspé
 Confederation—D—Ascach, H. G.

PIERREVILLE, Yamaska
 Confederation—D—Caya, S.
 Empire—D—Niquet, H.
 Metropolitan—A—Daneau, C. — Re-
 naud, R.
 La Sauvegarde—B—Beaulac, J.-O.
 Sovereign—A—Ally, A.

PLAISANCE, Papineau
 La Sauvegarde—B—Malo, E.

PLESSISVILLE, Mégantic
 Crown—D—Tardif, J.-M.
 La Laurentienne—B—Grenier, G.
 Metropolitan—A—Larochelle, R.
 Montreal—A—Blondin, L. — B — Bélan-
 ger, H.
 Mutual-Canada—A—Pepin, A.
 La Sauvegarde — B — Bilodeau, J. A. —
 Bussière, J. H. A.
 La Survivance—A—Lehoux, E.

POINTE AU PIC, Charlevoix
 Confederation—D—McNicoll, J. C.
 Industrielle—D—Perron, P. E.

POINTE FORTUNE, Vaudreuil
 Royal—B—Thériault, J. G.

POINTE-GATINEAU, Hull
 Metropolitan—A—Larose, J. A.
 Prudential-America—A—Berthiaume, T.

PONT DAVID, Terrebonne
 Montreal—B—Lalanne, J. O.

PONT-ROUGE, Portneuf
 Crown—D—Deslisle, J. L.
 Manufacturers—D—Carpentier, J.
 Prudential-America—A—Gagné, M.

PORT-DANIEL, Bonaventure
 Continental—D—Langlois, J. T.

PORTNEUF, Portneuf
Mutual-Canada—B—Frenette, J. S.
La Sauvegarde—A—Frenette, A.
Sun—B—Marcoux, L.

PRICE, Matane
Industrielle—D—Langlois, J. R.
Monarch—B—Cloutier, J.
La Sauvegarde—D—Bernier, G.

PRINCEVILLE, Arthabaska
Confederation—B—Poisson, J. A.
Great-West—D—Jacques, A.
Les Prévoyants du Canada—B—Rous-
seau, J. L.

QUYON, Pontiac
Montreal—D—Moyle, F. A.

RICHMOND, Richmond
Excelsior—A—Johnson, F.
Metropolitan—A—Ouellet, J. A.
Mutual-Canada—B—Boast, L. R.
North-American—B—Girard, A. J.—D—
Pope, W. L.

RIGAUD, Vaudreuil
Confederation—B—Séguin, J. M.
Great West—D—Chevrier, J. E.
Sun—B—Villeneuve, J. L.

RIVIERE BEAUDETTE, Soulanges
Crown—D—Langlois, G.

RIVIERE BLEUE, Témiscouata
Continental—A—Fréchette, A.
La Sauvegarde—A—Michaud, P.

RIVIERE OUELLE, Kamouraska
Confederation—D—Lizotte, A.

RIVIERE VERTE, Témiscouata
Sovereign—D—Ouellet, T.

ROBERTSONVILLE, Mégantic
Occidental—D—Beaudoin, D. A.

ROBERVAL, Roberval
Confederation—A—Marcoux, J.
Métropolitain—A—Laroche, L.
National—B—Marcoux, R.
North-American—B—Simard, R.
Northern—D—Morissette, W.
Prudential-London—B—Gagnon, J.-H.
Sun—B—Villeneuve, P. Jr.

ROCK ISLAND, Stanstead
Excelsior—D—Gagné, E. W.
Metropolitan—A—Lavoie, J. A.

ROSEMERE, Terrebonne
Imperial—B—Whittaker, W.

ROUGEMONT, Rouville
Confederation—D—Aucoin, O.
Manufacturers—D—Daigle, M.

ROXTON FALLS, Shefford
La Sauvegarde—B—Bouchard, E.

SAWYERVILLE, Compton
Mutual-Canada—D—Rousseau, Z.

SCOTSTOWN, Compton
Sun—D—Macdonald, R. A.

SHAWVILLE, Pontiac
Continental—B—Paul, G. T. —D—
Hodgins, H. W.

SHEENBORO, Pontiac
Excelsior—A—Morris, E.

SISCOE, Pontiac
Mutual-Canada—A—Morrison, P.

ST-ADELPHIE, Champlain
Montreal—D—Trudelle, J. J.

ST-ADRIEN DE HAM, Wolfe
Excelsior—A—Vallières, M.

STE-AGATHE DES MONTS,
Terrebonne
Confederation—D—Liboiron, R.
Metropolitan—A—Lacasse, A. — Larche,
J. A. B.
North American—D—Rabiner, M.

ST-AGAPIT, Lotbinière
Crown—D—Boutin, A.

STE-AGNES, Charlevoix
La Laurentienne—A—Boudreau, E. J.

ST-ALBAN, Portneuf
Empire—B—Picher, D.

ST-ALEXANDRE, Kamouraska
Manufacturers—B—Michaud, J. A.
Prudential-London—B—Dumais, E.

ST-ANDRE AVELLIN, Labelle
Great-West—D—Whissell, A.
La Sauvegarde—A—Montreuil, C. A.

ST. ANDREWS EAST, Argenteuil
Confederation—B—Entwistle, W.

STS-ANGES, Beauce
La Laurentienne—D—Drouin, J.

Ste-ANNE DE CHICOUTIMI,
Chicoutimi
Metropolitan—A—Simard, A.
Montreal—A—Caron, J. A.

STE-ANNE DE BEAUPRE,
Montmorency
Prudential America—A—Paré, J.
Sun—B—Fortin, E.

STE-ANNE DE LA PERADE,
Champlain
La Laurentienne—D—Grimard, P. A.
North-American—D—Emond, R.

- STE-ANNE DE LA POCATIERE,**
Kamouraska
La Laurentienne—A—Massé, J. A.
La Sauvegarde—B—Dubeau, J. C.
Travelers—B—Martin, G.
- ST-ANSELME, Dorchester**
La Laurentienne—B—DeBlois, B.
Manufacturers—A—Morin, A.
- ST-ANTOINE ABBE, Châteauguay**
La Sauvegarde—B—Lussier, M. A.
- ST-APOLINAIRE, Lotbinière**
Sovereign—D—Lambert, F.
- ST-ARSENE, Rivière du Loup**
Canada—A—Gagnon, R.
Manufacturers—A—Dionne, J. P.
- ST-AUGUSTIN, Deux-Montagnes**
La Sauvegarde—B—St-Jacques, J. B.
- ST-AUGUSTIN, Portneuf**
La Laurentienne—D—Lambert, M.
- ST-BARTHELEMI, Berthier**
Sun—A—Savoie, A.
- ST-BASILE, Portneuf**
Excelsior—A—Leclerc, J. A.
Great-West—B—Godin, J. A.
La Sauvegarde—B—Hardy, H.
- ST-BASILE LE GRAND, Chambly**
Sun—A—Pusie, D.
- ST-BENJAMIN, Dorchester**
Empire—D—Caron, W.
Excelsior—D—Boucher, R.
- ST-BENOIT LABRE, Beauce**
Canada—D—Poirier, R.
Continental—D—Rancourt, C.
Monarch—D—Laflamme, E.
- ST-BENOIT, Deux-Montagnes**
Sun—B—Charbonneau, H.
- ST-BONAVENTURE, Yamaska**
Great-West—D—Villiard, C.
- ST-BONIFACE DE SHAWINIGAN,**
St-Maurice
La Sauvegarde—A—Dugré, L.
Sun—A—Boisvert, L.
- STE-BRIGIDE, Iberville**
Crown—B—Harbec, J.
- ST-BRUNO, Lac St-Jean**
Metropolitan—A—Bouchard, M.
- ST-CAMILLE, Bellechasse**
Empire—D—Carrier, J.
Monarch—A—Durand, H.
New York—A—Perreault, L.
- ST-CASIMIR, Portneuf**
Great West—D—Foley, C. J. J.
Prudential-London—B—Morin, J. G.
- STE-CECILE, Frontenac**
La Laurentienne—A—Roy, G.
- ST-CELESTIN, Nicolet**
Continental—A—Gaillardetz, W.
- ST-CESAIRE, Rouville**
Crown—B—Grisé, L.
Monarch—B—Beaudry, F.
- ST-CHARLES DE CAPLAN,**
Bonaventure
Imperial—A—Hudon, G.
La Laurentienne—B—Bugeaud, A.
- ST-CHARLES DE BELLECHASSE,**
Bellechasse
Sun—B—Bouchard, J. H.
- ST-CHARLES DE MANDEVILLE,**
Berthier
Excelsior—D—Bergeron, H.
- ST-CLET, Soulanges**
La Sauvegarde—D—Langevin, J. B.
Sun—A—Farand, J. R.
- ST-COME, Beauce**
Confederation—B—Boulanger, E. L. —
D—Loignon, A.
- ST-CONSTANT, Laprairie**
Sun—D—Lanctot, C. A.
- STE-CROIX, Lotbinière**
Great West—A—Ratté, J. R.
Northern—D—Michaud, E.
- ST-CYPRIEN, Dorchester**
Canada—D—Fortier, S.
- ST-CYRILLE, L'Islet**
La Laurentienne—A—Laurendeau, E.
- ST-CYRILLE DE WENDOVER,**
Drummond
National—A—Bourbeau, P. E.
- ST-DENIS, Kamouraska**
La Sauvegarde—A—Raymond, T.
- ST-DENIS SUR RICHELIEU,**
St-Hyacinthe
Confederation—D—Girard, F.
- ST-DIDACE, Maskinongé**
La Sauvegarde—D—Paquin, M.
Sun—D—Lagacé, J.
- STE-EDWIDGE, Compton**
Great-West—D—Marcheseault, G.
- STE-ELISABETH, Joliette**
North-American—D—Aubin, L.
La Sauvegarde—A—Poirier, J. J. — Poirier, P.

- ST-ELOI, Rivière-du-Loup**
Montreal—D—Côté, R.
- ST-EPHREM, Beauce**
Crown—B—Bélanger, J. A.
Empire—D—Grondin, V.
- STE-EULALIE, Nicolet**
Empire—A—Camirand, H.
- ST-EUSTACHE, Deux-Montagnes**
La Sauvegarde—B—Tanguay, R.
Standard—B—Champagne, E.
Sun—D—Racine, A.
- ST-EVARISTE STATION, Frontenac**
Monarch—D—Gobeil, J.
Mutual-Canada—B—Jolicoeur, J. B. W.
Sun—B—Roy, C.
- ST-FABIEN, Rimouski**
Montreal—D—Leclerc, G. H.
- STE-FAMILLE ILE D'ORLEANS, Montmorency**
Confederation—B—Gosselin, G.
- ST-FELICIEN, Lac St-Jean**
Excelsior—B—Gagnon, A.
- ST-FELIX DE VALOIS, Joliette**
Excelsior—B—Laporte, J.-H.
- ST-FRANCOIS, Montmagny**
Great-West—A—Savoie, E.
Mutual-Canada—B—Beaudoin, J. S. —
D—Bolduc, J. P.
- ST-FRANÇOIS DE SALES, Deux-Montagnes**
Confederation—D—Laramée, W.
Metropolitan—A—Robichaud, G.
- ST-GABRIEL DE BRANDON, Berthier**
Metropolitan—B—Morissette, R.
Royal—B—Boivin, J.-R.
- ST-GEDEON, Frontenac**
Canada—D—Lachance, A.
- ST-GEDEON VILLAGE, Lac St-Jean**
Montreal—D—Bilodeau, R.
- STE-GENEVIEVE DE BATISCAN, Champlain**
Crown—B—Nobert, J. C.
Imperial—A—L'Heureux, P.
- ST-GEORGES, Beauce**
Canada—B—Veilleux, M. P. A.—D—Gilbert, S. — Veilleux, M. A.
Confederation—D—Talbot, L.
Imperial—B—Paquet, L.-P.
Monarch—D—Roy, L. N.
North-American—D—Tremblay, J. P. N.
Sun—A—Poulin, D.—D—Boily, E.
- ST-GEORGES DE CHAMPLAIN, Champlain**
Mutual-Canada—A—Beaudoin, J. A.
Sun—A—Côté, J. F.
- ST-GERARD, Wolfe**
Excelsior—D—Brunelle, P. A.
- ST-GERARD MAGELLA, Québec**
Great-West—B—Emond, G.
- STE-GERMAINE STATION, Dorchester**
Confederation—D—Nadeau, P.
National—A—Giguère, J. E.
- ST-GERVAIS, Bellechasse**
Great-West—A—Moreau, J.-S.
Industrielle—D—Vermette, A.
Mutual-Canada—B—Bilodeau, J. O.
Sun—D—Roy, R.
- ST-GREGOIRE, Montmorency**
Industrielle—A—Tremblay, P.
- ST-GUILLAUME, Yamaska**
Sun—B—Lacharité, L.
- ST-HENRI, Lévis**
La Laurentienne—D—Dumont, C. A.
Montreal—A—Bruneau, W.
Prudential-America—A—Fournier, J.-L.
- ST-HERMAS, Deux-Montagnes**
Sun—D—Païement, J. R.
- ST-HILAIRE, Rouville**
Aetna—B—Christmas, E.-J.
Continental—B—Grenier, A.
Crown—B—Comtois, R.
- ST-HONORE, Témiscouata**
La Sauvegarde—D—Dubé, C. E.
- ST-HUBERT-DE-SPAULDING, Frontenac**
Confederation—D—Audet, W.
- ST-HUGUES, Bagot**
Sun—B—Héon, J. U.
- ST-ISIDORE, Dorchester**
Confederation—D—Valois, G.
New York—A—Morency, G.-L.
La Sauvegarde—D—Morin, D.
- ST-ISIDORE-D'AUCKLAND, Compton**
Sun—D—Tardif, J.
- ST-JACQUES, Montcalm**
Excelsior—B—Landry, J. B.
Great West—D—Morin, J. A.
Mutual-Canada—B—Marion, J. C.
- ST-JEAN-BAPTISTE, Rouville**
Mutual-Canada—B—Lambert, A.

ST-JEAN CHRYSOSTOME, Lévis
 Confederation—B—Noel, C. Jr.
 Mutual-Canada—B—Brisson, L.

ST-JEAN-HAMEL, Beauce
 Empire—D—Caron, E.

ST-JEAN PORT-JOLI, L'Islet
 Confederation—B—Leclerc, J. E.

ST-JOACHIM, Montmorency
 Prudential-America—A—Paré, J. L. —
 Paré, L.

ST-JOACHIM-DE-TOURELLE, Gaspé
 Montreal—B—St-Laurent, J. E.

ST-JOSEPH, Beauce
 Confederation—D—Vachon, D.
 La Laurentienne—B—Goulet, A.
 Manufacturers—D—Cliche, H.

ST-JOSEPH DE LA RIVE, Charlevoix
 Excelsior—Degagné, J. A.

STE-JULIENNE, Montcalm
 Mutual-Canada—D—Leclerc, N.

ST-JUSTIN, Maskinongé
 Sun—B—Paillé, J. J.

STE-JUSTINE, Dorchester
 Confederation—D—Goulet, J. A.
 Industrielle—A—Lemay, L.
 New-York—A—Chabot, J. R.
 La Sauvegarde—B—Genest, J.

ST-LAZARE, Bellechasse
 Sun—A—Nadeau, J. E. D.

ST-LIN, L'Assomption
 La Sauvegarde—B—Trudel, L.

ST-LOUIS DE COURVILLE, Québec
 La Laurentienne—A—Bissonnette, E.
 National—B—Chalifour, A.
 Prudential-America—A—Garneau, L. E.
 — Gosselin, O.

ST-LOUIS DE CONZAGUE, Beauharnois
 Confederation—D—Humbeault, R.
 La Sauvegarde—A—Boyer, P. H.

ST-LOUIS DU HA HA, Témiscouata
 La Laurentienne—D—Ethier, L.
 La Sauvegarde—B—Pelletier, A.

ST-LUC, Matane
 La Laurentienne—A—Levasseur, T.
 New York—A—Chabot, A.

ST-LUC-DE-VINCENNES, Champlain
 Monarch—D—Beaudoin, R.

ST-LUCIEN, Drummond
 Crown—B—St-Sauveur, H.-E.

ST-LUDGER, Frontenac
 Canada—D—Dumas, E.
 National—A—Fillion, H. L.

ST-MALACHIE STATION, Dorchester
 Sun—D—Dion, R.

ST-MARC DES CARRIERES, Portneuf
 Confederation—B—Delisle, H.
 Metropolitan—A—Comtois, A.

STE-MARIE, Beauce
 Crown—B—Lebel, G.
 La Laurentienne—D—Larochelle, N.
 New-York—A—Nolet, J. A.
 North-American—A—Marcoux, A.
 Montreal—A—Giguère, L.
 Mutual-Canada—B—Blouin, J. B.
 La Sauvegarde—B—Doyon, P. E.

STE-MARIE SALOME, Montcalm
 Northern—D—Duprat, H.

ST-MARTIN, Beauce
 Canada—D—Veilleux, W.
 Confederation—D—Morin, J.-A.
 La Sauvegarde—B—Poulin, G. O.

ST-MAXIME, Dorchester
 La Laurentienne—D—Pelchat, N. A. —

ST-MICHEL, Bellechasse
 La Laurentienne—D—Dufresne, J. M.
 Mutual-Canada—B—Roy, J.-N.

ST-MICHEL DES SAINTS, Berthier
 Excelsior—B—Beauséjour, F. X.

ST-MOISE, Matapédia
 North American—B—Dufour, J.

ST-NARCISSE, Champlain
 Monarch—B—Jacob, R.
 Mutual-Canada—A—Gagné, L.

ST-NAZAIRE D'ACTON, Bagot
 La Sauvegarde—A—Benoit, J.

ST-NEREE, Bellechasse
 Great-West—B—Lamontagne, L.

ST-NICOLAS, Lévis
 La Sauvegarde—B—Allard, M.

ST-OCTAVE DE METIS, Matane
 Northern—D—Voyer, A.

ST-ODILON, Dorchester
 Empire—B—Lord, J. M.—D—Breton, J.

ST-PACOME, Kamouraska
 Great-West—A—Lebrun, L. M.
 La Laurentienne—A—Martineau, J. M.
 Metropolitan—A—Casgrain, J. C.

ST-PASCAL, Kamouraska
La Sauvegarde—B—Gagnon, J. E.

ST-PATRICE, Lotbinière
Confederation—D—Therrien, J.-A.-P.
La Sauvegarde—A—Turcotte, J.-E.
Sovereign—A—Bourgault, A.

ST-PAUL D'ABBOTSFORD, Rouville
Monarch—D—Paquette, J. H.

ST-PAUL DE CHESTER,
Arthabaska
Confederation—D—Lafontaine, G.

ST-PAUL DE LA CROIX,
Rivière-du-Loup
Sun—A—D'Amours, P.

ST-PAULIN, Maskinongé
Montreal—D—Guimond, U. — Guimont,
P.
Sun—B—Lysight, J.

ST-PHILIPPE-DE-NERI,
Kamouraska
Crown—D—Marquis, A.
La Laurentienne—A—Bérubé, G.
North-American—D—Dubé, L. P.

ST-PIE, Bagot
La Sauvegarde—D—Cordeau, D.

ST-PIERRE, Montmagny
Les Prévoyants du Canada—D—Picard,
J. L.
La Sauvegarde—D—Beaumont, G. C.

ST-PIERRE LES BECQUETS,
Nicolet
Sun—D—Lemelin, A.

ST-PRIME, Roberval
La Laurentienne—D—Potvin, J. R.

ST-RAPHAEL, Bellechasse
Sun—D—Labrecque, G.

ST-RAYMOND, Portneuf
Crown—D—Alain, H.
La Laurentienne—A—Martel, J. B.

ST-REMI, Napierville
Great-West—D—Lazure, P.-H.
La Laurentienne—B—Desrosiers, J. E. A.
Sun—A—Hénault, L.

ST-REMI D'AMHERST, Papineau
Sun—B—Labonté, J. R.

ST-ROBERT, Richelieu
La Sauvegarde—D—Frappier, R.

ST-ROCH-DE-L'ACHIGAN,
L'Assomption
La Sauvegarde—A—St-André, O.

STE-ROSALIE, Bagot
Sovereign—A—Coderre, J.-J.

STE-ROSE, Laval
Confederation—B—Prud'homme, J.-M.
Metropolitan—A—St-Martin, R.

STE-ROSE-DU-DEGELE,
Témiscouata
Montreal—D—Gagné, A.

ST-SAUVEUR-DES-MONTS,
Terrebonne
Confederation—A—Robertson, C. E.

ST-SEBASTIEN, Iberville
Excelsior—D—Tétrault, E.
Mutual-Canada—D—Dumas, A.

ST-SIMON, Drummond
Metropolitan—A—Chapelaine, A.

STE-SOPHIE, Mégantic
La Sauvegarde—D—Nadeau, A.

ST-SYLVERE, Nicolet
Crown—B—Leblanc, C. E.

STE-THECLE, Lavolette
Royal—B—Gignac, E.

STE-THERESE DE BLAINVILLE,
Terrebonne
Confederation—B—Bouthillier, C. de B.
Industrielle—A—Germain, A.
Metropolitan—A—Martin, A. — McNi-
coll, R. — Mercure, M.
Mutual-Canada—B—Greer, C.
Prudential-London—B—Juteau, G.
Royal—D—Charbonneau, J.
La Sauvegarde—A—Forget, B.
Sun—A—Perreault, P. E.

ST-THOMAS-DE-MONTMAGNY,
Montmagny
La Laurentienne—D—Chabot, R.

ST-THURIBE, Portneuf
Manufacturers—B—Bussière, D.

ST-TIMOTHEE, Beauharnois
La Laurentienne—A—Montpetit, J. L.

ST-TITE, Lavolette
La Laurentienne—D—Goulet, J.
Manufacturers—B—LeBrun, J. — Le-
brun, J. B.
Metropolitan—A—McCraw, E.
Sun—B—Marchand, J. E.

ST-ULRIC, Matane
Confederation—A—Roy, M.-S.
Mutual-Canada—D—Ouellet, A.

ST-URBAIN, PREMIER,
Châteauguay
La Sauvegarde—D—Ste-Marie, J. A. Z.

ST-URBAIN, Charlevoix
Excelsior—D—Fortin, P. H.
New York—D—Fortin, R.

STE-URSULE, Maskinongé
 Excelsior—D—Baril, J.-A.-E.

ST-VALIER, Bellechasse
 La Laurentienne—A—Gourgues, G. A.
 Mutual-Canada—B—Carrier, J. A.

STE-VICTOIRE, Richelieu
 La Sauvegarde—A—Cournoyer, P.

ST-VINCENT DE PAUL, Laval
 Confederation—B—Pepin, R.
 Metropolitan—A—Bellerose, R. A.

ST-ZACHARIE, Dorchester
 Empire—D—Gagné, A.

ST-ZEPHIRIN, Nicolet
 Empire—A—Biron, A.

STANSTEAD, Stanstead
 Monarch—D—Perkins, H. L. — Grenier,
 U.

STORNOWAY, Frontenac
 Sun—A—Legendre, R.

SUTTON, Brome
 Imperial—B—Dyer, G. C.

TEMISCAMINGUE, Témiscamingue
 Confederation—D—Kelly, A. L. R.
 Great-West—D—McEachen, D. S. A.
 Mutual-Canada—D—Speagle, C. W.
 Sun—D—Beauchamp, H. V.

TERREBONNE, Terrebonne
 Excelsior—B—Valiquette, P. E.
 Royal—B—Corbeil, J.
 Sun—D—Lachapelle, L.

THURSO, Hull
 Metropolitan—A—Bender, C.

TRING JONCTION, Beauce
 Crown—B—Cloutier, J.-A.

TROIS-PISTOLES, Témiscouata
 Crown—D—Lavoie, S.
 Excelsior—B—Deschenes, L. P.
 La Laurentienne—B—Deschênes, J. B.
 Metropolitan—A—Rioux, J. A.
 Sun—A—Gagnon, I.

TROIS-SAUMONS, L'Islet
 Sun—B—Adam, J. A.

VAL-BRILLANT, Matapédia
 Montreal—A—Ducasse, G.

VAL DAVID, Terrebonne
 La Sauvegarde—D—Brisebois, L.

VALLEY-JONCTION, Beauce
 Metropolitan—A—Voyer, R.

VILLE MARIE, Témiscamingue
 Manufacturers—D—Lavigne, M.

WARWICK, Arthabaska
 Confederation—D—Ducharme, E.
 Monarch—D—Roy, E.
 National—D—Gagnon, R.
 La Sauvegarde—B—Brisson, R. — D —
 Bergeron, A.

WATERLOO, Shefford
 Great-West—D—Lisé, J.-R.
 Imperial—B—Graves, R. J.
 Metropolitan—A—Grégoire, J. H.
 North-American—B—Norris, C. E.
 Northern—A—Demers, E. Jr.
 Occidental—B—Robinson, W. K.

WATERVILLE, Shefford
 Sun—D—Baglow, W. H.

WEEDON, Wolfe
 Sun—B—Goulet, J. A.

WEST BROME, Missisquoi
 Sun—A—Kathan, E. W.

WEST SHEFFORD, Shefford
 Confederation—A—Bergeron, L.

WINDSOR, Richmond
 Confederation—A—Reid, C. H.
 Continental—D—Charland, R. R.
 Excelsior—D—Thibault, S. E.
 Metropolitan—A—Desloges, A.
 National—A—Troester, A.
 La Sauvegarde—B—Gauthier, J. E.

WOBURN, Frontenac
 La Laurentienne—A—Roy, A.

WOODLANDS, Chateauguy
 Mutual-Canada—B—Reynolds, B. H.

WOTTON, Wolfe
 Monarch—D—Legault, M.
 La Sauvegarde—B—Chaperon, R.
 Sun—B—Vaillancourt, F.

YAMACHICHE, St-Maurice
 Confederation—D—Leclerc, O.
 La Sauvegarde—B—Baril, J. C.

YARM, Pontiac
 Confederation—D—Kilgour, J. B.

NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK

CAMPBELLTON
 La Laurentienne—A—Dugas, J. E.

FLAT LANDS
 Canada—B—McDavid, N. B.

FREDERICTON
 Standard—A—Porter, A. H.

ONTARIO

ARNPRIOR

Manufacturers—D—Armstrong, J. A.

CORNWALL

Metropolitan—A—Merissi, J. L.

EASTVIEW

London—A—Dubois, J. E.
Manufacturers—A—Boudreau, H. J.
North American—A—DesGroseilliers, C. R.

HAWKESBURY

Canada—A—Cochrane, T. O'B.
Metropolitan — A — Archambault, J. — Gratton, D.
La Sauvegarde—A—Sabourin, A. L.

KIRKLAND LAKE

Empire—A—Draper, M. B.
London—A—Walker, D. O.
Metropolitan—A—Peel, J. H.
North American—A—Armitage, W. H.
Sun—A—Ansara, E. — Ross, J. S.

LEASIDE

Eaton—A—Henry, K. M.

MATTAWA

Canada—B—Mooney, D. A.

NORTH BAY

Canada—A—Allen, J. A.
Manufacturers—A—Pace, A.
Metropolitan—A—Constantin, E.

OTTAWA

Crown—A—Dewar, C. M. — Grahame, H. F. — Stackhouse, A. L.
Great West—A—Fleming, D. S. — Harris, H. J. — Matte, A. J. — St-Jean, E. A.—B—McKenzie, R. K.
Imperial—A—Chamberlin, A. B.
Manufacturers—A—McKinley, J. O. — Robinson, J. W.
Metropolitan — A — Bergeron, U. J. — Deschambault, B. E. — Fréchette, J. — Richardson, C. J. — Squarebriggs, G. D. — Vincent, A.
Mutual-Canada — A — Barrette, J. E. — Brisebois, G. — Phelan, W. L.
Mutual-Citizens—B—King, J.
National—A—Potser, A.
North-American—A—Collins, J. A.
Occidental—A—Cochrane, G. E.
Prudential-America—A—Bolduc, A. G.— Brioux, W. L. — Williams, F. K.
Royal—A—Mercier, M. J. A.
Standard—A—Hunter, E. P.

Sun—A—Cole, B. H. — Karan, A. S. — Lemieux, J. A. — Windeler, W. F. — B—Lepage, A. — Moore, J. R.
Travelers—B—Williams, W. O.

OVERBROOK

Canada—A—Norman, L. C.

PEMBROKE

Excelsior—A—Huckabone, R. E.
Great West—A—Behan, D. E.
Mutual-Canada—A—Duff, J. P.
Prudential-London—A—McLaughlin, W. C.

ST-ALBERT

La Sauvegarde—A—Guertin, Z.

TIMMINS

Imperial—A—Martin, H. B.
London—A—Brady, J. D.

TORONTO

Aetna—A—Johnston, D. J. — Westaway, J. W.
Empire—B—Lem, J.
Great West—A—Hein, L. S.
London—A—Reid, C. G. L.
Metropolitan—A—Schreibman, L.
Monarch—A—Kwan, P. S.
New York—A—Palmer, P. — Wade, F. A.
North-American—A—Fitch, B.

WESTBORO

Sun—B—Howe, P. F.

WOODROFFE

Dominion—D—Melnick, J. W.

PRINCE EDWARD ISLAND

MISCOUCHE

Confederation—A—Gallant, D. H.

ÉTATS-UNIS

UNITED STATES

BRONXVILLE, New York

Metropolitan—A—Perry, N. R.

DANBURY, Connecticut

Aetna—A—Hodge, E. A. — Sunderland, A.

PHILADELPHIA, Penn.

Sun—A—Weaver, H. P.

THE **PRUDENTIAL**

ASSURANCE COMPANY LIMITED OF
LONDON, ENGLAND

Bureau-chef pour le Canada : 465, rue St-Jean, Montréal

ANTOINE DESMARAIS, C.L.U.

Gérant de la succursale Place d'Armes

132, St-Jacques Ouest

GEO. MAIN, C.L.U.

Gérant de la succursale Montréal

Edifice Dominion Square

VIE ● FEU ● ACCIDENTS

Avec les compliments du

NATIONAL ADJUSTING OFFICE

Expertises après incendie pour le compte
de l'assureur



ÉDIFICE LEWIS

465, RUE ST-JEAN, MONTRÉAL

**P. BRUNET
E. FAILLE**

Tél. MArquette 2467



LA SÉCURITÉ

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

Siège Social - MONTRÉAL

RÉSUMÉ DU BILAN, AU 31 DÉCEMBRE, 1941.

ACTIF

Espèces		\$ 69,981.67
<i>Valeurs de placement (valeur au marché approuvée par le Service des Assurances)</i>		
Débitures du Dominion du Canada	\$675,010.00	
Débitures provinciales—(Province de Québec)	29,700.00	
Débitures municipales	39,640.00	
Autres débitures	<u>25,620.00</u>	769,970.00
Dû des agents et autres comptes à recevoir		90,071.30
Autres actifs (y compris Ameublement, Fournitures, Plans, etc. évalués à \$1.00)		<u>9,285.37</u>
ACTIF TOTAL		<u>\$939,308.34</u>

PASSIF

Réserves pour primes non-acquises et sinistres en cours de règlement		\$309,618.23
Réassurance, Taxes courues, et autres passifs		<u>27,745.95</u>
PASSIF TOTAL		<u>\$337,364.18</u>

Comptes des actionnaires—Surplus et Capital		\$601,944.16
<i>Capital—Actions</i>		
Autorisé—20,000 actions \$100.00 nominale chacune		
— \$2,000,000.00.		
Emis — 4,225 actions		
		<u>\$939,308.34</u>

<i>Disponibles pour la protection des assurés</i>		
Réserve pour primes non-acquises		\$256,008.23
Capital—Actions		422,500.00
Comptes de Surplus		<u>179,444.16</u>
TOTAL		<u>\$857,952.39</u>

Cette Compagnie ne fait de la réassurance, soit facultative ou sous traité, qu'avec des Compagnies licenciées par et ayant des dépôts au Service des Assurances — Ottawa.

A. SAMOISSETTE

Président et Directeur Général

RENÉ MASSUE
Surintendant des Agences

J. H. CLÉMENT
Surintendant du Service-Accidents

L. C. FONTAINE
Inspecteur

L. A. MÉTHOT
Inspecteur à Québec

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS